

Université de Montréal

**La place de la relation conjugale dans la réinsertion sociale
des délinquants sous l'autorité des Services
correctionnels du Québec**

par Sarah Coumba Cissé

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Rapport de stage présenté
en vue de l'obtention du grade de M. Sc. en criminologie
Option intervention

Avril 2016

© Sarah Coumba Cissé, 2016

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce rapport de stage intitulé :
La place de la relation conjugale dans la réinsertion sociale des délinquants sous
l'autorité des Services correctionnels du Québec

Présenté par :
Sarah Coumba Cissé

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Frédéric Ouellet
Directeur de stage

Chloé Leclerc
Présidente-rapporteur

Marie-Marthe Cousineau
Membre du jury

Résumé

Considérée comme étant la sentence la plus fréquemment imposée en collectivité, l'ordonnance de probation vise principalement la réhabilitation du délinquant dans le but d'assurer la sécurité du public. Cette réhabilitation peut prendre plusieurs formes, allant du simple respect des conditions de probation, au changement profond chez le délinquant vers une vie non criminelle. Des chercheurs se sont intéressés à ce changement et ont tenté d'identifier les principaux points tournants dans le parcours des délinquants ; c'est-à-dire les facteurs qui jouent un rôle déterminant dans le désistement de l'individu au crime. Parmi ces points tournants, l'on nomme l'accès à la scolarisation, l'insertion dans un milieu de travail non criminel ainsi que l'union conjugale. De nombreuses études ont montré qu'il existe bien une relation positive entre l'insertion dans un milieu de travail non criminel, le succès de la probation et le désistement au crime. Cette relation est toutefois moins claire quant à la relation de couple du délinquant. Comment les relations amoureuses se positionnent-elles dans la trajectoire déviante des contrevenants ? Dans quelle mesure contribuent-elles à leur réinsertion sociale ? Dans le cadre du stage complété à la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC) Sud-Ouest, des entrevues semi-directives ont été menées auprès de trois hommes sentencés en milieu ouvert et en couple au moment de l'étude, afin de répondre à ces questionnements. L'analyse thématique des entrevues a permis de rendre compte de l'apport, tant positif que négatif, des relations amoureuses dans la trajectoire déviante. De plus, il ressort des entretiens que d'autres structures sociales, notamment le travail, jouent un rôle encore plus déterminant à cet égard.

Mots-clés : réinsertion sociale, relation conjugale, probation, trajectoire délinquante

Abstract

Considered the most frequently imposed community sentence, the primary goal of a probation order is the rehabilitation of the offender as a way to ensure public safety. This rehabilitation can take many forms, ranging from compliance with the conditions of probation, to a profound change in the offender resulting in the adoption of a non-criminal life. Researchers have been interested in this change and have attempted to identify the major turning points in the life-course of offenders; that is to say, the factors that play a role in the individual's desistance from crime. Some of the turning points mentioned are access to education, inclusion in a non-criminal workplace and marriage. Many studies have shown that there is a positive relationship between inclusion in a pro-social work environment, the success of the probation and desistance from crime. However, this relationship is not as evident with regards to conjugal status. What is the position of romantic relationships on deviant trajectories of offenders? How do they contribute to rehabilitation? As part of the internship completed at the Department of Correctional Professionals Services (DCPS) Southwest, semi-directive interviews were conducted with three men given community sentences, who were in a relationship at the time of the study, in order to answer these questions. A thematic analysis of the interviews has shown the contribution, both positive and negative, of the relationships on the deviant's trajectory. Moreover, interviews suggest that other social structures, including work, have played greater role in this regard.

Keywords: rehabilitation, conjugal relationship, probation, criminal trajectory

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des sigles	vi
Remerciements	vii
Introduction.....	1
CHAPITRE 1 : La recension des écrits	4
1.1 Le changement	4
1.1.1 Le désistement criminel	5
1.1.2 La récidive criminelle	5
1.1.3 Au-delà de l'absence de récidive, la réinsertion sociale	8
1.2 L'étude des trajectoires délinquantes	11
1.3 La perspective développementale/Life-Course	11
1.3.1 Les théories des traits latents	13
1.3.2 La perspective théorique des parcours de vie	13
1.4 Le rôle des structures sociales dans la trajectoire criminelle	15
1.4.1 La probation	15
1.4.2 Le travail	17
1.4.3 Les pairs	18
1.4.4 La famille	19
1.4.5 Le couple.....	20
1.5 L'apport mitigé de la relation conjugale	23
1.5.1 Des études quantitatives.....	23
1.5.2 Les processus sous-jacents à la relation conjugale	24
1.6 La problématique.....	26
CHAPITRE 2 : Le milieu de stage	30
2.1 La description du milieu de stage.....	30
2.1.1 Portrait de la DSPPC : un réseau, une clientèle, un mandat et des valeurs.....	30
2.1.2 Processus de référencement de la clientèle	32
2.1.3 Description de l'évaluation initiale.....	33
2.1.4 Description des interventions.....	34

2.1.5	Description des collaborateurs.....	35
2.1.6	Supervision en milieu de stage	36
2.1.7	Les objectifs du projet de stage.....	36

CHAPITRE 3 : La méthodologie et les activités réalisées..... 38

3.1	Les modalités cliniques.....	38
3.2	Les modalités académiques	40
3.2.1	Méthodologie qualitative	40
3.2.2	Entrevues semi-dirigées	40
3.2.3	Grille d’entrevue	41
3.2.4	Choix des participants.....	42
3.2.5	Recrutement des participants	43
3.2.6	Contexte et confidentialité des entrevues	43
3.2.7	Fiche signalétique	44
3.2.8	Présentation des participants.....	45
3.2.9	Analyse thématique.....	47

CHAPITRE 4 : La présentation des résultats..... 49

4.1	Le contexte amoureux.....	49
4.1.1	Le couple Gino et Julie	49
4.1.2	Le couple Charles et France.....	51
4.1.3	Le couple Rolland et Maryse	53
4.1.4	Les indices liés à l’attachement des partenaires	55
4.1.5	Les indices liés à l’investissement dans le couple	57
4.2	Le contexte judiciaire	59
4.2.1	Survol des antécédents judiciaires	60
4.2.2	L’arrestation.....	60
4.2.3	Le délit actuel et les conditions du suivi.....	62
4.2.4	La réaction des conjointes face aux récents démêlés judiciaires	64
4.2.5	Les répercussions des conditions de suivi sur la relation amoureuse	66
4.3	Le couple comme facteur de changement.....	68
4.3.1	La relation amoureuse dans le processus de changement.....	69
4.3.2	Le changement qui s’opère au-delà de la relation de couple	74
4.4	Les autres éléments favorables à la réinsertion sociale	76
4.4.1	Au-delà des relations conjugales, les autres liens sociaux.....	77
4.4.2	L’insertion dans un milieu de travail ou scolaire.....	85
4.4.3	Le suivi communautaire.....	89
4.5	Pourquoi rester sur le droit chemin?	93
4.5.1	La peur de perdre	93
4.5.2	La confiance regagnée	95
4.5.3	L’âge et la maturité	96

CHAPITRE 5 : La discussion et les limites de l'étude	98
5.1 Le couple, oui, mais.....	98
5.2 Le travail, encore le facteur gagnant.....	105
5.3 Les intervenants du milieu ouvert, des acteurs sociaux précieux.....	106
5.4 Ultiment, pourquoi rester sur le droit chemin?	108
5.5 Vers un changement identitaire?.....	109
5.6 Les limites de l'étude	111
Conclusion	113
Références.....	116
ANNEXE 1 : Grille d'entrevue par thème	i
ANNEXE 2 : Affiche pour le recrutement de participants	ii
ANNEXE 3 : Formulaire de consentement éclairé	iii
ANNEXE 4 : Fiche signalétique.....	v

Liste des sigles

AA	– Alcooliques anonymes
ASC	– Agent des services correctionnels
DACOR	– Dossiers administratifs correctionnels
DGSC	– Direction générale des services correctionnels
DSC	– Directeur des services correctionnels
DSC-CFAS	– Direction des services correctionnels - Clientèle féminine et activités spécialisées
DSPC	– Direction des services professionnels correctionnels
LRCDas	– Loi réglementant certaines drogues et autres substances
LS/CMI	– Level of Service/Case Management Inventory
LSCQ	– Loi sur le système correctionnel du Québec
NA	– Narcotiques anonymes
PIC	– Plan d'intervention correctionnel
SARCA	– Services d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement
SCC	– Service correctionnel du Canada
TSPT	– Trouble de stress post-traumatique
YMCA	– Young Men's Christian Association

Remerciements

Je tenais à remercier *mes* acteurs sociaux qui ont su me maintenir sur la bonne voie, celle menant à la réussite et à l'exercice futur de ma passion, la criminologie.

Mon directeur, Frédéric Ouellet, le plus grand *workaholic zen* que j'ai eu le plaisir de rencontrer. Ses commentaires constructifs et son humour ont été des plus appréciés. Il a d'ailleurs su me ramener les pieds sur terre lorsque j'errais dans mes craintes et mes doutes. Également, j'aimerais remercier Valérie Préseault, qui n'a jamais cessé de croire en mes capacités.

Les agents de probation, les agents des services correctionnels et tout le secrétariat de la Direction des services professionnels correctionnels Sud-Ouest qui m'ont accueillie avec tellement de chaleur et d'ouverture, je m'y sentais chez moi! Les échanges amicaux, les discussions de cas, l'aide quotidienne... Tout cela a rendu mon expérience de stage mémorable. Je tiens à remercier particulièrement mes superviseurs, Josée Gosselin et Guillaume Bernard, qui ont trouvé du temps dans leur horaire surchargé pour me guider.

De l'amorce de ma maîtrise au point final de ce rapport, un long parcours marqué par des réflexions, des petites victoires, mais aussi des moments de désespoir... Le soutien de mes proches, leur écoute dans les moments les plus difficiles et leur compréhension face à mes absences furent pour moi, d'une aide inestimable. Pour cette raison, je tiens particulièrement à remercier mon amoureux Ali, mes parents Huguette et Marc, ainsi que mes amis et collègues de travail. Ma détermination n'aurait sans doute pas été la même sans vous.

Introduction¹

La philosophie dominante au Québec est celle de miser sur la réinsertion sociale plutôt que de privilégier l'approche punitive de l'incarcération, qui se veut d'ailleurs coûteuse sans être nécessairement efficace (Lalande, 2012). Les intervenants du milieu de la probation sont particulièrement concernés par cette philosophie, car en plus d'assurer la sécurité du public et le respect des conditions imposées aux contrevenants en milieu ouvert, ils se doivent de favoriser la réinsertion sociale de leur clientèle judiciarisée.

À cet égard, leurs interventions visent la conscientisation de l'individu quant à ses problématiques, mais également la résolution de problèmes dans les différentes sphères de vie identifiées comme ayant un potentiel criminogène. Le concept de réinsertion sociale s'étend également à la reconstruction des liens entre le délinquant et les structures sociales de son milieu, l'amenant non seulement à cesser ses activités délictuelles, mais aussi à redevenir un citoyen à part entière de la société. Les agents de probation peuvent donc mobiliser les proches afin de faciliter cette transition, dans la mesure où ces derniers se présentent comme des acteurs prosociaux dans la vie du contrevenant. Les liens avec la famille, les amis, le milieu de travail et scolaire ainsi que les partenaires amoureux sont dès lors évalués lors des rencontres de suivi probatoire.

Or, dès nos premières visites dans le milieu, nous avons constaté que la relation de couple ne faisait pas l'objet d'une attention particulière des agents de probation sauf si, bien sûr, il y avait une problématique de violence conjugale identifiée. Bien que la relation amoureuse soit effectivement évaluée et que les agents de la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC) Sud-Ouest auxquels nous avons été mis en contact lors de notre stage reconnaissent que les conjointes peuvent apporter un certain soutien, leur apport quant au changement et à la récidive est considéré comme étant moindre, contrairement à d'autres facteurs.

¹ Les opinions et les conclusions présentées ne constituent pas nécessairement celles du ministère de la Sécurité publique.

Des auteurs défendent pourtant le rôle important joué par les relations amoureuses dans la trajectoire déviante des contrevenants, allant jusqu'à les positionner comme de véritables points tournants dans le parcours de ces individus. Propulsés par les imminents travaux de Sheldon et Eleonor Glueck (1950) sur les facteurs associés à la délinquance, les études de Elder (1985) et celles de Sampson et Laub (1990 ; 1993 ; 2003) sont importantes à cet égard et seront mis de l'avant dans le présent rapport de stage, car d'une part, les auteurs s'intéressent au changement dans la trajectoire des individus judiciairisés et aux éléments qui viennent favoriser leur désistement au crime et d'autre part, ils accordent une attention particulière aux différentes structures sociales entourant l'individu, notamment à la manière dont les relations conjugales peuvent être contributives au changement vers la conformité. L'objectif du présent projet de stage est donc de mieux comprendre la place de la relation amoureuse dans la trajectoire des contrevenants soumis à des sentences en milieu ouvert afin de poser un regard plus critique sur les pratiques actuelles quant à celle-ci.

Le premier chapitre de ce rapport consiste en une recension des écrits sur la question de l'apport des relations amoureuses dans les trajectoires délinquantes. Nous définirons d'abord les différents concepts associés à l'arrêt des comportements délictuels, soit le désistement, l'absence de récidive et la réinsertion sociale. Puis, nous présenterons la perspective développementale, mettant l'accent principalement sur la théorie des parcours de vie. Nous discuterons de différentes structures sociales qui sont susceptibles d'entraîner le changement positif chez le contrevenant, plus particulièrement les études portant la relation conjugale.

Le second chapitre est dédié à la présentation du milieu de stage. Nous y dresserons le portrait de la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC), bureau Sud-Ouest, ainsi que les rôles des intervenants dûment nommés par la *Loi sur les services correctionnels*. Également, il sera question des processus de référencement de la clientèle, d'évaluation et d'intervention qui ont lieu auprès de celle-ci. Nous terminerons cette section par les objectifs cliniques et académiques poursuivis par ce projet de stage.

Le troisième chapitre englobe la méthodologie utilisée et les activités qui ont été réalisées dans le cadre du stage. Nous développerons les modalités cliniques qui ont été entreprises, puis nous décrirons les différentes étapes de recherche qui ont mené à l'atteinte de nos objectifs académiques. À cet égard, nous discuterons de la méthodologie qualitative et de l'analyse thématique du contenu des entretiens semi-dirigés.

Le quatrième chapitre présente les résultats obtenus lors de l'analyse des entrevues menées auprès de trois hommes contrevenants en couple au moment de l'étude et suivis en milieu ouvert par des agents de probation. Une attention particulière sera donnée à leur expérience amoureuse, notamment en ce qui a trait à leur attachement et à leur investissement dans leur relation, ainsi qu'à leur perception du changement qui s'est opéré en eux.

Enfin, le dernier chapitre se consacre à la discussion des résultats obtenus à la lumière de ce qui fut présenté dans la recension des écrits. Nous verrons alors comment la relation amoureuse se positionne dans le parcours des hommes rencontrés lors de ce projet, mais également l'apport des autres structures sociales dans leur cheminement vers la réinsertion sociale. Dans cette section, nous avancerons l'hypothèse d'un changement identitaire chez les participants et discuterons des limites de notre présente étude.

CHAPITRE 1 : La recension des écrits

Nous amorcerons ce chapitre par une revue des concepts associés à l'arrêt des comportements déviants, soit le désistement criminel, l'absence de récidive et la réinsertion sociale. Puis, nous ferons une description des différentes perspectives théoriques visant à expliquer le changement dans le parcours criminel. Une attention plus marquée sera donnée à la perspective des parcours de vie, puisqu'elle rend compte de l'apport des structures sociales dans la trajectoire des contrevenants, notamment du rôle de la relation amoureuse dans la transition vers le désistement criminel. En plus d'être centrale à notre projet de stage, la probation marque également le parcours délictuel d'un nombre important de contrevenants québécois. Puisque ce contexte judiciaire peut venir moduler l'effet des relations conjugales, en plus de la dynamique des partenaires au sein du couple, nous jugeons pertinent de nous y attarder. À cet égard, une brève description des mesures sentencielles en milieu ouvert et des principaux rôles de l'agent de probation sera offerte. La contribution de la probation dans le processus de changement, ainsi que celle des autres structures sociales significatives — le travail, les pairs et la famille — seront ensuite détaillées. Étant donné l'objet de l'analyse, une section sera réservée aux études portant spécifiquement sur les relations amoureuses.

1.1 Le changement

Qualifié de rupture dans la continuité (Sampson et Laub, 1993), le changement peut prendre différentes formes, passant par la fréquence des méfaits, où l'individu diminue ou augmente ses activités délictuelles au cours de sa trajectoire ; ou la nature des délits commis, où, par exemple, le contrevenant passe de la perpétration de crimes contre les biens, à ceux contre la personne. Or, il existe une autre forme de changement, un changement dit « profond », où le contrevenant se désiste de ses activités délictuelles et prend activement part à la société (Sampson et Laub, 1993). Dans la section qui suit, nous décrirons trois concepts se rattachant à ce changement dans la trajectoire déviante de l'individu, soit le désistement criminel, l'absence de récidive et la réinsertion sociale.

1.1.1 Le désistement criminel

Le désistement criminel est un concept très difficile à définir et à déterminer (Maruna, 2001), puisqu'il est étroitement lié au chiffre noir de la criminalité. En effet, est-ce que la parole du délinquant repentant est suffisante pour qualifier sa situation comme étant le reflet d'un désistement au crime ? Est-ce que le dénombrement des infractions officielles est un moyen efficace pour déterminer celui-ci ? Les auteurs ne s'entendent pas quant à une définition formelle du désistement criminel (Dufour, 2013). Pour certains, les informations fournies par les agences policières concernant le nombre de délits sont insuffisantes pour parler de désistement, mais peuvent être de bons indicateurs de changement s'il y a réduction (tant de la gravité que de la fréquence), augmentation, ou périodes d'abstinence importante (Dufour, 2013). Aussi, le désistement au crime est un processus dynamique et graduel qui est rarement linéaire (Laub et Sampson, 2003 ; Dufour, 2013). Par exemple, la criminalité d'un individu peut être de longues séquences d'accalmies suivies d'intenses périodes d'activités délictueuses. Il devient alors difficile de circonscrire le moment précis où une personne arrête effectivement ses comportements délinquants. Des auteurs proposent d'utiliser une définition distincte pour la terminaison des activités criminelles, soit lorsque les infractions officielles cessent ; et le désistement au crime, soit le processus qui sous-tend l'arrêt des comportements déviants (Sampson et Laub, 2001 ; 2003 ; Dufour, 2013).

Notons que, bien que le terme soit utilisé dans la rédaction de ce rapport, le désistement au crime ne peut être évalué dans le cadre du projet, puisqu'il s'agit d'un processus à long terme qui dépasse le mandat de notre stage. Par conséquent, nous ne ferons référence à ce concept que lorsqu'il se rattachera à une théorie ou à des études portant sur le sujet.

1.1.2 La récidive criminelle

A) Définir la récidive criminelle

Même si la principale vocation de l'ordonnance de probation soit la réinsertion sociale, les contrevenants doivent néanmoins être évalués adéquatement et surveillés afin d'assurer le respect des conditions légales et ultimement, de minimiser le risque de récidive criminelle à

proprement parler (Bonta et Andrews, 2007). Gobeil et Barrett (2008) proposent de définir ce concept de la manière suivante :

1) *toute révocation* de la liberté sous condition (en raison d'un manquement aux conditions de la libération, d'une nouvelle accusation ou d'une nouvelle infraction) ayant eu lieu dans les deux années suivant la mise en liberté ; 2) toute *nouvelle condamnation* ayant eu lieu dans les deux années suivant la mise en liberté ; 3) toute *nouvelle condamnation à la suite d'un crime de violence* ayant eu lieu dans les deux années suivant la mise en liberté.

Avant d'aborder la relation entre le statut conjugal et la récidive criminelle, nous jugeons pertinent, au préalable, de rendre compte des taux de récidives chez les délinquants suivis en milieu ouvert. Selon les données recueillies dans le rapport *La récidive/reprise des probationnaires ayant terminé leur période de probation en 2007-2008* (Sécurité publique Québec, 2015), 25 % des probationnaires à l'étude ont eu au moins un manquement à leurs conditions de suivi. Pendant la durée de leur probation, 27 % des contrevenants ont été condamnés à nouveau. Notons que les contrevenants soumis à des travaux communautaires ont eu un taux de récidive moins élevé que ceux qui n'étaient pas soumis à cette condition. En somme, 41 % des individus en probation ont été sentencés à nouveau — combinant les nouvelles sentences pendant la période de surveillance et durant la période d'observation de deux ans — et 23 % ont été réincarcérés. Bien qu'avec des taux de récidive différents, un constat similaire quant au succès du milieu ouvert est trouvé dans la littérature (Morgan, 1993 ; Petersilia ; 1997 ; Gray et coll., 2001 ; Lamet et coll., 2013). Cela étant dit, du côté de l'incarcération, le tableau est encore moins reluisant. En effet, chez les individus libérés en 2007-2008, le rapport de Sécurité publique Québec (2015) indique que 55 % ont été sentencés à nouveau au cours des deux ans qui ont suivi leur remise en liberté, dont 43 % à une peine d'incarcération et 12 % à une sentence en communauté. Ces chiffres semblent peut-être alarmants, mais le fait est à constater que la majorité des individus qui purgent une peine en communauté complètent leur ordonnance avec succès et ne récidivent pas (voir Santos 2014 pour une revue complète). Néanmoins, il serait important de se questionner sur ces données afin d'en dégager le sens : est-ce que l'absence de récidive est un bon indicateur du succès de la réinsertion sociale ? Est-ce que les interventions en milieu ouvert fonctionnent ? Comment expliquer que certains individus récidivent alors que d'autres non ? En fait, à notre sens, ces

chiffres justifient l'intérêt d'une étude plus approfondie sur la probation et les trajectoires individuelles.

B) Les facteurs qui influencent la récidive criminelle

Certains facteurs semblent jouer un rôle plus important dans la récidive que d'autres, et font l'objet d'une évaluation lors des rencontres de suivi probatoire. L'on distingue les facteurs *statiques*, associés aux caractéristiques individuelles des délinquants, des facteurs *dynamiques*, reliés aux circonstances de vie (Tremblay et Ouellet, 2014). Parmi les plus probants, nommons d'abord la présence d'antécédents criminels. En effet, l'historique d'infractions criminelles (officielles ou cachées), ainsi que la précocité de la délinquance sont des exemples de facteurs statistiquement associés à la récidive criminelle (Guay, Benbouriche et Parent, 2015). Toujours selon les auteurs, les traits de personnalité antisociale (grande impulsivité, manipulation, manque d'empathie, etc.), l'adhésion à des valeurs et attitudes antisociales et la fréquentation de pairs délinquants sont également considérés comme des facteurs probants de la récidive criminelle (Guay, Benbouriche et Parent, 2015). Remarquons que les antécédents criminels sont statiques (Brown, 2002 ; Bonta et Andrews, 2007) ; au sens où ils sont inscrits dans le développement des individus et demeurent invariables dans leur parcours.

Bien que leur apport soit jugé modéré (Guay, Benbouriche et Parent, 2015), d'autres facteurs, dits dynamiques, viennent aussi jouer un rôle sur la probabilité de commission de comportements infractionnels, soit les problèmes dans la relation conjugale ou familiale, et les difficultés liées à l'insertion en milieu de travail ou en milieu scolaire (Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007 ; Guay, Benbouriche et Parent, 2015). Relativement à la théorie des parcours de vie (Sampson et Laub, 1993 ; 2003), les interactions avec ces différentes structures sociales peuvent alors survenir à divers moments dans la trajectoire des contrevenants, modulant ainsi leur parcours criminel à travers la régulation des comportements et la transmission de valeurs prosociales (Sampson et Laub, 1993 ; 2003 ; Guay, Benbouriche et Parent, 2015). Les problèmes d'abus de substance et la qualité des loisirs et activités récréatives sont également mentionnés comme étant modérément associés à la récidive criminelle (Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007 ; Guay et coll., 2015).

Des auteurs soulèvent certains questionnements au sujet de l'utilisation du taux de récidive comme seule mesure du succès de la probation (Petersilia, 1997 ; Visher et Travis, 2003). À cet égard, ils considèrent la criminalité comme étant un phénomène complexe qui s'insère dans des enjeux sociaux et environnementaux plus larges, sur lesquels les agents de probation n'ont pas toujours d'emprise ; un phénomène qui, ultimement, dépend de la capacité d'ajustement de l'individu et de sa réintégration sociale. D'autres critères, tels l'insertion dans un milieu de travail ou la durée de l'abstinence aux drogues durant la période de probation, seraient jugés plus positifs et encourageants quant au succès des mesures sentencielles en milieu ouvert, en plus de refléter davantage leur objectif de réinsertion sociale (Petersilia, 1997). Pour certains, l'atteinte de cet objectif ne peut se résumer à la simple gestion du risque de récidive criminelle : elle doit également consister à l'amélioration globale de la qualité de vie du contrevenant (Willis et Ward, 2010).

En raison des contraintes de temps et d'accès aux informations juridiques, il nous est impossible dans le cadre de ce projet, de mesurer le taux de récidive de nos participants. En effet, afin de déterminer si la relation conjugale exerce une quelconque influence sur les probabilités de récidive des contrevenants sélectionnés, nous devrions étudier leur parcours criminel ainsi que leur relation amoureuse sur une période de temps beaucoup plus étendue. Donc, notre attention sera plutôt dirigée sur la place qu'occupe la relation conjugale dans leur processus de réinsertion sociale.

1.1.3 Au-delà de l'absence de récidive, la réinsertion sociale

A) Définir la réinsertion sociale

L'intérêt est de s'éloigner quelque peu de la question du *risque* et de se pencher plutôt sur les *besoins* des contrevenants en matière de réinsertion sociale. Le concept de réhabilitation en criminologie renvoyait, entre autres, à une approche clinique et thérapeutique où l'on « traitait » l'individu contre sa délinquance et ses autres problématiques afin d'assurer sa réinsertion sociale (Campbell, 2005). Par ailleurs, selon le rapport *La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime* du Centre national de prévention du crime (Griffiths et coll., 2007), la réinsertion sociale se définit ainsi :

(...) l'ensemble des interventions suivant l'arrestation, notamment toute mesure alternative, comme la justice réparatrice ou la thérapie, permettant au délinquant d'éviter un retour dans le système de la justice pénale. Une telle définition inclut aussi des sanctions dans la communauté, qui facilitent l'intégration sociale des délinquants, au lieu de les marginaliser et de les soumettre aux effets pervers de l'emprisonnement.

D'après l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (« Qu'est-ce que la réinsertion sociale ? », s.d.), la réinsertion sociale va bien au-delà de l'absence de récidive et comporte notamment le fait de « vivre en conformité avec les normes et les valeurs sociales, développer un sentiment d'appartenance à sa communauté, subvenir adéquatement à ses besoins et vivre un certain bien-être ». Ce concept se distingue de l'insertion sociale, cette dernière n'impliquant pas nécessairement une intervention de la justice. Pensons notamment aux marginaux, aux gens aux prises avec des déficiences physiques ou mentales, bref à toutes les personnes qui sont exclues, volontairement ou involontairement, de la société (Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007). En somme, l'objectif des intervenants du milieu ouvert est non seulement d'aider certains contrevenants à réintégrer la société après leur exclusion temporaire (suivant une peine d'incarcération), mais aussi, plus largement, de les amener à prendre part activement et positivement à la vie au sein de leur communauté, notamment en agissant sur leurs différentes problématiques individuelles.

B) Les défis en matière de réinsertion sociale

Donc, il apparaît que les circonstances propres aux individus et à leur environnement social doivent être prises en considération dans l'objectif de favoriser leur réinsertion sociale (Tremblay et Ouellet, 2014), ces circonstances pouvant venir jouer sur leur bien-être général et leur disposition à changer.

Particulièrement chez les délinquants ayant connu la détention, la réinsertion sociale peut présenter de nombreux défis au point de vue financier, social et personnel (Schwartz et Weintraub, 1974 ; Jorgensen et coll., 1986 ; Fishman, 1988 ; Hairston, 1991 ; Hairston, 2003 ; Visher et Travis, 2003 ; Murray, 2005 ; Griffiths et coll., 2007 ; Lebel et coll., 2008 ; Apel et coll., 2009 ; Massoglia et coll., 2011). D'abord, l'absence parfois prolongée du milieu scolaire ou du marché du travail peut être un obstacle important lors de la recherche d'emploi (Visher et Travis, 2003 ; Visher et coll., 2005 ; Griffiths et coll., 2007 ; Lebel et coll., 2008). Il peut

s'avérer difficile de rattraper ces années d'expérience perdue ou de les justifier auprès de potentiels employeurs. Le stigma du dossier criminel peut aussi rendre la recherche d'emploi ardue (Uggen et Staff, 2001 ; Visher et Travis, 2003). Si l'insertion dans un milieu de travail est considérée comme un facteur favorisant le succès des mesures sentencielles, il semble alors que l'incarcération représente un obstacle ; celle-ci pouvant engendrer de nouvelles difficultés pour le contrevenant. D'ailleurs, l'on constate que 75 % des individus incarcérés en détention fédérale au Canada ont effectivement des problèmes liés à l'emploi (Griffiths et coll., 2007). Ces difficultés sur le plan occupationnel peuvent contribuer au stress et à l'instabilité financière (Griffiths et coll., 2007 ; Adorjan et Chui, 2014). Les pertes matérielles sont aussi non négligeables, notamment en ce qui a trait au logement, ajoutant au stress de la libération (Griffiths et coll., 2007).

De plus, le retour en société implique certains ajustements (Visher et Travis, 2003 ; Lebel et coll., 2008 ; Adorjan et Chui, 2014), et ce, non seulement de la part du contrevenant, mais aussi du reste de sa famille. Les rôles et la dynamique au sein du milieu familial peuvent avoir changé durant la période d'incarcération et aussi, il n'est pas impossible que le délinquant n'ait plus de proches vers qui se retourner lors de sa libération, l'incarcération menant parfois à la rupture des liens sociaux. Que cette brisure des liens soit le résultat d'une séparation, d'un divorce, ou encore d'un reniement de la part des membres de la famille ou des amis, l'isolement social est une réalité que connaissent plusieurs anciens détenus (Griffiths et coll., 2007 ; Adorjan et Chui, 2014). De plus, la reconstruction des relations ne se fait pas sans difficulté (Visher et Travis, 2003 ; Lebel et coll., 2008). Des auteurs notent également que l'influence négative des pairs et le faible soutien des proches peuvent être défavorables à la réinsertion sociale (Visher et Travis, 2003 ; Visher et coll., 2005 ; Griffiths et coll., 2007). Face au manque de ressources financières et sociales, certains contrevenants peuvent se retrouver en situation précaire après leur libération (Griffiths et coll., 2007). Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer les répercussions de l'emprisonnement, dans un environnement plus ou moins hostile, sur les individus. Des séquelles psychologiques peuvent en effet laisser leurs traces ; des comportements adaptatifs en milieu fermé deviennent alors problématiques en communauté (Adorjan et Chui, 2014). L'on rapporte également que les périodes de surveillance sont elles-mêmes une source importante de stress (Griffiths et coll., 2007). Enfin,

en ce qui concerne les difficultés individuelles, des auteurs mentionnent les problèmes d'abus de substances ainsi que les carences cognitives et émotionnelles (une faible estime de soi et le manque d'ambition, par exemple), qui nuisent autant aux relations avec les proches qu'à l'insertion dans un milieu de travail (Griffiths et coll., 2007 ; Adorjan et Chui, 2014).

1.2 L'étude des trajectoires délinquantes

De cet intérêt pour le changement dans le parcours criminel des individus naissent les études des trajectoires délinquantes, ou des « carrières criminelles ». Celles-ci visent à comprendre les éléments contributifs au changement et à la continuité des comportements délinquants, qui s'inscrivent dans la trajectoire de vie d'une personne. Elle englobe les événements qui débutent dès l'âge des premiers délits ; la précocité étant reliée à la persistance de la carrière criminelle (Tremblay et Ouellet, 2014) ; jusqu'au désistement au crime (Ouellet, 2010).

Donc, basée sur une perspective temporelle, l'analyse de la trajectoire délinquante permet de relever les facteurs associés aux comportements déviants et à la criminalité de l'individu (Gottfredson et Hirschi, 1990 ; Brunelle et Cousineau, 2005 ; Ouellet, 2010), mais aussi les circonstances de vie et les éléments qui provoquent le changement chez lui. Les études de trajectoires délinquantes sont très variées et riches en information. En effet, elles permettent d'aborder différentes dimensions de la déviance et de la carrière criminelle. Par exemple, il est possible d'étudier la fréquence des délits commis à travers le temps, de mesurer l'évolution de la gravité des infractions perpétrées, de déterminer les périodes de rechute et d'abstinence et enfin, d'analyser les caractéristiques psychosociales et environnementales présentes chez l'individu durant ces périodes (Ouellet, 2010 ; Piquero, 2015).

1.3 La perspective développementale/*Life-Course*

Ce nouveau paradigme en criminologie fut véritablement propulsé par les travaux novateurs de Sheldon et Eleanor Glueck (1950). Ceux-ci ont procédé à une étude longitudinale multifactorielle portant sur la délinquance juvénile et son évolution à l'âge adulte. Pour ce faire, ils ont utilisé deux échantillons de 500 individus de sexe masculin, âgés de 10 à 17 ans,

le premier groupe étant constitué de délinquants et l'autre de non-délinquants. Glueck et Glueck (1950) ont ensuite suivi le développement de ces jeunes sur près de 10 ans, afin de recueillir des données sur les sphères sociales, environnementales, biologiques et psychologiques des participants, leur permettant ainsi d'établir des distinctions entre les deux groupes d'individus. Leur étude et celles qui ont suivi ont réellement marqué la criminologie contemporaine ; elles ont éveillé un intérêt nouveau pour la perspective développementale/*Life Course* ; en plus de fournir aux chercheurs une base de données qui, encore à ce jour, informe les chercheurs (Sampson et Laub, 2012 ; Newsome, 2014 ; Piquero, 2015).

Utilisée dans l'analyse des carrières criminelles, la perspective développementale/*Life-Course* s'intéresse aux caractéristiques individuelles et environnementales qui s'inscrivent très tôt dans le développement d'une personne : une carence affective considérable, un faible contrôle de soi, un milieu familial dysfonctionnel, pour ne nommer que celles-ci. Selon cette théorie, ce sont ces caractéristiques qui déterminent la propension d'un individu à commettre des crimes (Gottfredson et Hirschi, 1990 ; Ouellet, 2010). En fonction de l'intensité de la présence de ces caractéristiques individuelles ou environnementales chez un individu, les théories associées à la perspective développementale/*Life-Course* cherchent à expliquer les différentes dimensions de la trajectoire déviante, notamment l'activation des comportements délinquants, l'aggravation de ceux-ci et le désistement (Lussier, 2010). L'objectif n'est plus tant de déterminer pourquoi certains individus choisissent de commettre des crimes, mais plutôt de comprendre pourquoi ils le font à différents moments de leur parcours et pourquoi certains persistent alors que d'autres se désistent (Piquero, 2015).

L'âge d'un individu, ou plutôt son vieillissement, fait partie intégrante de son développement et s'imbrique donc aux théories développementales. La relation entre l'âge et le désistement criminel est fort connue en criminologie (Farrington, 1986) et est basée sur une approche ontogénique de la criminalité : la délinquance débute vers l'adolescence et le vieillissement tend à diminuer considérablement le nombre de méfaits commis ainsi que le risque de récidive, et ce, sans égard aux autres variables telles le sexe ou l'origine ethnique (Farrington, 1986 ; Gottfredson et Hirschi, 1990 ; Sampson et Laub, 1992 ; 2003 ; Dufour, 2013 ; Adorjan et Chui, 2014). Malgré le fait que cette relation possède un appui statistique

important, elle ne permet pas à elle seule d'expliquer le désistement criminel. En effet, l'association entre l'âge et la réduction des méfaits est insuffisante, car elle est statique et ne permet pas de déterminer les processus dynamiques qui ont lieu (Farrington, 1986 ; Sampson et Laub 1992 ; 2003 ; Dufour, 2013 ; Adorjan et Chui, 2014).

1.3.1 *Les théories des traits latents*

Déoulant de la perspective développementale/*Life Course*, les théories des traits latents s'intéressent principalement aux caractéristiques individuelles présentes chez les délinquants, sans égards aux autres facteurs sociaux ou environnementaux. À ce propos, la théorie développée par Gottfredson et Hirschi (1990) reflète bien ce courant de pensée. Selon les auteurs, le manque de contrôle de soi — de pair avec les opportunités criminelles — est ce qui détermine la propension d'un individu à commettre des délits. Leurs prémisses sont les suivantes : les crimes, tout comme d'autres comportements jugés déviants (la conduite dangereuse, les relations sexuelles non protégées, etc.), engendrent une gratification immédiate chez leur perpétreateur ; les individus qui ont un faible contrôle de soi ont du mal à différer leur besoin de gratification immédiate. Ce manque de contrôle de soi tient son origine dans l'enfance, où les parents n'exerçaient pas une supervision et un contrôle direct suffisant sur leur progéniture. Gottfredson et Hirschi (1990) considèrent qu'il n'est donc pas pertinent d'effectuer de longues et coûteuses études longitudinales puisque, selon les auteurs, cette caractéristique est stable chez les individus et est suffisante dans l'explication de leur criminalité. Dans cette perspective, le désistement serait associé à l'âge des contrevenants, leur maturation atténuant leur besoin de gratification immédiate et réduisant leur accès à des opportunités criminelles (Laub et Sampson, 1990; Kruttschnitt et coll., 2000). Si cette théorie possède certes un appui empirique impressionnant, elle demeure toutefois fort critiquée (voir la revue complète dans Pratt et Cullen, 2000).

1.3.2 *La perspective théorique des parcours de vie*

La perspective des parcours de vie s'insère plus largement dans celles du *Life-Course*, où l'on étudie les comportements des individus à travers les différentes étapes de la vie : chaque étape pouvant se présenter comme des points tournants, amenant les individus à dévier de leur trajectoire (Elder, 1985). Selon cette théorie, les facteurs présents durant les premières

années de vie sont importants dans la compréhension de la délinquance à l'adolescence, mais sont jugés comme ayant moins d'influence quant à la délinquance à l'âge adulte puisque cette dernière varie plutôt en fonction d'événements de vie et de transitions (Elder, 1985; Piquero, 2015). Parmi ces points tournants qui marquent le parcours des contrevenants, Sampson et Laub (1993) ont identifié : la relation maritale, l'insertion dans le marché du travail et l'entrée dans l'armée. Notons que ces événements de vie, considérés comme étant les plus significatifs, ont tous en commun le fait d'être associés à des institutions *sociales*.

Plusieurs auteurs ont souligné l'importance du tissu social dans le passage de la délinquance à la conformité (Hirschi, 1969 ; Anderson et coll., 1991 ; Segrin et Flora, 2001 ; Wright et Cullen, 2004 ; Archambeau, 2011 ; Lamet et coll., 2013 ; Guay, Benbouriche et Parent, 2015). Pour les tenants de la théorie du contrôle social développée par Hirschi (1969), la prémisse est que les individus qui sont socialement impliqués ont moins tendance à s'engager dans des activités délictuelles que ceux qui ne le sont pas (Laub et Sampson, 1991 ; 1993 ; Warr, 1998 ; Wright et Cullen, 2004 ; Forrest et Hay, 2011 ; Piquero, 2015). Le travail et les relations intimes sont perçus comme des agents de contrôle social informel, c'est-à-dire qu'ils régulent les comportements de l'individu, les coûts de la non-conformité devenant trop importants, entraînant par exemple une rupture ou une perte d'emploi (Sampson et Laub, 1990 ; Burnett et McNeill, 2005 ; Lamet et coll., 2013). Selon cette théorie, plus la personne est investie dans sa structure sociale, moins elle adoptera de comportements pouvant la compromettre (Hirschi, 1969 ; Forrest et Hay, 2011 ; Lamet et coll., 2013), d'où l'importance de préserver les liens sociaux dans le but de favoriser le désistement des contrevenants.

Une des critiques faites à l'endroit de cette théorie est que les conclusions sont basées sur des données recueillies dans les années 1940, alors que la société de l'époque était davantage orientée sur la famille, où le taux de divorce était très bas et l'enrôlement dans l'armée était plus commun (Kazemian, 2007). De plus, ces études mentionnaient que le fait d'être effectivement marié avait plus d'impact sur le désistement que le simple fait de cohabiter avec son partenaire. Aujourd'hui, et cela est particulièrement vrai au Québec, les unions libres sont monnaies courantes (Kazemian, 2007). Par conséquent, dans le cadre du projet, nous référerons aux termes « relations de couple », « relations amoureuses » ou

« relations conjugales », afin d'inclure tant les couples mariés que les partenaires en union libre. Par ailleurs, des auteurs ont affirmé que d'autres événements de vie, tels l'accès à la scolarisation, la parentalité et le développement de relations sociales positives en général, pouvaient aussi être considérés comme des points tournants (Morgan, 1993 ; Uggen, 2000 ; Edin et coll., 2001 ; Savolainen, 2009).

En bref, selon la théorie des parcours de vie, le désistement serait alors le résultat d'une interdépendance entre l'individu et les structures sociales de son milieu, celles-ci générant des responsabilités et des obligations importantes (Sampson et Laub, 1993 ; Wright et Cullen, 2004). Parmi lesdites structures sociales qui marquent la trajectoire délinquante des contrevenants, nous trouvons d'abord les mesures pénales (détention, sursis, probation, etc.). Dans le cadre de ce projet, une attention particulière sera donnée à la probation, car, en plus du fait que notre rôle en milieu de stage y soit directement rattaché, cette mesure est également la plus fréquemment imposée en collectivité. En effet, en 2013-2014 au Québec, sur les 16 918 suivis en communauté, 10 631 découlaient d'une ordonnance de probation, ce qui représente 62,8 % de tous les suivis (Sécurité publique Québec, 2014). Ces chiffres montrent que la probation survient dans la trajectoire délinquante de bons nombres d'individus judiciairisés. Le milieu de travail est également une institution sociale qui s'inscrit dans le parcours de vie de la plupart des gens ; nous verrons comment celui-ci joue sur le processus de réinsertion sociale. Enfin, les liens avec les proches, que ce soit les pairs, la famille ou les partenaires amoureux, ont fait l'objet d'études quant à leur rôle sur le parcours délictuel.

1.4 Le rôle des structures sociales dans la trajectoire criminelle

1.4.1 La probation

D'abord, précisons que les heures de service communautaire, l'ordonnance de sursis et de probation sont des mesures sentencielles. Le sursis et la probation sont des peines indépendantes qui peuvent être appliquées comme sentence unique ou additionnelle à une autre sentence, telle l'incarcération (Sécurité publique Québec, 2014). Par exemple, un individu peut être condamné à un an de détention provinciale suivie d'une probation de deux ans. Elles sont typiquement considérées comme des mesures de réinsertion sociale, car elles

permettent aux contrevenants de maintenir leurs liens sociaux et dans certains cas, de continuer à prendre activement part à la vie en communauté (Sécurité publique Québec, 2014)

L'ordonnance de sursis est une mesure qui permet de réduire le recours à l'incarcération pour les peines de moins de deux ans pour les contrevenants ne présentant pas un danger pour la société (Sécurité publique Québec, 2014). Cette sentence se veut à la fois punitive et de réinsertion sociale, au sens où l'individu peut en effet être présent dans la communauté, mais doit respecter des conditions de liberté restrictives, dont l'assignation à domicile et le couvre-feu. Le service communautaire, quant à lui, est conditionnel à une sentence de sursis ou de probation, signifiant que c'est une des conditions pouvant se rattacher à l'une ou l'autre de ces sentences. La probation est une mesure sentencielle applicable aux individus reconnus coupables d'un délit par un Tribunal, et ne peut excéder une période de trois ans (Sécurité publique Québec, 2014). Cette sentence se base sur le principe qu'un individu peut se racheter de ses actes délictuels et redevenir un membre positif de la communauté s'il bénéficie de l'aide et de l'encadrement nécessaires (Silverman, 1993). En demeurant en société, le contrevenant peut poursuivre ses études, maintenir son emploi et éviter de rompre les liens avec ses proches. Cependant, celui-ci doit s'engager devant la Cour à respecter ses conditions de probation et ainsi, prouver qu'il est en mesure de se comporter comme un citoyen désireux de respecter la loi (Sécurité publique Québec, 2014). Les agents dûment nommés responsables, conformément à l'article 27 de la *Loi sur les Services correctionnels du Québec (LSCQ)*, sont les agents de probation, les agents des services correctionnels et les agents de surveillance désignés par le ministre (Sécurité publique Québec, 2014).

Par le biais d'une relation positive établie entre l'agent et le client, la probation peut s'avérer être un contexte propice au changement vers la conformité. En effet, celle-ci peut être favorable au succès de la probation et du sursis, dans la mesure où l'intervenant est sincère dans son engagement envers son client et qu'il croit que celui-ci peut effectivement changer (Rex, 1999 ; Burnett et McNeill, 2005 ; Willis et Ward, 2010 ; Dufour, 2013). La relation de confiance est soulignée par plusieurs auteurs comme étant l'élément clé du changement dans un contexte de suivi judiciaire (Rex, 1999 ; Burnett et McNeill, 2005 ; McCulloch, 2005 ;

Dufour, 2013), de pair avec la collaboration de l'agent de probation avec les ressources du milieu (McCulloch, 2005), ainsi qu'un juste équilibre entre la surveillance du contrevenant et l'aide qui lui est offerte dans le but de l'amener à changer (Rex, 1999). Les agents de probation peuvent également contribuer au changement chez les personnes judiciairisées sous leur responsabilité en les amenant à se conscientiser sur leurs problématiques (Dufour, 2015) ; en les motivant à persévérer dans leurs démarches (Dufour, 2015) ; en réitérant les normes et attentes de la société (Rex, 1999 ; Dufour, 2015) ; et en favorisant la reconstruction de l'identité des contrevenants et des liens avec d'autres structures sociales significatives (Rex, 1999 ; Dufour, 2015).

L'ordonnance de probation vise aussi à offrir aux contrevenants des ressources et des opportunités de travailler sur leurs différentes difficultés dans le cadre de programmes ciblés. Que ce soit pour la gestion de la colère, le traitement des dépendances ou l'employabilité, les programmes de réhabilitation sont critiqués en ce qui concerne leur succès dans la prévention de la récidive (Visher et coll., 2005 ; Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007), mais demeurent néanmoins des incontournables en matière de réinsertion sociale. Selon les auteurs, ces programmes sont efficaces que lorsqu'ils visent les facteurs criminogènes, qu'ils adoptent une approche holistique et qu'ils prennent en considération les besoins en matière de réceptivité du contrevenant (Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007).

1.4.2 Le travail

Sur le plan occupationnel, de nombreuses études ont montré qu'il existe bien une relation positive entre l'insertion dans un milieu de travail non criminel et le passage vers la conformité (Sampson et Laub, 1990 ; Anderson et coll., 1991 ; Morgan, 1993 ; Kruttschnitt et coll., 2000 ; Gray et coll., 2001 ; Wright et Cullen, 2004 ; Savolainen, 2009), l'emploi pouvant se positionner comme un point tournant dans la trajectoire criminelle (Sampson et Laub, 1993 ; Warr, 1998). Le fait d'occuper un emploi stable est souvent associé à une réinsertion sociale réussie, car l'insertion dans un milieu de travail contribue à diminuer le risque de récidive criminelle (Kruttschnitt et coll., 2000 ; Tripodi ; 2010) et particulièrement lorsque le travail légitime est bien rémunéré (Morgan, 1993 ; Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007) et satisfaisant (Uggen et Staff, 2001). D'autres études proposent plutôt que c'est la satisfaction

générale au sein du milieu de travail qui joue un rôle déterminant dans le processus de désistement (Wadsworth, 2006). Dans leur étude menée auprès de 172 délinquants, Tremblay et Ouellet (2014) ont trouvé que les périodes d'emplois légitimes avaient un impact sur l'intensité des activités criminelles, mais également, sur la motivation des contrevenants à se désister du crime. Le travail permet d'augmenter les chances que la probation soit complétée avec succès, c'est-à-dire, sans réincarcération (Anderson et coll., 1991 ; Hepburn et Griffin, 2004 ; Archambeau, 2011 ; Lamet et coll., 2013). La recension des écrits de Morgan (1993) révèle que les facteurs les plus souvent associés à l'échec de la probation (le non-respect de conditions et une nouvelle infraction) sont, entre autres : l'instabilité d'emploi, le faible revenu, les antécédents judiciaires et l'instabilité sur le plan marital. Utilisant les données obtenues par la *National Youth Survey* afin de tester les conclusions de Sampson et Laub (1993) sur l'effet du travail dans la réduction des comportements délinquants, Wright et Cullen (2004) ont trouvé que le contact avec des collègues de travail possédant des valeurs prosociales avait un effet positif sur le processus de désistement criminel. Cependant, ils expliquent cette relation positive, non pas parce que les collègues exercent un contrôle social informel, mais plutôt parce que ceux-ci modifient considérablement le groupe de pairs de l'individu. En fait, selon les auteurs, le temps passé avec des collègues prosociaux crée une certaine rupture avec l'ancien réseau de pairs déviants, voire son remplacement complet par un nouveau réseau prosocial. Dans tous les cas, en raison de son apport considérable, des auteurs considèrent que c'est sur ce facteur que les agents de réinsertion sociale devraient le plus accentuer leurs efforts (Morgan, 1993 ; Petersilia, 1997 ; Gray et coll., 2001 ; Tremblay et Ouellet, 2014).

1.4.3 *Les pairs*

La fréquentation de pairs délinquants est reconnue comme un facteur de risque en criminologie et comme étant l'un des prédicteurs les plus forts de la persistance dans la criminalité (Brent, 2001). Plusieurs auteurs s'entendent donc sur le lien existant entre le désistement criminel et la rupture des relations avec les pairs procriminels (Gendreau et coll., 1996 ; Warr, 1998 ; 2002 ; Giordano, Cernkovich et Holland, 2003 ; Dufour 2013 ; Guay, Benbouriche et Parent, 2015). D'abord, un certain processus d'apprentissage s'opère (Warr, 1998 ; 2002 ; Forrest et Hay, 2011) : les membres du groupe observent des comportements

délictuels et apprennent des techniques et des moyens d'agir. Aussi, les pairs délinquants offrent un cadre normatif de comportements qui permet d'intégrer des codes et des valeurs procriminelles (Warr, 2002 ; Forrest et Hay, 2011 ; Guay, Benbouriche et Parent, 2015). De plus, le réseau déviant offre des opportunités criminelles plus grandes en raison de la fréquence de leurs activités et de l'étendue de leurs relations (Warr, 2002 ; Forrest et Hay, 2011 ; Guay, Benbouriche et Parent, 2015). L'influence des pairs peut varier au cours de la vie d'un individu, la période entre l'adolescence et le début de l'âge adulte étant charnière quant aux rapports avec les pairs (Warr, 2002). Tout comme la distribution des crimes sur la courbe de l'âge, l'influence des pairs tend à diminuer avec le temps et la maturation. Selon Guay, Benbouriche et Parent (2015), la qualité du réseau, la nature de l'influence exercée par les pairs et l'absence de relations amicales prosociales sont donc des facteurs à considérer dans l'évaluation du risque de récidive.

1.4.4 La famille

Des auteurs (Fishman et Alissi, 1979) ont défendu la contribution positive des relations familiales dans la réintégration des contrevenants dans la communauté. La place de la famille s'inscrit également dans plusieurs théories, notamment celle de Gottfredson et Hirschi (1990), où les parents jouent un rôle prépondérant dans le contrôle de soi de leur progéniture et, indirectement, dans la propension de ceux-ci à adopter des comportements déviants. La théorie du contrat social (Hirschi, 1969) se base elle-même sur l'importance de l'attachement aux liens familiaux et aux normes conventionnelles dans l'explication de la criminalité. Sampson et Laub (1993), quant à eux, considèrent qu'un milieu familial dysfonctionnel durant l'enfance peut effectivement placer un individu dans une trajectoire déviante, tout comme la supervision et l'attachement des parents peuvent l'en éloigner. Selon les auteurs, le fait de se marier ou d'avoir des enfants plus tard, au cours de la vie, peut aussi contribuer au désistement criminel (Sampson et Laub, 1993).

Des auteurs (Hepburn et Griffin, 2004) ont trouvé un rapport positif significatif entre le soutien de la famille et le succès de la probation. Savolainen (2009) conclut que les liens sociaux ont effectivement un impact positif dans la transition vers le désistement criminel. Dans le contexte finlandais de son étude, la parentalité contribuait fortement au processus de

désistement criminel et à la réduction des activités criminelles. Dufour (2013), quant à elle, trouve que la famille fut la seule institution qui fut instigatrice du désistement au crime chez ses participants. En effet, plusieurs ont dû rebâtir les liens brisés avec leurs proches et mettre des efforts considérables dans le but de changer leur mode de vie afin de ne pas risquer de les perdre à nouveau. La famille peut être une source de soutien durant les périodes plus difficiles (Visher et Travis, 2003 ; Guay, Benbouriche et Parent, 2015), en plus de réguler les comportements et éloigner des influences procriminelles (Guay, Benbouriche et Parent, 2015). Il est noté que la famille peut jouer un rôle favorable sur le processus de réinsertion sociale lorsque les parents adhèrent à des valeurs prosociales et offrent un soutien positif (Guay, Benbouriche et Parent, 2015). Celle-ci peut également offrir une aide financière et un lieu pour se loger immédiatement après la sortie de détention, ce qui peut atténuer le stress et le désœuvrement du contrevenant.

1.4.5 Le couple

À la lumière des éléments susmentionnés, nous constatons que les différentes structures sociales dans lesquelles le contrevenant évolue peuvent être contributives à l'arrêt de ses comportements délinquants : une famille prosociale exerçant une supervision adéquate, un travail satisfaisant ou bien rémunéré, un réseau de pairs prosociaux, une relation positive avec l'agent de probation et la participation à des programmes de réhabilitation adaptés ; ou à l'inverse, à l'émergence et au maintien de sa délinquance : un milieu familial procriminel et dysfonctionnel, un réseau de pairs déviants.

Qu'en est-il des relations conjugales plus spécifiquement ? Si certains chercheurs parlent d'un lien positif entre les relations amoureuses et le passage vers la conformité (Sampson et Laub, 1993 ; Laub, Nagin et Sampson, 1998 ; Segrin et Flora, 2001 ; Hairston, 2003 ; Wright et Cullen, 2004 ; Beaver et coll., 2008 ; Einhorn et coll., 2008 ; Bersani et coll., 2009 ; Forrest et Hay, 2011 ; Zoutewelle-Terovan et coll., 2012 ; Craig et Foster, 2013), d'autres mentionnent une relation faible ou limitée, peu concluante, voire inverse (Kruttschnitt et coll., 2000 ; Giordano et coll., 2002 ; Theobald et Farrington, 2009 ; Tripodi, 2010 ; Dufour, 2013 ; Tremblay et Ouellet, 2014). L'objectif de la présente section sera de détailler les

principales conclusions des études portant sur les relations conjugales et leur rapport à l'absence de récidive et la réinsertion sociale.

Certains auteurs considèrent que les relations conjugales peuvent avoir une incidence, tant positive que négative, sur la récidive criminelle (Guay, Benbouriche et Parent, 2015) ; et qu'elles contribuent favorablement au succès de la probation (Morgan, 1993 ; Petersilia, 1997 ; 1998). De pair avec la famille, le partenaire amoureux peut être une source de soutien et d'encouragement dans le cheminement prosocial. Cependant, dans un contexte où les membres ont tous deux des difficultés importantes (abus de substances, violence, délinquance, etc.), la relation de couple devient plutôt un facteur de risque pouvant maintenir le contrevenant dans son mode de vie marginal (Guay, Benbouriche et Parent, 2015). Paolucci et ses collaborateurs (2000) établissent un lien entre l'attachement des partenaires et la diminution du risque de criminalité chez les adultes. Plus largement, il a été trouvé que l'attachement — face au partenaire amoureux, le milieu de travail, l'école et la famille — est associé à une diminution du risque de nouvelles offenses durant la probation (Lamet et coll., 2013). Les résultats obtenus dans l'étude longitudinale de Zoutewelle-Terovan et collaborateurs (2012), menée auprès de 540 individus à haut risque de délinquance, leur ont permis de conclure que la relation amoureuse jouait un rôle favorable dans le désistement criminel chez les hommes. D'autres trouvent un effet positif entre les relations satisfaisantes durant et après l'incarcération, et la diminution de la récidive (Wright et Wright, 1992). Wright et Wright (1992) constatent que l'attachement envers la conjointe est également associé à une diminution de la probabilité d'activités criminelles à l'âge adulte. Ils considèrent que ces résultats appuient la théorie du parcours de vie (Sampson et Laub, 1993), selon laquelle certains contrevenants arrivent à des transitions dans leur vie où la qualité des liens amoureux les amène à dévier de leur trajectoire. Enfin, Visher et ses collaborateurs (2009) trouvent que le mariage, au contraire, peut être une source de stress financier pour les détenus suivant la libération : la pression à rétablir la situation financière de la famille pouvant les pousser à se retourner vers leurs anciennes habitudes délictuelles.

En somme, si des études trouvent que le statut matrimonial et la cohabitation avec un partenaire amoureux jouent sur les probabilités de succès de la probation, c'est-à-dire, sans

nouvelles accusations, révocations ou liberté illégale (Morgan, 1993 ; Petersilia, 1997 ; 1998), d'autres concluent que cela n'a aucune incidence (Kruttschnitt et coll., 2000 ; Gray et coll., 2001 ; Hepburn et Griffin, 2004). Par ailleurs, notons que l'approche quantitative fut privilégiée dans certains travaux et que la variable « relation conjugale » n'était mesurée que par sa présence ou son absence dans la trajectoire de vie (Kruttschnitt et coll., 2000 ; Gray et coll., 2001) ; n'apportant pas de nuance quant à la qualité des liens ou la nature de l'influence des partenaires. Il est également possible d'interroger la méthode utilisée pour établir la qualité des relations amoureuses dans l'étude de Hepburn et Griffin (2004). En effet, cette variable était déterminée en fonction de l'analyse qu'en faisaient les agents de probation, et non du discours direct des contrevenants. Dans tous les cas, ces résultats montrent que des questions demeurent en ce qui concerne l'apport de la relation amoureuse dans la récidive criminelle.

Sur le plan de la réinsertion sociale, le fait d'entretenir des liens sociaux positifs, amoureux ou familiaux est un facteur considéré par certains comme étant contributif (Anderson et coll., 1991 ; Segrin et Flora, 2001 ; Archambeau, 2011 ; Lamet et coll., 2013 ; Guay, Benbouriche et Parent, 2015). L'on mentionne que la qualité de la relation conjugale favorise un meilleur ajustement psychologique et qu'ainsi, elle facilite la réhabilitation (Segrin et Flora, 2001).

Les agents de probation eux-mêmes nomment la famille comme un élément important dans le cheminement des contrevenants (Archambeau, 2011), notamment car celle-ci peut offrir du support, représenter une motivation supplémentaire à demeurer sur le droit chemin et contrôler les comportements (Laub et Sampson, 2001 ; Archambeau, 2011). Les auteurs nuancent toutefois cette conclusion, ajoutant que les liens sociaux familiaux et conjugaux ne sont favorables que lorsque les différents acteurs sociaux adhèrent à des valeurs prosociales (Segrin et Flora, 2001 ; Archambeau, 2011 ; Guay, Benbouriche et Parent, 2015) et que les liens aient été positifs avant les démêlés judiciaires (Segrin et Flora, 2001 ; Lamet 2013). Il importe de souligner que la réinsertion sociale est un processus complexe qui ne peut être assuré par un facteur unique qui, dans le cas qui nous intéresse, consisterait en la relation amoureuse. En effet, d'autres éléments peuvent y contribuer, notamment la motivation et la responsabilisation du contrevenant (Griffiths et coll., 2007).

1.5 L'apport mitigé de la relation conjugale

Il est donc clair que, contrairement à l'insertion dans le milieu de travail, la relation de couple ne fait pas l'unanimité dans la littérature quant à son rapport avec la récidive criminelle. Les études visant à comprendre son rôle dans le processus de réinsertion sociale, quoique moins nombreuses que celles portant sur la récidive, semblent plutôt la positionner comme un élément *aidant* l'effort général de réinsertion, et non comme un *point tournant* dans la trajectoire. Nous interrogerons alors ce manque de consensus des auteurs, notamment en relevant les limites associées à la méthode quantitative utilisée lors de certaines études, et en discutant l'hypothèse de variables sous-jacentes aux relations amoureuses.

1.5.1 Des études quantitatives

Une des raisons avancées quant à l'apport mitigé de la relation amoureuse dans la trajectoire délinquante est le fait que les études précédemment citées sont majoritairement quantitatives. En effet, plusieurs ont relié statistiquement la présence ou l'absence du facteur « relation de couple » à des critères de réhabilitation (succès de la probation, absence de récidive, etc.), sans tenir compte de la qualité ou de la dynamique de la relation (Kruttschnitt et coll., 2000 ; Gray et coll., 2001 ; Ouellet, 2010). Par exemple, si un délinquant entretient une relation conjugale avec une personne elle-même délinquante, l'on pourrait prévoir que le facteur « relation de couple » ne contribuera pas fortement à un changement vers une vie non criminelle (Visher et coll., 2009). Aussi, plus l'attachement entre les partenaires est élevé, plus le facteur « relation de couple » jouerait un rôle important dans le désistement au crime (Forrest et Hay, 2011), ce qui justifie que cette variable soit prise en considération. La recension des écrits de Wright et Wright (1992) se conclut par le même constat, à savoir qu'aucune étude faisant un rapport simple entre les variables « mariage » et « criminalité » n'a réussi à établir avec certitude que le mariage et le fait d'avoir un enfant aient un impact sur les probabilités de commettre un délit. Or, celles qui utilisaient une méthodologie permettant de connaître la qualité des relations maritales trouvaient, de leur côté, des liens entre la relation de couple et la criminalité.

Bref, des auteurs soulignent l'importance d'évaluer la qualité de la relation amoureuse, notamment le degré d'attachement ainsi que la présence de valeurs prosociales chez le partenaire (Wright et Wright, 1992 ; Segrin et Flora, 2001 ; Rhule-Louie et McMahon, 2007 ; Serin et Lloyd, 2009 ; Craig et Foster, 2013 ; Dufour, 2013), en vue de rendre compte adéquatement de son apport dans la trajectoire déviante. Aussi, pour que les liens sociaux jouent un rôle positif dans le parcours du délinquant, il faut que ce dernier tienne effectivement à ces liens, qu'il les considère comme ayant de la valeur et qu'ils soient de qualité, soulignent Sampson et Laub (1993) et Laub, Nagin et Sampson (1998).

1.5.2 *Les processus sous-jacents à la relation conjugale*

Au-delà de la méthodologie utilisée, il est possible que ces variations dans les résultats obtenus soient le reflet, d'une part, de la difficulté à établir la direction de la relation. À ce propos, Warr (1998) conclut que d'autres hypothèses peuvent être formulées quant à la relation entre le mariage et le désistement, entre autres que ce n'est pas le mariage qui entraîne le désistement au crime, mais plutôt le renoncement au crime qui rend l'individu apte au mariage et à l'engagement. D'autre part, ce manque de consensus dans la littérature peut être également dû au fait que les rapports amoureux sont complexes et que, par conséquent, ils peuvent interagir avec d'autres variables. Bien qu'ils appuient la thèse d'un lien entre les relations de couple et le désistement de la carrière criminelle, Forrest et Hay (2011) critiquent effectivement le fait qu'il manque d'études empiriques sur les variables sous-jacentes à la relation de couple. Dans les prochaines sections, nous présenterons les études qui portent sur lesdites variables sous-jacentes.

A) Le couple ou le contrôle de soi ?

Basés sur les données obtenues de *Child and Young Adult Supplement of the National Longitudinal Study of Youth (NLSY79)*, une étude longitudinale menée auprès de 12 000 hommes et femmes âgés de 14 à 21 en 1979, Forrest et Hay (2011) remettent en question les conclusions de Gottfredson et Hirshi (1990). Selon ces derniers, la relation positive retrouvée dans les études de Sampson et Laub (1991 ; 1993) entre le mariage et le désistement est purement factice. En fait, Gottfredson et Hirshi (1990) considèrent qu'il s'agit en fait de l'interaction avec une troisième variable, soit le contrôle de soi. Selon leur hypothèse, les

individus ayant un plus grand contrôle de soi auraient moins de propension à commettre des délits puisqu'ils seraient moins impulsifs et seraient davantage en mesure de se projeter dans l'avenir. Par conséquent, ils auraient plus de chance de s'engager dans une relation à long terme telle que le mariage. Leur théorie se base aussi sur la prémisse que le contrôle de soi est un facteur statique chez les individus, signifiant que le mariage (ou tous autres événements importants) ne peut le modifier. C'est donc ce dernier point qui fut remis en question dans l'étude de Forrest et Hay (2011). Ceux-ci concluent que le mariage est associé à une amélioration significative du contrôle de soi, réduisant ainsi le passage à l'acte délictuel, notamment car il permet de mettre en place des standards de comportements acceptés, donne une raison au contrevenant de se contrôler, et offre des occasions quotidiennes à celui-ci de pratiquer son contrôle de soi. Dès lors, nous pouvons nous demander si le meilleur contrôle de soi est effectivement une composante sous-jacente de la relation de couple, contribuant indirectement à inhiber les comportements déviants.

B) Le couple ou la parentalité ?

Les résultats contradictoires ou nuls obtenus dans les études faisant un lien entre la présence ou l'absence d'une relation amoureuse et la déviation de la trajectoire criminelle pourraient s'expliquer par le rôle que joue la parentalité dans l'équation. En effet, relativement aux processus sous-jacents à la relation de couple, certains auteurs mentionnent un lien entre la parentalité et le désistement criminel (Laub et Sampson, 2003 ; Savolainen, 2009 ; Zoutewelle-Terovan et coll., 2012). Dans le cadre de leur étude longitudinale, étendue sur une période de 21 ans et menée auprès de 540 sujets considérés à haut risque criminel, Zoutewelle-Terovan et ses collaborateurs (2012) ont trouvé que le mariage contribuait positivement au désistement criminel, lorsque combiné avec la parentalité. Cette variable exerçait effectivement une influence positive sur le désistement au crime, particulièrement chez les hommes délinquants et de façon plus marquante s'il s'agit d'un premier enfant.

C) Le couple ou moins de temps passé avec les pairs ?

L'étude de Warr (1998) montre que le mariage est associé à une diminution importante du temps passé avec les pairs délinquants. Selon l'auteur, il apparaît donc que ce n'est pas tant le mariage qui entraîne le déclin ou l'arrêt des comportements délinquants, mais plutôt la relation indirecte qui existe avec la fréquence des contacts avec les amis et les connaissances délinquantes. Warr (1998) ajoute d'ailleurs que le temps excessif passé avec n'importe quel pair, délinquant ou non délinquant, est nuisible aux relations amoureuses et témoigne d'un manque d'investissement. Le mariage, par le biais du réseau du partenaire ainsi que les nouvelles activités et responsabilités qu'il génère, permet également de modifier l'entourage de l'individu, ou du moins, de l'étendre vers des pairs prosociaux (Forrest et Hay, 2011). Si la relation entre le désistement au crime et le mariage demeure ambiguë, il est néanmoins établi que ce dernier joue un rôle positif dans la réduction du temps passé avec les pairs délinquants (Warr, 1998 ; Dufour, 2013).

1.6 La problématique

À la lecture des points mentionnés plus haut, plusieurs constats s'imposent. D'abord, contrairement aux études sur le milieu carcéral dont la popularité ne cesse de croître, le milieu ouvert, quant à lui, bénéficie dans une moindre mesure de cette attention de la communauté scientifique. Les programmes communautaires de réinsertion sociale, les agents de probation, ainsi que tout le contexte entourant les suivis de sentences de probation et de sursis ont été peu étudiés durant les dernières décennies. Au Canada, mentionnons toutefois les études portant sur le rôle des agents de probation dans le processus de changement chez la clientèle judiciarisée et sur la valeur des rapports présentenciels au Canada (Bonta et coll. 2005 ; 2011 ; cités dans Lalande, 2012). Il n'en demeure pas moins que les quelques études liées à ces thèmes sont anglophones et ont été majoritairement réalisées aux États-Unis (Sampson et Laub, 1993 ; Warr, 1998, Sampson, Laub et Wimer, 2006 ; Visher et coll., 2009), où le contexte pénal et sociétal diffère de celui des provinces canadiennes. En ce sens, le présent projet se démarque et apportera certaines pistes de réflexion propres à la réalité du suivi en probation au Québec.

D'autre part, la majorité des études portant sur la récidive criminelle et l'importance des circonstances de vie dans ces trajectoires utilisent une approche quantitative. En effet, les résultats sont basés sur des données provenant de différentes banques de données officielles. Des variables, telles la présence ou l'absence de comportements criminels sur une période donnée, ainsi que la présence ou l'absence de la relation de couple, sont mises en relation afin d'en dégager des corrélations significatives. L'approche quantitative se heurte toutefois à certaines limites. En ce qui concerne le désistement, ou l'arrêt des activités délictuelles, se fonder exclusivement sur les données officielles pose problème puisque, étant donné le chiffre noir de la criminalité, elles ne révèlent qu'une fraction des crimes commis par les individus. En effet, seulement 2 % des délits seraient judiciairisés (Farrall, 2004 ; Dufour, 2013). Bien que ces données soient de bons indicateurs du cheminement criminel général de l'individu, une analyse du discours du délinquant quant à sa criminalité en bonifierait certainement la compréhension. Ouellet (2010) contourne ce problème méthodologique en choisissant de mener des entrevues structurées avec des questionnaires du type auto révélés. La méthode des calendriers d'histoire de vie fut privilégiée puisqu'elle avait l'avantage de recueillir l'information précise recherchée, tout en assurant une meilleure fiabilité des souvenirs chronologiques des répondants. Les entrevues structurées laissent toutefois peu de place à l'expérience des acteurs et aux thèmes émergents, c'est-à-dire ceux qui ressortent naturellement du discours des participants sans être suggérés. En ce qui a trait au facteur présence ou absence de la relation de couple et à son rôle sur le désistement au crime, les résultats, comme mentionnés précédemment, sont très mitigés. La méthode quantitative utilisée dans ces études est critiquée, car elle ne permet pas de tenir compte de la qualité de cette relation ni de s'interroger sur les autres variables sous-jacentes, notamment le degré d'investissement dans la relation et les valeurs prosociales ou procriminelles de la partenaire (Kruttschnitt et coll., 2000 ; Segrin et Flora, 2001 ; Rhule-Louie et McMahon, 2007 ; Serin et Lloyd, 2009 ; Craig et Foster, 2013 ; Dufour, 2013 ; Tremblay et Ouellet, 2014). Il serait donc pertinent, dans le but de mieux rendre compte de la complexité des relations amoureuses, d'interroger les acteurs sous un angle qualitatif.

Depuis l'avènement du Plan d'action gouvernemental *La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable, 2010-2013*, l'intérêt pour la réinsertion sociale des personnes délinquantes connaît un engouement naissant au Québec. L'étude de Dufour (2013), portant sur le désistement au crime chez les sursitaires québécois, contourne les écueils précédemment cités en choisissant d'aborder la question sous un angle qualitatif. Tout en laissant une place au récit spontané des délinquants, les entrevues semi-dirigées étaient orientées sur différents thèmes tels les facteurs structureaux, les relations institutionnelles et le changement identitaire. La relation conjugale n'était donc pas abordée de front, mais devait plutôt émerger du discours du délinquant, ce qui ne fut pas le cas dans cette étude. En effet, très peu de participants ont mentionné leur relation maritale lors de l'entrevue. L'auteur explique ce constat en formulant l'hypothèse que les hommes québécois ont, de façon générale, plus de difficulté à exprimer ce qu'ils ressentent face à leur partenaire, par crainte d'affaiblir le regard porté sur leur masculinité (Dufour, 2013). En somme, l'étude n'aborde pas la question du rôle de la relation de couple sur la réinsertion sociale des délinquants de manière approfondie ni les processus sous-jacents à cette relation amoureuse.

Bref, il existe peu d'études qualitatives au Québec traitant spécifiquement de la perception des délinquants quant à la qualité de leur relation de couple, de leur expérience du suivi judiciaire sur leur relation ou sur la façon dont celle-ci agit sur le succès de la réinsertion sociale du délinquant. Aussi, la minorité des études qualitatives francophones traitant du rôle des relations amoureuses et familiales sur la réhabilitation du délinquant ne sont pas récentes (De Coninck, 1982) ou l'abordent dans un contexte de recherche beaucoup plus large (Dufour, 2013). Enfin, les sujets eux-mêmes, les hommes probationnaires, n'ont pas fait l'objet d'études publiées au cours des dernières décennies.

Dans le cadre de ce projet, la méthode qualitative sera donc privilégiée pour examiner en profondeur la place qu'occupe la relation de couple dans le processus de réinsertion sociale des probationnaires. Considérée comme étant la plus adaptée à la compréhension du processus de désistement criminel (Maruna, 2001 ; Dufour, 2013), cette méthode permettra d'accéder aux perceptions des participants à l'étude et de comprendre comment leur expérience amoureuse singulière s'insère dans leur parcours de vie. Ce projet s'avère donc pertinent au

point théorique puisque, d'une part, les écueils méthodologiques précédemment cités y seront contournés et, d'autre part, la qualité exploratoire de l'étude permettra l'émergence de nouvelles idées et de nouveaux thèmes, et ce, tout au long du processus de recherche. Ajoutons que pour les intervenants du milieu du service de la probation, cette étude se joindra à leur effort de favoriser la réinsertion sociale, car elle apportera des éclaircissements quant aux variables entourant les facteurs contributifs au changement. Enfin, il faut souligner que les participants tireront également profit de ce projet, car en partageant leur expérience, ils continueront à évoluer dans leur cheminement de réinsertion sociale : ils pourront exprimer librement leurs frustrations et être écoutés sans jugement ; ils prendront davantage conscience de leur vécu à travers leur récit narratif et finalement ; ils pourront activement prendre part à la société en contribuant à la recherche universitaire, leur renvoyant ainsi une image plus positive d'eux-mêmes.

CHAPITRE 2 : Le milieu de stage

2.1 La description du milieu de stage

2.1.1 *Portrait de la DSPC : un réseau, une clientèle, un mandat et des valeurs*

Le stage s'est tenu à la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC). Cet établissement, plus communément appelé le « bureau des probation », est assez méconnu de la population et peu étudié en criminologie. Le ministère de la Sécurité publique du Québec décrit le rôle de la DSPC ainsi :

Les directions des services professionnels correctionnels sont responsables de l'ensemble des activités relatives à l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels et à l'administration des sentences dans la communauté dans le respect des lois, des valeurs et des orientations mises de l'avant par la DGSC, notamment en matière de réinsertion sociale de la personne contrevenante (Sécurité publique Québec, 2016, s.p.).

Le réseau correctionnel est divisé en trois grandes régions : Montréal, l'Est-du-Québec et l'Ouest-du-Québec. Sous la Direction générale des services correctionnels (DGSC), il comprend 20 établissements de détention et 17 Directions des services professionnels correctionnels (DSPC). Ces bureaux sont répartis en 42 points de service à travers le Québec. Selon le profil de la population correctionnelle du Québec, 2012-2013, il y a eu 42 717 admissions en détention, dont 80 % sont celles de prévenus, soit des individus en attente de leur sentence (Chéné, 2014). Les établissements de détention hébergent en moyenne 5031 personnes quotidiennement. Chez les détenus, leur condamnation est liée à une infraction impliquant un véhicule (14 %), aux stupéfiants (13 %), aux vols simples (11 %), aux voies de fait (10 %), aux introductions par effraction (8 %) et aux vols qualifiés (3 %). La durée moyenne des séjours des détenus est de 60,7 jours. Sur les quelque 17 000 cas actifs par mois, la clientèle suivie en milieu ouvert est composée à 70 % de personnes en probation, 22 % en sursis, 5 % en libération conditionnelle et 3 % en permission de sortie. En 2011, le service de probation comptait 335 agents à travers le Québec.

Selon le profil correctionnel 2007-2008 (Giroux, 2011), la clientèle des DSPC est majoritairement constituée d'hommes (88 %), bien qu'il y ait aussi quelques femmes (12 %). Ces statistiques sont cohérentes avec celles que l'on retrouve dans le milieu carcéral en général. Dans le cas de la DSPC Sud-Ouest, les femmes judiciairisées sont suivies presque exclusivement par des agents de la Direction des services correctionnels — Clientèle féminine et activités spécialisées (DSC-CFAS), bureau situé au Palais de justice. L'âge moyen des justiciables devant se présenter dans les points de service est d'environ 36 ans. Ils ne possèdent souvent pas de diplôme secondaire (60 %) et si certains ont un emploi (46, 2 %), d'autres sont prestataires de l'aide sociale (33 %).

Les délinquants sous l'autorité du Service correctionnel du Québec ont parfois des problématiques concomitantes à leur délit sur lesquelles il est parfois nécessaire d'intervenir dans le but de favoriser une réinsertion sociale durable. La violence conjugale, la toxicomanie, les déviations sexuelles et l'alcoolisme sont parmi celles qui sont le plus souvent répertoriées. Ainsi, plus de la moitié de la clientèle consommait des drogues, 47 % ont déjà suivi un traitement pour l'alcoolisme ou la toxicomanie et 46 % ont déjà été violents envers leur partenaire. La santé mentale de la clientèle est aussi un enjeu important pour les intervenants de la DSPC : le tiers des contrevenants ont une prescription médicale liée à des troubles psychologiques, 34 % ont déjà fait au moins une tentative de suicide et la moitié a déjà consulté pour un problème de nature psychologique. La DSPC Sud-Ouest, située au cœur du centre-ville, est particulièrement touchée par la problématique d'itinérance de sa clientèle. Un projet-pilote visant à effectuer un dénombrement systématique et descriptif de chaque cas actif est en cours au moment du stage.

Selon la *Loi sur les services correctionnels* (Publications Québec, 2007) :

12. Tout agent de probation doit :

- a) faire enquête, à la demande du tribunal qui déclare une personne coupable, sur ses antécédents, son caractère et la possibilité de sa réhabilitation ainsi que sur tout autre sujet qui la concerne et que lui indique le tribunal ;
- b) faire au tribunal un rapport écrit de son enquête pour l'aider à imposer une sentence au contrevenant ;

- c) conseiller le tribunal, à sa demande, sur les conditions qui devraient être prescrites par toute ordonnance de libération conditionnelle ou surveillée ;
- d) surveiller le contrevenant pendant qu'il est libéré conditionnellement ou sous surveillance, s'assurer qu'il respecte les conditions qui lui ont été imposées et, au besoin, faire rapport au tribunal ;
- e) surveiller une personne libérée conditionnellement en vertu de la Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus (chapitre L-1.1), s'assurer du respect des conditions qui ont été imposées et, le cas échéant, faire rapport à la Commission québécoise des libérations conditionnelles. 1969, c. 21, a. 12 ; 1978, c. 22, a. 51.

13. Tout agent de probation doit concourir à la réhabilitation des personnes condamnées pour avoir enfreint le Code criminel (Lois révisées du Canada [1985], chapitre C-46) ou une loi pénale et faciliter leur réinsertion sociale en leur apportant aide et conseils. Il doit aussi remplir les autres devoirs et fonctions qui sont déterminés par le directeur général., 1969, c. 21, a. 13.

Tous les établissements correctionnels du Québec sont régis par des règles, des procédures administratives, des politiques et des instructions. La *Loi sur le système correctionnel du Québec*, en vigueur depuis 2007, est celle qui encadre les Services correctionnels (Publications Québec, 2007). Les deux principes généraux dont elle fait mention sont la réinsertion sociale des personnes contrevenantes et la protection de la société. Les professionnels dûment nommés par la *Loi sur le système correctionnel du Québec* doivent adopter certaines valeurs d'intervention. Parmi celles-ci : croire en la capacité d'évolution de la personne contrevenante, s'engager à faire une intervention soutenue auprès de la clientèle afin de diminuer le risque de récidive, respecter les droits fondamentaux des individus et enfin, offrir une intervention absente de jugement de valeur et empreinte de respect de l'être humain. La philosophie principale des services correctionnels du Québec est qu'il faut favoriser la réinsertion sociale puisque c'est la meilleure façon de protéger la société de manière durable (ministère de la Sécurité publique, 2010).

2.1.2 Processus de référencement de la clientèle

La clientèle judiciairisée est référée à la DSPC Sud-Ouest lorsqu'elle est soumise à des mesures légales et par conséquent, sa présence au bureau ne se fait pas sur une base volontaire. Comme décrite précédemment, l'on retrouve les mesures *sentencielles* en milieu ouvert, soit l'ordonnance de probation avec surveillance, l'ordonnance d'emprisonnement avec sursis ou

l'ordonnance de travaux communautaires ; et les mesures *correctionnelles* : la permission de sortir et la libération conditionnelle. Le choix du bureau de probation responsable du suivi se fait en fonction du district judiciaire où l'individu a été sentencing ainsi que de son lieu de résidence. Typiquement, dans un délai variant entre 48 et 72 heures suivant le prononcé de sentence ou la libération de détention, le justiciable doit se rapporter au bureau de liaison du Palais de justice de Montréal ou directement à la DSPC responsable de son dossier (Sud-Ouest, Nord-Est ou CFAS). Une fiche « Accueil et prise en charge » est alors complétée par l'agent de probation de garde afin de recueillir des informations de base concernant l'individu, notamment ses coordonnées, ses antécédents de délit, ses besoins immédiats (médication, hébergement, etc.) et le risque suicidaire. Par la suite, le dossier est assigné à un agent de probation qui communiquera avec le client afin de lui fixer un premier rendez-vous. Notons que seules les rencontres en vue d'un rapport présentenciel n'engendrent pas de conséquences légales directes (un bris, par exemple) si le contrevenant refuse de se présenter ou de se prêter à l'évaluation. À cet égard, ce processus est davantage effectué sur une base volontaire.

2.1.3 Description de l'évaluation initiale

Lorsqu'un rapport présentenciel est exigé par la Cour, l'agent de probation doit rencontrer le contrevenant afin de mener une évaluation exhaustive qui s'étend généralement sur deux rencontres. Ces entrevues dirigées, d'une moyenne de trois heures, permettent de recueillir des informations pertinentes sur l'individu en question : sa trajectoire de vie et son parcours délictuel ; ses attitudes et valeurs ; ainsi que la présence et la qualité de son réseau social. Après avoir obtenu au préalable une autorisation de divulgation d'information, les agents peuvent contacter les personnes ressources du justiciable (membres de la famille, personnes significatives, etc.) afin de corroborer les informations fournies par le contrevenant. C'est aussi à cette étape que des demandes de rapports d'experts sont envoyées (dossier médical, évaluation psychiatrique, évaluation psychosexuelle, etc.). De plus, les agents peuvent communiquer avec les policiers impliqués au dossier dans le but d'obtenir des informations liées à la sécurité (affiliation à des groupes criminalisés, individu connu des policiers, etc.). Il n'existe pas d'outils à proprement parler pour effectuer des évaluations présentenciennes, les agents utilisant leur compétence relationnelle et leur propre grille d'entrevue adaptée à leur interlocuteur. Néanmoins, certains éléments doivent se retrouver

dans le rapport, entre autres l'histoire sociale du délinquant, la situation prédélictuelle, les facteurs criminogènes, le niveau de risque de récidive et les recommandations en matière de réinsertion sociale. Après l'imposition d'une peine de probation (parfois d'emprisonnement avec sursis), ce sont les agents de probation qui prennent en charge le délinquant. Les premières rencontres serviront à évaluer formellement le niveau de risque et les besoins criminogènes afin d'établir un plan d'intervention adéquat. Les agents vont utiliser l'outil actuariel LS/CMI pour faire leur évaluation. La validité et la fidélité de cet outil ont été largement confirmées (Charton, Couture-Poulin et Guay, 2011). L'outil prend en considération les antécédents, le risque actuel, les besoins criminogènes et non criminogènes ainsi que la réceptivité de l'individu. L'agent peut rencontrer le contrevenant aussi souvent que nécessaire, jusqu'à ce que l'évaluation soit complétée. L'élaboration du plan d'intervention se fait avec la collaboration de la personne et son succès dépend grandement de la motivation de celle-ci. Durant une période maximale de quatre mois, les agents viseront la conscientisation et la responsabilisation du délinquant. Une fois une mobilisation minimale atteinte, le dossier des délinquants peut être renvoyé en milieu communautaire où un intervenant prendra le relais dans l'avancement du plan d'intervention.

2.1.4 Description des interventions

Après l'évaluation initiale et en fonction des besoins identifiés, l'agent élabore un plan d'intervention pour les délinquants ayant une cote de risque de récidive moyenne, élevée ou très élevée. Ce plan servira de trame de fond aux rencontres de suivi subséquentes. Une intervention efficace doit se baser sur trois principes, soit le principe de risque, des besoins et de réceptivité. Le premier principe est que l'intensité des interventions doit être proportionnelle au niveau de risque que représente l'individu (Bonta et Andrews, 2007). Notons que les individus représentant un niveau de risque de récidive faible ou très faible ne font pas l'objet d'un plan d'intervention. Cette exception se base d'ailleurs sur le principe de risque : il a été démontré que le fait d'intervenir intensivement sur des individus présentant un faible risque augmentait en réalité les probabilités de récidive de ces derniers. Afin d'éviter ce phénomène paradoxal, ces dossiers sont transférés à des ASC qui assurent alors un suivi technique seulement. Le second réfère au fait que les interventions ciblant les facteurs criminogènes de l'individu sont les plus efficaces. Enfin, le dernier principe traite des moyens

utilisés pour intervenir auprès de la clientèle judiciairisée, l'approche cognitive comportementale et les principes de l'apprentissage social étant les plus recommandés afin de réduire la récidive (Guay, Benbouriche et Parent, 2015). Les besoins criminogènes identifiés par l'agent de probation sont dits « non négociables », au sens où ils doivent impérativement se retrouver dans le plan d'intervention. Par contre, les objectifs et les moyens qui y sont rattachés sont discutés avec le client afin de rendre le plan le plus réaliste et concret possible. Un maximum de quatre besoins et objectifs principaux peut être inscrit. La clientèle n'est pas volontaire et, par conséquent, ne fait pas toujours preuve d'ouverture face à l'aide qui lui est offerte. De plus, il n'est pas rare que les contrevenants ne réalisent pas la gravité de leurs difficultés ni l'origine de ceux-ci. Durant une période maximale de quatre mois, le rôle de l'agent de probation est alors d'amener la personne à un certain niveau de conscientisation et de responsabilisation. Pour ce faire, toutes les méthodes sont bonnes, à condition qu'elles s'appuient sur l'empathie, l'écoute et le respect. Les agents utilisent régulièrement des techniques que l'on retrouve aussi en psychologie, notamment les reflets, les résumés et la remise en question des croyances. Par ailleurs, certains agents n'hésitent pas à présenter des exercices simples visant à aider le contrevenant à prendre conscience de ses difficultés, par exemple : la gradation de la colère, l'identification des émotions et le repérage des comportements de violence. L'approche motivationnelle est, entre autres, utilisée par les agents de probation, car elle permet au client d'identifier par lui-même ce qu'il juge important à ses yeux, de prendre conscience de l'écart entre ce à quoi il aspire et les conséquences de ses délits, et enfin, de réfléchir aux objectifs qu'il se fixera afin de changer sa situation actuelle (Lafortune, 2015).

2.1.5 Description des collaborateurs

Toutes les DSPC travaillent en étroite collaboration avec le milieu communautaire puisque c'est celui-ci qui prend en charge le suivi des contrevenants. En effet, rappelons que le rôle de l'agent de probation est essentiellement de faire des évaluations et de la conscientisation. Dès que le client est minimalement mobilisé ou conscientisé, son dossier doit être transféré à un intervenant communautaire. La Maison l'Intervalle, le YMCA, l'agence communautaire Maisonneuve, pour ne nommer que ceux-là, sont des partenaires des DSPC.

Les intervenants qui y travaillent ont des parcours variés et la plupart du temps, ils ont une formation en travail social, criminologie ou psychoéducation.

2.1.6 Supervision en milieu de stage

En plus du directeur de maîtrise, Frédéric Ouellet Ph.D., qui assurait la supervision du volet académique du projet ; Mme Josée Gosselin a également pris part à ce projet à titre de superviseure en milieu de stage. C'est elle qui assurait le développement du projet au point de vue clinique et intervention. Mme Gosselin est chef d'équipe à la DSPC (Bureau Sud-Ouest) depuis 2008. Elle est la superviseure directe du secrétariat du bureau et des agents de services correctionnels, coordonnatrice clinique des agents de probation, superviseure des nouveaux agents de probation ainsi que formatrice. Elle possède une certification en santé mentale et fraude, en plus d'être experte en contenu clinique (rapports présenticiels). Le parcours professionnel de Mme Gosselin est diversifié et lui a permis d'accumuler près de 15 années d'expérience dans le milieu correctionnel. Enfin, Guillaume Bernard, un agent de probation chevronné, avait aussi accepté d'agir à titre de co-superviseur en l'absence de madame Gosselin.

2.1.7 Les objectifs du projet de stage

A) Les objectifs cliniques

L'insertion dans le milieu de stage avait pour but de nous familiariser et d'acquérir les compétences propres au rôle d'agent de probation. Plus précisément, ce milieu de stage permettra d'atteindre certains objectifs cliniques, soit :

1. apprendre le rôle et les tâches de l'agent de probation ;
2. développer des compétences en relation d'aide lors des entrevues menées auprès de la clientèle ;
3. se familiariser avec la rédaction exhaustive du rapport présenticiel ;
4. se familiariser avec les outils d'évaluation utilisés par l'agent de probation ;
5. participer activement aux rencontres et aux formations relativement au travail de l'agent de probation.

B) Les objectifs académiques

L'objectif principal du volet académique de ce projet est d'explorer la place qu'occupe la relation de couple dans la trajectoire délinquante des hommes suivis en milieu ouvert et sous l'autorité des Services correctionnels du Québec. Les objectifs spécifiques de ce projet seront :

1. situer la relation de couple dans la trajectoire de vie du délinquant ;
2. connaître la perception du délinquant quant à la qualité de sa relation avec sa conjointe ;
3. connaître l'expérience du délinquant quant au processus judiciaire et les éléments qui sont favorables à sa réinsertion sociale ;
4. connaître la nature des changements survenus chez le délinquant.

CHAPITRE 3 : La méthodologie et les activités réalisées

3.1 Les modalités cliniques

Dans le but d'atteindre le premier objectif clinique ; soit d'apprendre le rôle et les tâches de l'agent de probation, une formation rigoureuse de deux semaines à temps plein était préalablement exigée et fut donnée par deux formatrices accréditées du ministère de la Sécurité publique du Québec. Travailleuse sociale et psychologue de formation, elles étaient toutes deux agentes de probation depuis plus d'une décennie et possédaient donc une expérience très vaste du milieu. La première semaine consistait en une formation théorique sur les normes, pratiques et valeurs qui régissent le travail de l'agent de probation. Nous devons aussi nous familiariser avec les formulaires les plus fréquemment utilisés dans le cadre du travail, ainsi que les pouvoirs et obligations de l'agent de probation. Avant d'obtenir nos accès aux logiciels utilisés par l'agent de probation, nous avons accepté de réaliser certaines tâches d'une agente des services correctionnels (ASC), notamment en produisant des fermetures de dossiers. Au total, nous avons complété 16 sommaires de fermeture de sentence de sursis et 21 autres de probation. Chaque sommaire prenait en moyenne une à deux heures de travail. Nous avons appris le fonctionnement des suivis correctionnels, la rédaction des notes chronologiques et la tenue des dossiers. De plus, nous avons pu lire de nombreux rapports d'évaluation, nous exposant ainsi aux différents styles de rédaction. Nous avons aussi reçu une formation sur le logiciel des dossiers administratifs correctionnels (DACOR) durant le mois d'octobre. Toujours dans le but de mieux comprendre le rôle de l'agent de probation, nous avons visité les locaux des intervenants communautaires du YMCA, l'un des partenaires de la DSPC Sud-Ouest. Nous avons rencontré les divers agents sur place et nous avons discuté des ateliers qui y sont offerts à la clientèle judiciairisée. Après cette visite, nous avons une meilleure connaissance du lien entre le travail des agents de probation au bureau de la DSPC et les intervenants communautaires, en plus de nous familiariser avec les programmes de réinsertion sociale offerts en communauté.

Le second objectif clinique fut atteint par le contact direct et indirect avec la clientèle. En effet, nous avons pu développer nos compétences en relation d'aide par des entretiens individuels et des observations. Au début du stage, nous avons sollicité plusieurs agents de probation du bureau afin d'observer leurs rencontres. Des discussions de cas avec notre superviseure et d'autres agents de probation, ainsi que des lectures pertinentes étaient disponibles et ont favorisé l'acquisition des connaissances en intervention. Nous avons obtenu plusieurs conseils d'agents expérimentés sur la prise en charge de clients réfractaires à l'autorité, ainsi que sur des techniques pour créer rapidement des liens ce type de clients. Nous avons aussi assisté à une évaluation en vue d'un rapport présentiel d'un délinquant sexuel. Nous avons saisi l'occasion de nous familiariser avec les outils spécifiquement conçus pour cette clientèle, soit la Statique 99-R et le Stable-2007. En somme, trois entrevues ont été observées par notre superviseure et co-superviseur. Ils nous ont offert une rétroaction après chaque entretien afin de relever nos points forts et faibles, en plus de nous donner quelques pistes d'intervention. Chaque entrevue avec les contrevenants pouvait durer entre 35 minutes et trois heures. Au total, huit dossiers nous ont été assignés pour des rencontres d'évaluation, de conscientisation et de suivi.

Lors de la formation, nous devions aussi développer les compétences nécessaires à la passation de l'outil d'évaluation LS/CMI. Avec l'aide des formatrices, nous avons parcouru en détail chaque point de l'outil. Enfin, nous devions nous soumettre à une évaluation formelle (un examen à choix multiples et deux évaluations LS/CMI à remettre au chef d'équipe) afin d'obtenir notre accréditation pour la passation de l'outil, test que nous avons complété avec succès. Ce volet de la formation était directement lié au troisième et au quatrième objectif clinique, soit de nous familiariser avec les outils d'évaluation utilisés par l'agent de probation ainsi qu'avec la rédaction exhaustive du rapport présentiel. Au total, nous avons réalisé cinq évaluations LS/CMI, un rapport spécifique d'admissibilité aux travaux communautaires ainsi que deux rapports présentiels.

Enfin, notre cinquième et dernier objectif clinique consistait à participer activement aux rencontres et aux formations du milieu de stage. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons d'abord pris part à des réunions administratives, réunions très utiles afin de connaître les

changements internes, ainsi que les nouvelles qui touchent l'ensemble du système correctionnel. Nous avons assisté à quatre réunions cliniques portant sur différents thèmes, soit : les nouvelles pratiques quant à l'éclairage à la Cour, le phénomène des gangs de rue, les bonnes techniques de rédaction et enfin, l'intervention auprès de la clientèle autochtone. Dans le but de partager nos connaissances, nous avons également organisé un atelier-conférence sur notre thème de recherche lors d'une réunion administrative. Plusieurs agents étaient présents ainsi que la direction, afin de prendre part à la discussion qui s'en est suivie. Finalement, nous nous sommes très bien intégrées à l'équipe de la DSPC Sud-Ouest en prenant part aux activités culturelles et sociales de l'équipe, notamment les midis sportifs, les 5 à 7 et la fête de Noël.

3.2 Les modalités académiques

3.2.1 Méthodologie qualitative

Selon Mucchielli (1991, p. 3), les méthodes qualitatives sont « des méthodes des sciences humaines qui recherchent, explicitent et analysent des phénomènes (visibles ou cachés) ». Le but de cette recherche étant de comprendre comment la relation de couple s'inscrit dans la trajectoire délinquante des hommes probationnaires, l'approche qualitative s'avère être la plus adaptée à l'atteinte de cet objectif. En effet, à travers le discours du délinquant, elle permettra de situer la relation de couple dans la trajectoire de vie de celui-ci ; de connaître sa perception quant à la qualité de sa relation avec sa conjointe ; d'accéder à son point de vue quant au processus judiciaire et sur les éléments qui sont favorables à sa réinsertion sociale et enfin ; de mieux comprendre la nature des changements survenus chez le délinquant.

3.2.2 Entrevues semi-dirigées

L'approche qualitative, qui se veut un contact avec le terrain (Deslauriers, 1997), incite généralement à utiliser l'entrevue non directive afin de permettre un échange en profondeur avec le répondant. Elle consiste à soumettre à l'interviewé une consigne de départ pour ensuite lui laisser un maximum de liberté sur la façon de traiter le thème. Cependant, dans le cadre de la présente étude exploratoire, une certaine directivité ne peut être totalement exclue des

entretiens afin de pouvoir en encadrer le déroulement et diriger l'attention des participants sur les thématiques visées par ce projet. Par conséquent, les entrevues semi-directives seront privilégiées. Elles se définissent comme :

Une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder sur un mode qui ressemble à la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche (Savoie-Zajc, 2009, p. 340).

Celles-ci permettent de rendre compte de la réalité de l'autre ; de comprendre sa vision du monde ; d'acquérir un savoir nouveau, tant du côté du chercheur que de l'interviewé et enfin ; permettre l'émergence de nouvelles idées et réflexions grâce à l'exploration des thèmes à l'étude (Savoie-Zajc, 2009). Ce projet reposera donc sur l'histoire de vie segmentée de l'homme probationnaire, un type d'entretien qui « s'articule autour d'un thème central et ne cherche qu'à couvrir quelques dimensions ou problématiques précises de la vie de l'acteur. » (Pires, 1997, p. 37).

3.2.3 Grille d'entrevue

Des entrevues semi-dirigées ont été menées auprès de trois hommes probationnaires sous juridiction provinciale afin qu'ils puissent partager leur expérience quant à leur trajectoire délinquante et à leur relation de couple. Leur discours fut néanmoins dirigé sur les thématiques visées par l'étude. D'abord, il était pertinent de connaître *l'histoire de la relation de couple* dans le but de situer l'avènement de celle-ci dans la trajectoire de vie des répondants. Cela nous permettait également d'accéder aux circonstances entourant la formation des couples. Directement lié à notre recension des écrits, le thème de *la satisfaction des partenaires au sein de leur relation de couple* était un incontournable. En effet, nous voulions explorer si les hommes se sentaient attachés à leur conjointe et investis dans leur relation amoureuse. *L'expérience du probationnaire lors de son suivi en probation* est un thème qui nous assurait de couvrir les expériences et interactions, autres que conjugales, qui pouvaient avoir marqué positivement le parcours des participants. Enfin, *le changement vécu par les individus durant le parcours judiciaire* visait à mieux en comprendre la nature ainsi que les processus qui y étaient rattachés. Afin de mettre le participant en contexte, la consigne de départ suivante fut donnée :

Pourriez-vous me parler de votre relation avec votre conjointe ?

Également, une grille d'entrevue (voir annexe 1 : Grille d'entrevue par thème) fut constituée et regroupait des questions, divisées par thèmes, pouvant être posées aux participants. Des questions additionnelles, les relances, ont été posées spontanément lors des entrevues afin d'obtenir plus de détails ou d'explorer un point abordé qui nous semblait pertinent.

3.2.4 Choix des participants

La clientèle des DSPC est majoritairement constituée d'hommes (88 %). En fait, la DSPC Sud-Ouest ne gère plus les dossiers de la clientèle féminine dans son établissement. En accord avec le volet clinique de ce stage, il était donc pertinent d'exclure complètement les femmes du volet académique de ce projet. De plus, intégrant nous-mêmes le rôle d'agente de probation, nous étions quotidiennement en contact avec une clientèle sentencée à une ordonnance de probation (sentence unique ou consécutive à l'ordonnance de sursis). Nous cherchions donc des participants de sexe masculin soumis à une telle sentence et sous l'autorité du Service correctionnel du Québec. L'objectif principal de cette étude étant d'explorer sur la place de la relation de couple dans la trajectoire délinquante des hommes, il était primordial que les participants soient en couple lors de l'étude afin qu'ils partagent leur expérience singulière. En somme, sur une population d'hommes probationnaires sous la supervision du Service correctionnel du Québec, trois hommes ont été choisis en fonction des deux critères suivants : **1)** le participant devait être soumis à des conditions de probation ou de sursis au moment de l'étude ; **2)** le participant devait être en couple depuis au moins le début de sa sentence de probation ou de sursis au moment de l'étude. Ce projet, fondamentalement exploratoire, ne nécessitait pas un nombre élevé de participants. Afin d'éviter des disparités de résultats trop importantes dans cet échantillon déjà restreint, nous avons appliqué certains critères d'exclusion : **1)** le participant ne devait pas être sentencé à une peine suivant un délit commis dans un contexte de violence conjugale au moment de l'étude ; **2)** le participant devait être francophone ; **3)** le participant devait être dans une relation amoureuse hétérosexuelle au moment de l'étude. Notons qu'un quatrième homme fut sélectionné et rencontré dans le cadre de ce projet. Cependant, au cours de l'entrevue, nous avons constaté qu'il ne répondait pas à

l'un de nos critères les plus importants ; soit d'être en couple depuis au moins le début de sa sentence en milieu ouvert. En effet, il venait tout juste de rompre sa relation amoureuse la plus longue et entamait à peine une nouvelle fréquentation. Son expérience se distinguant trop significativement de celles des autres, nous n'avons eu d'autres choix que d'ignorer sa contribution.

3.2.5 Recrutement des participants

Dans le cadre de notre stage à la DSPC Sud-Ouest, nous avons mobilisé la participation des agents de probation sur place afin qu'ils nous réfèrent des clients pouvant répondre aux critères de notre étude ; des intervenants communautaires du YMCA du parc, dont la clientèle provient de la DSPC Sud-Ouest ; ainsi que les intervenants communautaires de la Maison Saint-Laurent. Des affiches furent placées à l'accueil de la DSPC Sud-Ouest, invitant les hommes sentencés à une peine de probation et en couple, à nous contacter afin de nous parler de leur expérience (voir annexe 2 : Affiche pour le recrutement de participants). Nos coordonnées étaient celles de notre bureau à la DSPC Sud-Ouest et il était possible pour les individus intéressés de nous laisser un message confidentiel. Étant donné la précarité financière de certains clients, un montant de 20 \$ fut remis à la fin des entrevues afin de dédommager les participants pour leur temps consacré à l'étude. Par ces différentes stratégies, nous sommes parvenues à rencontrer quatre individus qui souhaitaient parler de leur parcours judiciaire.

3.2.6 Contexte et confidentialité des entrevues

Deux participants furent rencontrés dans les locaux de la DSPC Sud-Ouest, après qu'ils eurent remarqué notre affiche et eurent fait part de leur intérêt à leur agente de surveillance respective. Ce sont celles-ci qui nous les ont référés par la suite. Les deux autres participants nous ont été recommandés par des intervenants communautaires de la Maison Saint-Laurent. Ils avaient tous deux accepté que leur agente nous communique leurs coordonnées afin de participer à la présente étude exploratoire. Nous avons rencontré ces deux hommes directement à la Maison Saint-Laurent la semaine suivante, dans un local sécuritaire prévu à cet effet.

Avant de commencer formellement les entretiens, tous les participants ont été informés de la nature, des risques et des avantages de l'étude. Bien qu'un certificat d'éthique n'ait pas été exigé pour le volet académique de ce projet dans le cadre du stage, tous les hommes qui ont pris part aux rencontres ont signé un formulaire de consentement éclairé au préalable (voir annexe 3 : Formulaire de consentement éclairé). Aussi, nous avons demandé la permission d'enregistrer les rencontres afin de faciliter la retranscription du contenu en verbatim. Tous les participants ont accepté, par écrit, d'être enregistrés. Enfin, dans le but de recueillir des propos aussi authentiques et véridiques que possible, il était essentiel de garantir la confidentialité des échanges. Nous avons donc convenu par écrit, avec tous les participants, que leur interview allait demeurer confidentielle. Par conséquent, **tous les noms propres, les noms de lieux, les dates et certaines circonstances** permettant d'identifier ou de reconnaître un individu ont été retirées ou modifiées lors de la rédaction du présent rapport de stage.

3.2.7 *Fiche signalétique*

Des informations ont été recueillies à la fin des entrevues afin de faire ressortir certaines caractéristiques des individus prenant part à cette étude (voir annexe 4 : Fiche signalétique des participants). D'abord, puisque l'expérience de vie et le niveau d'introspection peuvent varier, notamment en fonction de l'âge des répondants, il apparaissait pertinent de noter ce critère. Gino et Charles sont âgés entre 25-35 ans alors que Rolland est âgé entre 40-50 ans. Les hommes ont aussi été questionnés sur leur état civil, le nombre d'enfants qu'ils avaient ainsi que sur la durée de leur relation amoureuse. Aucun des répondants n'était marié au moment de l'étude. Rolland avait un enfant majeur, Gino attendait un premier enfant alors que Charles n'avait aucun enfant à sa charge, mais vivait avec l'enfant mineur de sa conjointe. D'autres indicateurs ont été relevés afin de bien situer les participants dans leur contexte socioéconomique, tels que leur niveau de scolarité, leur lieu de résidence et leur principale source de revenus. Deux hommes ont au moins un niveau d'études secondaires alors que le plus âgé possède une formation collégiale. Notons que seul Gino subvient à ses besoins grâce à ses économies : les deux autres participants vivent d'allocations gouvernementales. En plus de questionner tous les participants sur leurs propres antécédents de délits et de sentences, antécédents sur lesquels nous reviendrons plus loin, il apparaissait pertinent d'établir si la conjointe de ceux-ci possédait elle-même un dossier judiciaire. À cet

égard, deux des trois conjointes des participants ne possédaient aucun antécédent judiciaire au moment de l'étude, soit celles de Gino et Charles. Enfin, dans le but de bien comprendre leur expérience de la probation, nous avons noté leurs principales conditions légales, conditions qui seront discutées plus en détail ultérieurement.

3.2.8 *Présentation des participants*

A) Gino

Moi, quand j'étais jeune, mon oncle était dans la guerre des motards pis y s'est fait tirer. Moi, à 12 ans, je me suis fait dire : « si tu fais pas 100 000 \$ par année, t'es rien. »
– Gino

Âgé d'une trentaine d'années, Gino est issu d'une famille criminalisée. Très sociable et expressif, il est volubile en entrevue et il se présente comme quelqu'un qui aime voir ses amis et avoir du « fun ». Il se qualifie de prompt et comme un homme ayant la mèche courte. Gino affirme qu'il est excessif dans tout, notamment dans son travail et dans ses soirées avec ses amis. Même s'il a encore son tempérament de « bad boy », il croit qu'une partie de son cœur a toujours été sensible et que c'est un « bon gars » malgré tout. Bien qu'il mentionne un historique de consommation de drogues, dont la marijuana, Gino n'élabore pas sur le sujet et contrairement aux autres participants, il ne relate pas d'expériences particulièrement négatives à propos de l'abus de substances. Le participant affirme que son couple vit actuellement une période plus difficile et il ressent beaucoup de frustrations notamment en raison de la personnalité rigide et très « straight » de sa partenaire. Gino souhaitait prendre part au projet parce qu'il trouvait important de raconter ce qu'il vivait dans son couple et partager son expérience du suivi.

B) Charles

C'est pas que j'avais pas l'encadrement pis les parents pour me mener à des bonnes choses dans la vie, j'ai choisi carrément un autre voie, j'ai payé pour... – Charles

Charles est également dans la trentaine. Il est particulièrement éloquent et possède beaucoup d'entregent, bien qu'il parle très peu de lui-même. Celui-ci aurait subi de la maltraitance physique par sa mère et aurait été rabaisé par celle-ci durant son enfance. Il a aussi été victime d'intimidation à l'école. Découlant entre autres de ces difficultés passées, il a développé certaines problématiques, dont la dépendance affective et la toxicomanie. Avant

qu'il ne mette un terme à sa consommation d'amphétamines lors de son séjour en cure fermée, sa dépendance l'avait poussé vers la paranoïa et la dépression. Charles se qualifie aujourd'hui comme un intellectuel très ordonné : il dit aimer les procédures établies et les marches à suivre, ajoutant même qu'il est content lorsqu'elles sont strictes. Le participant affirme qu'il n'est pas un impulsif à la base, mais bien un implosif : il doit régler ses problèmes au fur et à mesure au risque d'évacuer ses frustrations par des comportements agressifs. En entrevue, il apparaît sincère et motivé dans son processus de changement et de réinsertion sociale. Vivant lui aussi une période moins satisfaisante dans sa relation de couple, le participant était motivé à nous parler, car il trouvait que son parcours était différent de celui des autres délinquants, la relation de couple n'étant pas au cœur de son changement, dit-il.

C) Rolland

Moi je voulais être quelqu'un dans la vie pis je voulais être quelqu'un dans le milieu criminel. Ben je l'ai été. Je l'ai été. — Rolland

Il s'agit d'un homme dans la quarantaine à forte carrure, dont les traits racontent l'histoire de multiples bagarres et d'années d'assuétude aux drogues. Malgré un discours empreint d'une sincère volonté de changer, nous ne pouvons ignorer le caractère particulièrement violent de certains de ses propos et de son agressivité contenue. Même s'il a grandi au sein d'une famille prosociale, la violence et l'agressivité ont toujours fait partie de sa vie adulte et sont devenues des traits de sa personnalité. Il se décrit comme étant quelqu'un de « ben, ben, ben impulsif », qui explosait devant les frustrations jusqu'au point de devenir dangereux, selon ses dires. Pour Rolland, l'abus de substances était intimement lié à sa criminalité puisque cette dernière lui permettait de financer sa dépendance. Dans son cas, la consommation de drogues dures était si critique qu'elle mettait sa vie en danger, et ce, à plusieurs reprises. Son assuétude aux méthamphétamines est devenue suffisamment problématique pour qu'il décide de se sevrer par lui-même lors de l'un de ses nombreux passages en prison. Il nous dit que cela fait près de deux ans et demi qu'il n'a pas consommé ces drogues. Notons toutefois qu'il s'injectait de la cocaïne seulement quelques mois avant sa dernière arrestation, en 2014. Sa principale motivation, en plus de la compensation pécuniaire, est de nous aider en partageant son expérience.

3.2.9 Analyse thématique

Dans le cadre du volet académique de ce rapport de stage, nous appliquerons les méthodes de l'analyse thématique sur le contenu des entrevues retranscrites sous forme de verbatim. Les objectifs de l'utilisation de l'analyse inductive sont :

(1) de condenser des données brutes dans un format résumé (2) d'établir des liens entre les objectifs de la recherche et les catégories découlant de l'analyse des données brutes et enfin (3) de développer un cadre de référence ou un modèle à partir des nouvelles catégories émergentes (Blais et Martineau, 2006, p. 4).

La prémisse principale de l'analyse thématique, résolument inductive, est qu'il faut partir des données pour ensuite les organiser et en faire du sens (Mucchielli, 1991). Elle consiste à faire émerger de manière rigoureuse les concepts et les théories directement à partir des données recueillies sur les phénomènes sociaux étudiés (Strauss et Corbin, 2003). Les procédés de l'analyse thématique s'opèrent de façon simultanée plutôt que successive. En effet, le codage, la thématisation, l'analyse des données, la vérification des hypothèses et le rejet des cas négatifs menant à la reformulation des théories se font tout au long de la recherche, et ce, jusqu'à ce que les théories élaborées parviennent à englober tous les phénomènes rencontrés (Strauss et Corbin, 2003 ; Tuckett, 2005). Bien sûr, dans le contexte où seulement trois entretiens ont été réalisés, nous ne pourrions prétendre à une étude exhaustive de tous les phénomènes, mais plutôt à l'exploration de thèmes spécifiques.

La première étape de l'analyse thématique, suivant la lecture approfondie du matériel, est la codification. Ce processus permet de découper les données en unités d'analyse et, ainsi, réduire provisoirement l'information (Point et Fourboul, 2006). Selon Miles et Huberman (2003), il existe trois sortes de codage : conceptualisé, générique et inductif. Celui qui sera utilisé dans cette analyse est le *codage conceptualisé* ; c'est-à-dire ; où les codes seront basés sur une liste de thèmes faits à priori et découlant de la revue de la littérature.

Miles et Huberman (2003, p. 112) décrivent les étiquettes thématiques comment étant « des unités de signification pour l'information descriptive ou inférentielle compilée au cours d'une étude ». Elles servent donc à étiqueter des fragments du discours (Miles et Huberman, 2003 ; Tuckett, 2005). Selon le type de codage choisi, elles peuvent être établies au préalable (codage conceptualisé) ou tout au long de l'analyse (codage inductif). Les unités de

signification, qui sont aussi appelées des éléments de sens ou incidents (Strauss et Corbin, 2005 ; Paillé et Mucchielli, 2008), sont désignées par un mot ou un concept (Miles et Huberman, 2003).

La troisième étape consiste à reprendre les étiquettes thématiques et à les comparer entre elles pour en dégager des relations. Une cartographie des thèmes principaux et des sous-thèmes est alors faite (Miles et Huberman, 2003 ; Paillé et Mucchielli, 2008). L'objectif est de hiérarchiser les thèmes afin de structurer le matériel : il y a un thème principal et des ramifications autour, soit des modulations et des nuances (Weber, 1963 ; Rastier, 1995). Cette relecture ajoute de la profondeur à l'analyse et permet d'atteindre un certain niveau d'abstraction (Miles et Huberman, 2003 ; Strauss et Corbin 2003 ; Tuckett, 2005).

L'analyse thématique vient nécessairement défaire la cohérence du discours des acteurs puisqu'elle implique un découpage. Blanchet et Gotman (1992) distinguent le découpage *vertical* ; c'est-à-dire, lorsqu'on analyse les différents thèmes à l'intérieur d'un même entretien par exemple ; et *horizontal*, lorsqu'on observe les différentes formes que prend un même thème entre plusieurs entretiens. Bien que l'analyse verticale ne puisse être totalement exclue étant donné la taille de l'échantillon, c'est toutefois l'analyse horizontale qui sera privilégiée dans le cadre de ce rapport, afin de dégager les thèmes communs des discours des différents répondants.

CHAPITRE 4 : La présentation des résultats

Les objectifs du volet académique de ce projet consistent à situer la relation de couple dans la trajectoire de vie des contrevenants ; à connaître la perception des participants quant à la qualité de leur relation amoureuse avec leur conjointe ; à connaître leur expérience du processus judiciaire et les éléments qui sont favorables à leur réinsertion sociale et enfin ; à connaître la nature des changements survenus chez ces hommes. Nous débuterons par une mise en contexte de la situation amoureuse de chacun des participants. Ensuite, nous présenterons le contexte légal actuel des participants ainsi que leur expérience du processus judiciaire. Puis, nous verrons comment la relation conjugale s'inscrit dans la trajectoire délinquante des hommes à l'étude, et de quelle manière celle-ci entraîne ou non le changement. Enfin, nous verrons quels sont les autres éléments qui jouent un rôle favorable dans leur réinsertion sociale.

4.1 Le contexte amoureux

Dans la présente section, nous dresserons le portrait des relations conjugales dans lesquelles les hommes à l'étude évoluent. Ceci permettra au lecteur de se faire une idée plus précise des caractéristiques des conjointes et de la dynamique qui s'opère entre les membres du couple. Une analyse plus approfondie de la relation amoureuse permettra de dégager les indices quant à l'attachement et l'investissement des partenaires, éléments directement liés à notre objectif de connaître la perception du contrevenant sur la qualité de sa relation de couple.

4.1.1 *Le couple Gino et Julie*

A) La rencontre et les caractéristiques de Julie

Gino explique qu'ils se sont rencontrés alors que Julie vivait en colocation chez un ami commun. Ils sont sortis ensemble lors d'une soirée et ils ne se sont pas quittés depuis. Venant tout juste de revenir de son exil au Manitoba, il résidait alors chez ses parents, mais souhaitait vivre à Montréal pour le travail. Il a donc d'abord habité avec elle dans la colocation, puis ils ont décidé d'emménager ensemble en appartement. En couple depuis maintenant trois ans, ils

sont propriétaires d'une maison et ils seront parents dans quelques mois. Basée sur les propos du participant, la description de Julie se résume ainsi : c'est une femme dans la trentaine qui est « straight » et rationnelle, même trop, selon Gino. Elle est très scolarisée et a grandi dans une famille prosociale où la réussite scolaire était valorisée, le milieu criminel lui étant complètement inconnu. Même si elle est jeune, le participant trouve qu'elle agit comme une personne âgée, car elle ne sort pas et n'a pas d'amis. Au point de vue psychologique, Julie est décrite comme une femme qui pleure beaucoup, qui est très fragile, très sensible et très susceptible. Il dit même qu'elle est un peu « chiante » et qu'elle agit comme une « vraie procureure » en raison de sa rigidité morale et de sa rectitude de conduite. Celle-ci aime avoir son conjoint toujours à la maison, car même si elle n'est ni dépendante ni jalouse, elle s'inquiète constamment. Enfin, il la décrit comme étant une femme du style « 9 à 5 h », vraiment « drillée », au sens où elle est très organisée et toujours occupée.

B) Les défis et la dynamique de la relation

Les unités narratives concernant les problèmes ou les insatisfactions que rencontre le couple furent répertoriées dans ce présent sous-thème. Nous relevons ainsi que Gino ressent de la frustration par rapport à la rigidité de Julie et du fait qu'elle ne soit pas aussi sociable que lui. Notons également que d'autres importants facteurs de stress s'ajoutent à leur conflit de personnalités. Voici quelques exemples tirés de l'entrevue avec Gino :

Faque, cette semaine justement, j'étais tanné de ça, pis j'y disais : « je fais de l'introspection, pis je suis honnête envers moi-même, ce que je te dis là, ça peut être bon pour moi aussi. Toi aussi Julie t'as le droit de te lever le matin pis te dire tsé j'ai pas envie de faire ma vie avec un gars irresponsable pis si, pis ça. Moi Julie, je suis pas prêt tout suite à faire une vie de 65 ans, j'ai juste 34 ans. ». J'veux dire là, des amis j'en vois encore, pis depuis 3 ans que t'as pas d'amis (...). — Gino

En ce moment on... Ahhh... Bah en ce moment on... Je veux pas dire qu'on est sous respirateur artificiel, je veux pas dire qu'on soit aux soins intensifs, mais dans le couloir... Pis ça avant de prendre une décision de séparation faut que... Pis là je t'ai pas dit, mais on a eu un refoulement d'égout chez nous, ça ajoute beaucoup de stress. Pis là elle est enceinte, faque c'est pour ça que je te dis qu'il y a beaucoup de variantes. En ce moment, on est peut-être pas le meilleur couple à prendre en étude parce que nous autres on a des choses à vivre. Faque non, mon couple en ce moment y va... Bien... Ça va, ça va... Mais ça pourrait aller beaucoup mieux. Tsé sur une échelle de 100, on a toujours roulé à 90 pis là on est peut-être à 60. — Gino

Ben t'es plate, pis Julie, elle serait là que j'y redirais, c'est une fille qui est plate. C'est une fille qui fait jamais d'excès. — Gino

D'abord, il est clair que les partenaires ont des personnalités diamétralement opposées. Du point de vue de Gino, leurs conflits tournent essentiellement autour de la rigidité de Julie au quotidien, qui contraste avec sa personnalité excessive et sociable. Si elle avait déjà cette rectitude de conduite en elle lors de leur première année ensemble, les problèmes juridiques de Gino l'ont accentué en raison de sa crainte qu'il soit incarcéré. Celle-ci est très stricte sur le respect des règles et telle une « procureure », elle ne le protègerait pas advenant des incartades, comme il l'explique ici :

Justement je me suis chicané avec v'là pas longtemps à cause de ça. C'est trop. Elle est trop euh... Moi je la niaise avec ça, mais eu... J'fais des... Je le pense vraiment quand je dis que, excuse-moi l'expression, mais moi je couche avec le procureur, le Juge pis le bourreau. — Gino

Tsé j'ai pas la blonde... Tsé, j'y dis : « la journée que tu témoignes pour moi, je suis mort là » (rires). Non, mais c'est vrai que Julie, c'est pas mon amie sur ce côté-là. Pis c'est l'inquiétude qui fait faire ça. Parce qu'elle se ramasse pu d'homme si y'arrivait quelque chose. — Gino

Gino est conscient qu'une part de son exaspération vient du fait qu'il est las d'être cloîtré chez lui. Il explique qu'étant toujours avec Julie, il lui trouve des défauts que normalement il n'aurait pas remarqués. Toutefois, il considère qu'ils vivent beaucoup de stress actuellement : le dégât d'eau et la grossesse de Julie sont d'autres variables qui font qu'ils ne sont pas « le meilleur couple à prendre en étude » à l'heure actuelle, dit Gino.

4.1.2 Le couple Charles et France

A) La rencontre et les caractéristiques de France

Lorsqu'il est sorti de sa thérapie en cure fermée, Charles a résidé à Montréal chez son ex-conjointe. Il était en attente de sa sentence pour ses délits actuels. France était alors sa voisine. Charles, qui avait mis fin à sa relation à l'époque, fut forcé de déménager. C'est au moment où il transportait ses boîtes que France l'a abordé et l'a invité à souper. Après quelques soirées à écouter des films, ils se sont finalement rapprochés. Même s'il répète à plusieurs reprises qu'elle a dû se montrer très persuasive envers lui, car il venait de sortir d'une relation difficile et n'avait pas en tête de faire de nouvelles rencontres, ils ont quand

même décidé d’emménager ensemble aussitôt. Ils sont en couple depuis plus de dix mois. France est une femme dans la quarantaine, mère monoparentale de quatre enfants, qui « en arrache depuis 20 ans ». Elle a la garde de sa fille mineure, Marie, qui vit avec eux en logement. Les autres enfants, issus d’une union précédente, résidant avec leur père biologique. Charles dit que physiquement, elle n’est pas vraiment son genre, car généralement, il est plus attiré par le corps typique des danseuses nues. Par ailleurs, elle aurait été diagnostiquée pour un trouble de stress post-traumatique (TSPT) suivant le suicide du père de sa fille Marie, il y a quelques années ; elle prend de fortes doses d’antidépresseurs relativement à son trouble psychologique. Selon Charles, celle-ci est chaotique, ce qui est « tout le contraire » de lui, notamment sur la question de l’entretien de la maison et des habitudes de vie (se coucher à n’importe quelle heure de la nuit, par exemple). Il dit que France s’est mise à tout perdre et à se laisser aller après le décès de son ex-conjoint. Selon ses dires, elle n’a jamais vraiment eu d’emploi, vivant plutôt des allocations et de l’aide sociale.

B) Les défis et la dynamique de la relation

Le couple vit certaines difficultés qu’ils doivent surmonter au quotidien. D’abord, Charles trouve parfois son rôle de beau-père difficile, car il ne possède pas encore d’autorité sur Marie. Aussi, lorsque sa conjointe a cessé de prendre sa médication pour son trouble de stress post-traumatique, elle présentait de nombreux symptômes qui affectaient son humeur et qui jouaient négativement sur ses interactions avec lui. Enfin, la source de mésentente la plus importante du couple paraît être relative à leur rythme de vie conflictuel : Charles se couche tôt et se lève tôt le matin en raison de ses études, alors que France, n’ayant pas d’emploi, n’a aucun horaire à suivre. Les extraits suivants résument leurs principales difficultés :

Faque euh, ça là-dessus c’est sûr que ça joue sur la relation avec la mère aussi du fait que je peux pas avoir d’autorité envers sa fille euh. Sa mère trouve ça très dur aussi. Ça l’a ébranlé notre couple, c’est une épreuve qui faut qu’on surmonte. — Charles

Okay quand elle avait pas ses médicaments, elle était un peu up and down. Elle avait des baisses de libido, elle avait tsé... Je me demandais si c’était tu moi, j’ai-tu fais quelque chose ? — Charles

Crime elle m'avait réveillée j'pense jusqu'à 4 h du matin. Ayoye... Ça été mon plus poche examen de math, 88 %... Mais tsé j'aurais pu aller chercher plus si j'avais été un petit peu plus réveillé pis je mets pas ça sur sa faute à elle, pis je l'ai pas écœurée avec ça non plus, mais on a eu des ajustements à faire. Y'a fallu que je lui fasse comprendre que ça allait pas être elle qui allait passer en premier dans ma vie, ça allait être moi.
— Charles

Encore une fois, les partenaires vivent des réalités plutôt différentes, ce qui contribue aux défis auxquels ils font face. Charles a parfois du mal à s'acclimater à cette nouvelle dynamique familiale où il passe au second plan. À cela s'ajoute leur personnalité plutôt opposée, le côté organisé et studieux de Charles se heurtant au côté chaotique et oisif de France. Néanmoins, celui-ci prend de plus en plus sa place au sein de la relation et s'affirme quant à ses besoins. Il dit être conscient que des ajustements sont nécessaires, mais qu'en même temps, France est une bonne conjointe, car étant mature et à l'écoute, elle aussi fait des compromis.

4.1.3 *Le couple Rolland et Maryse*

A) La rencontre et les caractéristiques de Maryse

L'évolution de la relation entre Rolland et Maryse s'est faite sur une période de quatre ans, période où elle est passée d'une simple rencontre amicale à une relation amoureuse établie. Il raconte qu'il est sorti de prison il y a quatre ans, sans savoir où aller et avec seulement 200 \$ dans les poches. Le voyant plutôt mal pris, un ami lui a offert de le dépanner en lui permettant de dormir dans le salon de son logement, où Maryse y était déjà colocataire. Rolland la trouvait gentille et malgré sa courte période de libération — il est retourné en détention au bout de quelques jours — ils ont appris à se connaître et à s'apprécier. Ils ont gardé le contact durant son séjour en prison, et ils ont continué à se fréquenter lors de sa libération. Celui-ci l'encourageait à maintenir son abstinence à l'alcool et elle, elle l'aidait dans ses démarches concernant son abus de substance. Il est toutefois rapidement retombé dans la consommation de méthamphétamines et fut incarcéré pour de nouveaux délits au bout d'un mois de liberté. Encore une fois, Maryse a accepté de garder le contact avec lui et lui a offert de résider avec elle dans son nouveau logement à sa sortie. Rolland considère qu'ils sont officiellement en couple depuis qu'ils ont emménagé ensemble en 2013. Maryse est décrite par Rolland comme une femme dans la cinquantaine qui a vécu beaucoup de violence

physique et sexuelle au cours de son enfance, notamment de la part de son frère. Elle serait passée de foyers d'accueil en foyers d'accueil, s'exposant chaque fois à différentes formes de mauvais traitements. D'ailleurs, elle est suivie par son médecin pour un trouble de stress post-traumatique (TSPT) accompagné de crises de panique. Elle ressent encore beaucoup de honte face à ses traumatismes. Rolland dit qu'en raison de son passé, c'est une femme devenue très refermée sur elle-même et fragile émotionnellement. Elle possède un physique délicat et une nature douce. Maryse réagit avec des pleurs et des tremblements face aux réactions violentes de Rolland, et ce, même si elles ne sont pas dirigées envers elle. Elle a développé une sérieuse dépendance à l'alcool, mais aurait cessé sa consommation depuis 2014.

B) Les défis et la dynamique de la relation

Le couple fait face à d'importants défis portant sur leurs problématiques individuelles. D'abord, s'ils sont actuellement abstinents, ce ne fut pas toujours le cas durant leur relation. Quand Rolland faisait des rechutes de méthamphétamines ou s'injectait de la cocaïne, alors que de son côté, elle sombrait dans l'alcool, les disputes étaient quotidiennes. Il explique que leurs « moods » ne s'accordaient tout simplement pas ; lui était excité par la drogue alors qu'elle était rendue léthargique par l'alcool. De plus, en rapport à leurs caractéristiques individuelles, Maryse et Rolland doivent trouver un juste milieu entre le besoin de celle-ci de partager son vécu difficile, et l'agressivité de ce dernier. Il avoue même que jusqu'à sa dernière remise en liberté, Maryse craignait ses réactions violentes. Il affirme qu'il doit constamment se contrôler et qu'il prend des moyens pour éviter les explosions de colère : il sort faire une promenade à l'extérieur pour se calmer ou il lui fait part de son inconfort lorsqu'elle raconte des histoires de son passé qui viennent trop l'ébranler. Ces quelques unités narratives reflètent bien leurs problèmes :

Faque là je suis sorti de prison. Mais là, moi je suis retombé, pas dans la consommation de méthamphétamines, mais dans l'injection de cocaïne. Pis elle, a recommencé à boire. Ce qui a fait que, ça pas été facile, on se chicanait souvent... Faque là j'ai commencé à voler, je recommençais à faire des niaiseries, je devenais de plus en plus agressif, pas envers elle, envers les autres, pas envers elle. Jamais. Mais elle avait peur, elle avait peur de mes réactions, pas de moi versus elle, mais de mes réactions.

— Rolland

Pis autant que ça allait bien quand elle buvait pas parce qu'elle était toute joyeuse, toute heureuse, elle était fière d'elle. Faque le temps que j'étais en prison, c'était plus dur. En tout cas, tranquillement pas vite c'est la chicane tout le temps. — Rolland

Je suis à l'écoute, faque j'écoute, mais souvent ça vient me choquer faque je vais aller prendre de l'air un peu là... Parce que ça me choque comprends-tu ? — Rolland

Ajoutons que Rolland est le participant le plus institutionnalisé et, par conséquent, est aussi celui qui est le plus marqué par la culture carcérale. À ce sujet, il dit qu'il éprouvait des difficultés à échanger avec sa conjointe lors de ses libérations : le système de communication en prison ; où il faut agir « tough » et ne pas partager ses émotions ; et celui en société ; où l'on est encouragé à parler de ce qu'on ressent et se montrer vulnérable ; sont deux systèmes opposés. Cet enjeu est décrit ainsi par Rolland :

C'était quelqu'un que pour elle, c'était très dur, autant pour moi parce que le système de prisonnier en dedans, t'as rien vu t'as rien entendu, tu sais rien, tu dis rien, c'est tout le temps comme ça... Mais là, on s'aperçoit que... ben moi personnellement je m'aperçois que ça fait du bien de le dire (...). — Rolland

En somme, l'abstinence aux drogues et à l'alcool apparaît cruciale à l'harmonie dans le couple, mais demeure toutefois un acquis très fragile : Rolland admet qu'il suffirait de peu pour que l'un ou l'autre rechute en consommation. Bien que leurs conflits semblent principalement survenir lorsqu'ils sont tous deux intoxiqués, l'agressivité de Rolland et ses difficultés à communiquer efficacement sont aussi des obstacles importants. Afin de maintenir leur relation amoureuse, ce dernier trouve cependant des stratégies pour mieux se contrôler et constate les bienfaits ressentis à exprimer ses émotions.

4.1.4 Les indices liés à l'attachement des partenaires

Afin de connaître l'apport de la relation conjugale dans la réinsertion sociale des contrevenants, il est nécessaire, au préalable, de souligner la perception de ceux-ci quant à la qualité de leur relation de couple. Pour ce faire, les unités narratives faisant référence à l'affection ou la considération pour l'autre partenaire furent regroupées sous le thème de l'attachement. D'abord, nous relevons ci-dessous plusieurs fragments de discours portant sur l'amour exprimé, explicitement ou indirectement, entre les membres du couple :

Non, mais je l'aime beaucoup, mais... Elle est comme qu'elle est. — Gino

(Après la lecture du rapport présentenciel.) Elle m'a serré pis elle m'a dit je t'aime. J'étais content. — Charles

Elle aurait pu... Tsé le bateau était en train de couler pis elle aurait pu euh... Non euh... Elle est restée parce qu'elle l'aimait son bateau. — Gino

Ce qui est positif c'est qu'elle est avec moi, que je l'aime, qu'elle m'aime, qu'on a tous les deux, si elle a besoin de quelqu'un. C'est pas toujours drôle vivre en couple, c'est sûr, mais y'a tellement plus de côtés positifs, j'en vois beaucoup plus qu'avant.
— Rolland

On se chicane pas, on a jamais vraiment de tension à la maison. Pis elle me le fait pas, du moins je le sens pas, elle me le fait pas vivre qu'elle est tannée d'être dans maison. Pis elle est pas obligée de le faire. — Gino

Nous dégageons aussi les marques d'affection à l'endroit des conjointes, exprimées à travers les petits gestes qu'ils font pour elles. En voici quelques extraits :

Moi, au moins une fois par semaine, j'y dis : « merci, merci pour ce que tu fais pour moi, je le sais que tu trouves ça dur ». — Gino

Là j'apprends à faire des choses pour les autres. Comme faire les devoirs, leçons de la petite, sortir le chien quand il est tard le soir. Tsé, si ma blonde a sort de la douche pis qu'elle est en pyjama, pis fait -20 dehors, m'a le sortir le pitou. — Charles

Mon désir est de m'occuper d'elle, qu'elle prenne du mieux, faque tsé je suis là, je suis présent, présent dans sa vie tous les jours. Quand je pars, j'y demande ça dérange tu si je vais là, là je m'en vais travailler sur des appareils à matin, j'y ai demandé si elle était correcte parce que la y'a des infirmières qui viennent, physio thérapeutes, ces choses-là, tu te sens tu correct à matin. — Rolland

J'aimerais ça pouvoir lui donner un petit lousse. C'pas pire, j'ai été capable de l'amener, j'ai ramassé de l'argent pis mes parents qui m'ont fourni le reste parce qu'ils trouvaient que mon idée était bonne, je l'ai amené une semaine à Québec. Elle avait jamais sortie de Montréal faque je l'ai amenée dans le Vieux-Québec, je l'ai amenée dans toutes les coins touristiques. Que ce soit de manger un cornet de crème glacée à 10 piasses ou une promenade sur le fleuve sur le traversier, Tsé n'importe quoi on l'a faite. Mais je le sais qu'elle l'oubliera jamais ça. — Charles

Tsé je peux sortir de la maison, mais moi à la maison, je crie pas après elle, je sacre pas après elle, je fais du ménage, je fais à souper, je m'occupe de elle quand elle a mal à quelque part : « t'es-tu correct ? ». — Gino

Enfin, des unités narratives faisaient référence au fait de pouvoir se montrer authentique au sein du couple, un élément auquel certains hommes accordent beaucoup d'importance et qu'ils souhaitent retrouver dans leur relation amoureuse. Nous en présentons ci-dessous quelques extraits.

On a appris à se connaître, à se dire les vraies choses. C'est quoi qu'elle aime pas de moi, c'est quoi que j'aime moins d'elle. On apprend à se connaître, à s'aimer tel qu'on est. Pis on dirait que là c'est une relation, c'est pas le coup de foudre, avec le temps. C'est un amour qui est très profond, très, très profond. C'est euh... Elle voit que je suis prête à toute pour elle, pis de son bord, elle est prête à toute pour moi... euh elle donnerait sa vie pour moi, pis je le sais, pis vice versa... Faque, on est très, très près l'un de l'autre. C'est une relation qui est très saine, enrichissante. — Rolland

Faque, elle a jamais ri de moi parce que je faisais du bénévolat, elle a... Tsé. Je me suis dit, elle m'accepte comme chu. J'ai pas besoin d'être quelqu'un d'autre, j'ai pas besoin d'être axé sur mon image, de porter un masque, de cacher qui chu vraiment, la femme a me prend comme chu. Faque, j'ai faite pareil. Je l'ai pris comme qu'elle était, j'ai pas voulu la changer (...). — Charles

Ben ça l'air de bien aller, faut donner de l'énergie à chaque jour dans la relation c'est pas, ça se fait pas de même, faut pas oublier quand ça commence, faut s'asseoir pis se parler. J pense que c'est de la communication, ça l'air ben cliché comme phrase là, mais je pense qu'on l'entend tout le temps, mais c'est ça, je pense que ce qui fait que ça va bien, c'est la communication pis à chaque jour, je l'aime un peu plus. On s'approche de plus en plus, on est honnête, elle s'ouvre de plus en plus. — Rolland

Faque si on revient à notre relation, nous autres on s'aime de plus en plus parce qu'on se dit les vraies affaires. Pis elle sait que je suis à l'écoute d'elle, parce qu'elle est à l'écoute de mes besoins aussi, de mes sentiments, de mes émotions. — Rolland

En somme, à la lecture des éléments susmentionnés, il est possible de conclure que nos participants sont attachés à leur conjointe et que malgré les difficultés auxquelles ils font face, ils semblent apprécier l'état actuel de leur relation. Qu'ils l'expriment par des mots ou par des actions, leur affection transparait de manière évidente au sein de leur couple.

4.1.5 Les indices liés à l'investissement dans le couple

En plus de l'attachement vis-à-vis de leur partenaire et de leur capacité à faire face à leurs problématiques de couple, nous relevons également des indices quant à leur investissement dans la relation. Notons d'abord que les trois participants à l'étude cohabitent avec leur conjointe, ce qui laisse croire qu'ils en sont à un stade plutôt mature de leur relation.

Néanmoins, il semble que l'étape de la cohabitation se soit produite assez tôt dans leur relation et si nous ne pouvons nier l'apport de l'intérêt amoureux dans l'équation, il apparaît que la nécessité et l'opportunité furent les principales motivations.

Un deuxième élément se dégage quant à l'investissement dans la relation, soit la dépendance financière. En effet, deux des hommes expriment qu'étant donné leur faible revenu, ils ont besoin de la contribution financière de leurs conjointes, notamment afin de partager le coût du loyer et des factures. Celles-ci dépendent déjà des allocations gouvernementales afin de subvenir à leurs besoins, mais la cohabitation atténue le stress financier de tous. Les unités narratives se rattachant à la dépendance financière ont été regroupées ci-dessous :

Pis là ben j'ai un budget d'étudiant, j'étais avec Emploi-Québec, j'avais 900 \$ par mois. Le mieux que j'peux faire, c'est payer ma part de loyer, ma pension pis l'électricité. — Charles

A trouve ça dur elle, serrer la ceinture. Elle est partie de chez son père pour venir rester avec moi. — Charles

Là elle est sur l'aide sociale à cause qu'elle est blessée pis elle travaille plus pis ces choses-là. Tsé on a 1000 piasses par mois, ça coûte 800 le loyer pis l'hydro, y'en reste pas gros. — Rolland

Je peux mettre notre couple en problème parce que tout seul, elle serait pas capable de subvenir aux besoins du loyer. On a déjà de la misère à deux tsé. Faque toute seule elle perdrait le loyer, perdrait toute, recommençait encore à zéro. Pis là on est heureux. — Rolland

Là elle, naturellement elle avait pu son logement est partie rester chez sa sœur. Elle arrivait plus à payer toute seule faque est allée demeurer chez sa sœur en attendant. — Rolland

Dans le cas de Rolland, la dépendance est encore plus manifeste depuis que Maryse, blessée à la hanche, ne peut ni travailler, ni même se déplacer pour aller chercher ses médicaments. Donc, non seulement elle dépend financièrement de Rolland, mais elle s'appuie aussi sur lui pour effectuer les tâches quotidiennes. Voici comment il en parle :

Elle s'est fait frapper en auto, la hanche a brisé, faque là, tsé elle était plus dépendante de moi parce que fallait pas qu'a marche : « Chérie j'pourrais-tu avoir mes médicaments, chéri j'pourrais-tu avoir... ». Faque tsé... Je m'occupais d'elle, des commissions, ces choses-là. — Rolland

Outre la dépendance financière, il ressort des entrevues que l'engagement dans un projet commun est aussi un signe de l'investissement dans la relation amoureuse. Gino, qui n'est pas particulièrement inquieté par sa situation financière, est par contre très investi dans sa relation avec Julie, car ils ont pris des engagements importants ensemble. En effet, ils ont signé l'achat de leur maison, ils ont décidé d'avoir un enfant et il l'a demandée en mariage. Ce sont là des étapes qui, typiquement, requièrent un engagement sérieux de chaque partenaire. Gino explique ce qui l'incite à rester dans la relation, et ce, malgré les difficultés :

(Intervieweuse) : Beaucoup de choses qui vous rattachait. Ouin tsé à part l'amour tsé... C'est assez fort, mais tu comprends ce que je veux dire ? Tsé matériellement... Aujourd'hui, bon faut y penser deux fois parce que là on a une maison, on va être parent, faque c'est un pensez-y-bien. — Gino

Si j'aurais eu d'affaire à retomber, j'aurais dû le faire avant de mettre une bague de fiançailles dans la main de Julie pis avant d'y faire un enfant. Maintenant il est trop tard. — Gino

En résumé, les trois hommes à l'étude sont tous investis, de différentes manières, dans leur relation avec leur partenaire. Nous estimons que le fait de vivre ensemble ; que ce soit parce qu'ils s'aiment ou parce qu'ils y trouvent leur compte ; de dépendre financièrement l'un de l'autre et enfin, de s'engager dans de grands projets communs sont des indices de leur investissement. Nous pouvons dès lors nous demander si l'attachement et l'investissement dans la relation amoureuse suffisent à entraîner un changement dans la trajectoire délictuelle de nos participants.

4.2 Le contexte judiciaire

Une mise en contexte de la situation judiciaire des hommes à l'étude permettra de dresser un portrait de la délinquance de ceux-ci et de rendre compte de l'expérience de l'arrestation et celle du suivi probatoire actuel en ce qui a trait aux conditions liées à la sentence. Dans un premier temps, nous présenterons la criminalité antérieure des individus (tant cachée qu'officielle), l'impact positif de leur arrestation et les délits pour lesquels ils purgent actuellement leur peine. Dans un second temps, nous verrons comment les conjointes ont réagi face aux plus récents démêlés judiciaires des contrevenants et de quelle manière les conditions légales sont vécues par les participants au sein de leur relation conjugale.

4.2.1 *Survol des antécédents judiciaires*

Les hommes à l'étude rapportent avoir amorcé leurs activités criminelles à l'adolescence, soit entre l'âge de 15 et 19 ans. Leur criminalité est assez hétérogène, au sens où les délits commis sont de nature variée. Parmi les accusations les plus souvent rapportées, nous trouvons les voies de fait (simples et graves), les activités enfreignant la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) et les vols simples et qualifiés. Les crimes contre la personne sont communs aux trois participants. Néanmoins, ce fait n'exclut pas qu'ils aient un rapport différentiel à la violence. Pour l'un des participants (Gino), les comportements délinquants sont majoritairement à but lucratif et les crimes violents — voies de faits simples et voies de faits graves — sont instrumentaux aux autres formes de criminalité. Pour les deux autres participants, les crimes violents s'expliquent davantage par des traits de personnalité, dont l'impulsivité et le manque de contrôle de soi. Enfin, nous trouvons d'autres types d'infractions, notamment la tentative de meurtre, la conduite dangereuse et les méfaits. S'ils ont tous perpétré des crimes antérieurement à leurs présentes infractions, l'un d'eux en est pourtant seulement à sa première expérience avec le système judiciaire. Cela étant dit, dû à leur réseau criminel et à la nature de leurs activités, nous ne pouvons exclure une criminalité cachée plus étendue chez tous les contrevenants à l'étude. Ainsi, deux participants sur trois ont un parcours criminel plus soutenu et ont des antécédents officiels. Ces deux participants ont connu l'expérience de la détention provinciale, de la probation et des travaux communautaires.

4.2.2 *L'arrestation*

En premier lieu, nous trouvons que l'arrestation permet de stopper l'escalade des comportements criminels et ainsi permet à l'individu de se reprendre en main. Deux participants (Charles et Rolland), tous les deux toxicomanes, étaient à leur point le plus bas avant leur arrestation : injection de cocaïne, difficulté à contrôler l'agressivité, aggravation de la violence perpétrée, prise d'amphétamines et entreposage d'armes. Notons que les idéations suicidaires étaient aussi présentes chez les deux individus avant qu'ils ne soient arrêtés. Voici comment ils parlent de cette période :

Tsé, aujourd'hui je serais capable de donner la main à chaque policier qui était là cette journée-là, pis de leur dire merci. Je l'ai dit au juge, si moi je me serais pas faite arrêter, la drogue m'aurait rendu paranoïaque, a m'avait rendu dépressif, j'étais rendu suicidaire, j'attendais le train en avant de chez nous crier pis j'avais envie d'aller me coucher sur la trac. Je commençais à y penser, j'ai pas essayé, mais c'était inquiétant. Tu veux pas penser des choses comme ça, quelqu'un qui pense des choses comme ça, y'est pas heureux là. — Charles

Non j'étais jamais physique envers elle, mais tsé j'étais quelqu'un « m'a en battre un, ça sera pas elle, mais m'a me défouler sur un autre, le premier qui va passer sur la rue m'a le geler là ». Tsé, je suis sorti dehors, mais j'en ai ramassé un par la gorge là tsé, j'étais fou, j'étais complètement déconnecté. Moi frapper plus grand, plus gros, pas grave, y va tomber de plus haut tsé. Dans vie tu fais pas qu'en donner, t'en manges tsé. Mais ça m'a jamais fait peur... Tsé la vie... Y'avait plus de bonheur, y'avait plus rien, je survivais là tsé, j'avais de la misère. Je m'entraînais pour devenir plus gros, pour devenir plus violent pis plus respecté, pis retomber dans le milieu pis tsé. Là j'étais rendu... J'avais des idées vraiment noires, mourir, pas mourir, ça me dérangeait pas une overdose, si je reste là, je reste là, la vie avait plus aucun sens. — Rolland

En second lieu, l'arrestation peut se présenter comme une opportunité de prendre ses responsabilités. Par cela, la situation de Gino est très différente de celle des autres participants. En effet, il avait déjà cessé ses comportements criminels lors de son exil au Manitoba et outre les mandats d'arrestation qui pesaient contre lui, sa nouvelle vie au Québec était celle d'un citoyen ordinaire. La grande détresse psychologique n'était donc pas au cœur de son auto dénonciation. Il raconte avoir attendu près d'un an avant d'avouer à sa conjointe toute l'étendue de sa criminalité : il ne savait pas combien de temps leur relation allait durer. Au bout d'un an, il s'est dénoncé à la police, car il se sentait de plus en plus mal à l'aise face à Julie, comme il l'explique ici :

Ma première année avec Julie je le savais pis j'étais pas bien avec ça. Pis j'ai appelé mon avocat là, pour y dire : « Écoute, je suis prêt à me présenter, je veux régler ça, c'est la seule chose qui me manque dans ma vie ». Je lui ai dit : « Tsé j'ai pu de consommation, j'ai pu de crime, je commence à avoir une femme, une maison, je me sens pas bien, j'ai une bonne job toute. Faut que je règle, je me sens pas bien, faut que je le dise à Julie ». — Gino

Nous constatons qu'il y avait un inconfort psychologique grandissant chez tous les participants avant leur plus récente entrée dans le système judiciaire. Qu'il ait été déclenché par la détresse causée par leur abus de substances ou par le fait de mentir à leur partenaire à propos de leur situation criminelle, ce malaise apparaît dans tous les cas comme un élément

décisif dans leur cheminement. Pour Charles et Rolland, l'arrestation a pris un rôle salvateur : en plus de les sortir de la spirale autodestructrice dans laquelle ils s'étaient enlisés, le fait d'avoir été si malheureux dans leur mode de vie criminel a également pu contribuer à les placer dans de bonnes dispositions à changer. Dans le cas de Gino, l'arrestation était significative, car elle représentait le dernier pas à franchir afin de quitter son ancienne vie pour de bon et de prendre enfin ses responsabilités.

4.2.3 *Le délit actuel et les conditions du suivi*

Afin de rendre compte des circonstances singulières menant aux présentes accusations et mesures sentencielles, une brève analyse verticale des parcours de chacun des participants sera faite. Cette partie descriptive servira de base au thème suivant, soit les répercussions des dites mesures sur la relation amoureuse.

Gino purge actuellement sa peine pour des accusations de voies de fait simple, voies de fait grave, vol et fraude. Il a reçu une sentence de deux ans de sursis, suivi d'une probation de trois ans. Il reconnaît les faits en cause, mais cherche tout de même à justifier ses actions. Voici comment il raconte sa version des événements :

Sauf que les voies de fait que j'ai eu, si on regarde l'adresse de l'attaque, c'est chez nous. Du monde qui voulait me faire la passe pis en fin de compte, y'ont appelé la police. La fraude que j'ai eue... Oui c'est vrai que par la loi c'est ma fraude à moi. Une fille que je fréquentais, j'avais payé ses plaques de char, j'avais toute payé ses affaires. Faque quand elle a *scrappé* son char, c'était pas à mon nom sauf que c'était mon argent à moi. Faque quand j'ai eu le chèque, ben je l'ai signé. Sauf que techniquement, elle a porté plainte, mais c'était pas son argent, c'est moi qui a prêté l'argent. Son retour de plaque me revenait à moi. Je le sais très bien que j'y faisais pas confiance d'y donner le chèque pis qu'elle me redonne mon argent. Faque je me suis auto justifié tout seul tsé, pis par la loi, j'avais pas le droit de faire ça. Oui je suis coupable, mais est-ce que c'est parce que je voulais être un p'tit croche de même ? Non. Les voies de faits, oui.
— Gino

Les principales conditions associées à la sentence de Gino, en plus des conditions usuelles (Sécurité publique Québec, 2014) sont : l'interdiction de posséder, de consommer ou de vendre de la drogue et de l'alcool ; l'interdiction d'être en présence de personnes ayant un casier judiciaire ; et l'interdiction d'être en présence de personnes qui consomment de la

drogue. Les conditions particulières à son sursis sont : l'assignation à domicile 24/7 durant une partie de son sursis, le couvre-feu et l'obligation d'avoir un téléphone fixe à domicile.

Charles, de son côté, a été reconnu coupable de possession et d'usage négligent d'armes prohibées et de substance explosive, ainsi que de trafic et possession de substances. Pour ces délits, il purge actuellement une peine de probation de trois ans, ainsi que 240 heures de travaux communautaires qu'il doit exécuter dans un délai maximal de 12 mois. En plus des conditions usuelles (Sécurité publique Québec, 2014), il lui est interdit de posséder une arme, en plus de ne pas pouvoir posséder, consommer ou vendre de la drogue et de l'alcool. Voici comment ce participant raconte sa version des faits en cause :

J'avais une totalité d'accusations, j'avais neuf chefs d'accusation au départ. Ça allait de possession de munitions prohibées, possession d'armes prohibées, des explosifs, des détonateurs euh... Possession de stupéfiants, j'avais des grosses quantités de marijuana. Mais c'était pour ma consommation. J'étais accusé de production de substances illicites pour avoir fabriqué du hasch avec mon pot. Je faisais toutes mes affaires moi-même. Pis eu... En toute j'avais neuf chefs d'accusation. J'avais trafic pour en avoir donné à un coloc, tsé faque on s'entend... J'étais pas celui-là qui était sur le coin de la rue à en vendre à la journée longue pis qui en vendait dans les cours d'école pis c'était pas ça. J'aimais mieux en donner à un de mes chums que d'y vendre parce que je trouvais ça con de le voir payer pour ça. — Charles

Enfin, Rolland a plaidé coupable à des accusations de vol qualifié, de non-respect de conditions et de deux vols simples. Il se défend grandement d'avoir usé de violence à l'endroit de la victime du vol qualifié, soit sa conjointe, car il affirme lui avoir seulement pris un 20 \$ des mains. Notons que le contexte de violence conjugale n'a pas été retenu étant donné que sa version des faits fut corroborée par sa conjointe. Voici comment il raconte les événements :

Ben, vu qu'y m'avaient mis vol qualifié de 20 \$, pis en même temps, c'était un bris de conditions de garder la paix. Vol qualifié pis j'avais deux autres charges que je trainais de quand j'étais en prison, deux vols simples qui trainaient, pis qu'y m'avaient même pas amené en Cour. Y savaient même pas que j'étais là, faque ça avait sorti mandat, une date en Cour. Faque ça, ça faite que hop, ça été remis, faque là y m'ont gardé. Le juge a fait... Les charges que j'ai été en prison, j'avais fait du temps, ça passé comme dans le temps, les deux vols parce que j'étais en prison. Si j'avais été sentencé dans ce temps-là, ça aurait embarqué concurrent sur mes sentences donc j'aurais été correct. Mais là, dans le fond j'étais là pour bris de conditions pis vol qualifié, mais vu que c'était juste prendre un 20 des mains, parce que y'a différent degré de vol qualifié.
— Rolland

Pour ces délits, il a purgé un peu plus de deux mois de détention et entame sa sentence de probation de trois ans. Ses principales conditions sont : l'interdiction de posséder, de consommer ou de vendre de la drogue et de l'alcool ; l'interdiction d'être en présence de personnes ayant un casier judiciaire ; l'interdiction de posséder une arme et l'interdiction de se trouver dans certains commerces. Ses autres conditions sont celles usuelles (Sécurité publique Québec, 2014) à la probation.

Nous constatons que tous les hommes à l'étude ont une interdiction de consommer de l'alcool et des drogues, ce qui est cohérent avec leurs antécédents d'abus de substances. Deux d'entre eux ne peuvent également pas posséder d'armes. Notons que seul Gino entame sa sentence en milieu ouvert par une ordonnance de sursis. En raison de son caractère plus punitif, cette sentence est associée à des conditions plus restrictives de liberté. Dans les prochaines sections, nous verrons comment ces restrictions peuvent avoir un impact sur la relation amoureuse.

4.2.4 La réaction des conjointes face aux récents démêlés judiciaires

D'entrée de jeu, notons que la présence d'antécédents judiciaires durant la relation amoureuse semble atténuer l'effet de la révélation ou de la nouvelle arrestation. L'impact, dans ce contexte, n'est plus tant la surprise de l'arrestation que la crainte d'une nouvelle incarcération du conjoint. Par ailleurs, rappelons qu'une certaine co-dépendance financière est présente dans tous les couples à l'étude et que, par conséquent, l'attente de la sentence aurait été une période particulièrement anxiogène pour certaines conjointes, comme nous le rapportons ici :

Ma conjointe, l'impact... C'est pas vraiment un impact parce que c'est pas la première fois. Elle sait à quoi s'attendre tsé mais c'était plus, y va tu retourner ou pas. C'était plus ça, l'impact qui est présentement qui s'est fait, c'est ça. — Rolland

Là après ça, ça été le commencement de la nervosité pis la paranoïa parce que là j'étais en couvre-feu le temps que j'aïlle ma sentence. J'ai plaidé coupable sur toute, toute, toute. — Gino

La réaction de la partenaire amoureuse varie aussi en fonction du moment où l'arrestation survient dans leur relation de couple. Contrairement aux deux autres participants, Charles a connu l'arrestation et la thérapie avant le début de sa relation avec France. N'étant

plus dans la spirale médiatique et juridique, il ne se sentait pas contraint de lui révéler rapidement tous les détails de sa situation. De plus, il était libre durant l'attente de sa sentence, ce qui lui a permis de maintenir un mode de vie relativement normal avec sa conjointe. Par conséquent, la réaction de France ne fut pas particulièrement forte ni même négative, comme le rapporte Charles :

Au début je lui en ai parlé, mais j'ai pas, j'ai juste donné les grandes lignes, je suis pas rentré dans les détails là. J'y ai dit que j'ai été arrêté pour des armes, pis la drogue. Hum... Sur le coup, ça avait pas d'l'air de la déranger vraiment, parce qu'elle se rendait compte que j'étais pas un monstre. A jasait avec moi, elle avait beaucoup de fun, elle était persuadée elle que c'était une petite erreur de parcours, elle savait pas que c'était ancré depuis tant d'années que ça. Mais même aujourd'hui, elle le prend bien là.

— Charles

La situation est bien différente lorsque l'arrestation survient après le début de la relation de couple, car les enjeux sont plus considérables. En effet, le couple partage un certain mode de vie et un quotidien ensemble, ils se font mutuellement confiance et investissent dans leur relation. La révélation d'un passé criminel ou l'arrestation subite du conjoint peut venir bouleverser cet ordre des choses. En réaction post-révélation, Gino affirme que Julie fut très ébranlée et qu'elle a beaucoup pleuré, tel qu'il le décrit :

Faque avec Julie, comment qu'elle a réagi ? Elle a pleuré beaucoup. Julie c'est quelqu'un qui pleure beaucoup, trop aussi. Elle réagit comme ça, elle est super fragile Julie, super sensible, super susceptible aussi. — Gino

Elle a réagi... C'est dur pour quelqu'un comme ça. Faut qu'elle m'aime. Ça eu... J'y donne, faut vraiment qu'elle m'aime pour passer au travers de qu'est-ce qu'elle passe là parce que c'est pas évident pour quelqu'un comme... Qui a toujours eu des parents qui... Tsé sa mère le sait pas, le dossier judiciaire, sa famille elle sait rien de ça. Pis c'est bien comme ça parce que c'est pas du monde qui vont comprendre. C'est du monde qui vont être porté à juger tout de suite pis Julie elle a été élevée comme ça pis eu... Mais oui c'est dur pis c'est très dur pour elle (...). — Gino

Dans le cadre des entrevues réalisées, nous trouvons que la réaction des conjointes face aux démêlés judiciaires de leur partenaire est tributaire de leurs expériences antérieures du processus juridique et du moment où survient l'arrestation dans leur relation : la réaction la plus forte des conjointes étant lorsque les démêlés judiciaires surviennent au cours de la relation et lorsqu'elles n'ont pas connu l'expérience du système judiciaire. Aussi, le fait est à constater qu'aucune des conjointes n'a choisi de mettre fin à la relation amoureuse en raison

de la criminalité de leur partenaire. Comme nous le verrons dans la section suivante, cela ne signifie pas pour autant qu'elles approuvent leur délinquance.

4.2.5 *Les répercussions des conditions de suivi sur la relation amoureuse*

Bien que les trois hommes participant à l'étude affirment vouloir demeurer sur le droit chemin, seul l'un d'eux respecte l'ensemble des conditions qui lui sont imposées. À travers les discours des participants, la répétition des énoncés faisant mention du non-respect des conditions légales justifie que nous nous y attardions brièvement. En effet, les deux participants, qui ont déjà connu des sentences en milieu ouvert par le passé, admettent certains écarts. Les conditions qui ne sont pas toujours respectées renvoient particulièrement au fait de côtoyer des gens qui font l'objet d'interdiction de contact (Gino) et de ne pas toujours respecter l'interdiction de consommer de l'alcool (Gino et Rolland). Notons par ailleurs qu'aucun d'eux n'avait de problématiques relatives à l'abus d'alcool dans leur parcours. Néanmoins, nous constatons que même si le contrevenant est sincère dans son processus de changement, il n'en demeure pas moins qu'il peut lui arriver d'enfreindre ses conditions légales pour différentes raisons : elles entrent parfois en conflit avec sa personnalité, certaines lui sont imposées sans qu'il ait de besoins criminogènes particuliers à leur sujet ou simplement parce qu'il les juge déraisonnables. Il semble que les chances qu'elles soient respectées soient possiblement plus grandes lorsqu'elles sont moins restrictives et cohérentes au style de vie du judiciairisé.

Toujours en rapport à notre objet d'étude, soit la place qu'occupe la relation conjugale dans la trajectoire délictuelle, nous avons identifié dans le discours des participants les unités de sens se rapportant à la façon dont les conditions légales sont vécues au sein du couple. D'abord, nous trouvons que les conditions imposées ont eu des retombées positives sur la relation amoureuse. Bien que cela puisse paraître contre-intuitif, de l'avis des participants, deux des conjointes étaient en effet contentes de la mise en place de ces mesures. Ces conditions sont perçues comme ayant un effet rassurant et encadrant, tant sur les comportements des hommes que sur leur routine de vie, les aidant ainsi à rester sur le droit chemin. Nous rapportons ci-dessous deux extraits des discours de Charles et Gino qui illustrent bien la position des conjointes face aux conditions imposées :

Elle, elle était contente. **(Intervieweuse) : Elle était contente ?** Ouin, a dit : « ça va te garder encadré pis j'vas être sûr de pas t'échapper ». (Silence) A me l'a dit ça faisait peut-être six mois qu'on était ensemble, j'étais sous conditions, j'y disais : « j'espère que je vais perdre mes conditions », parce que c'est du stress d'avoir tout le temps une épée au-dessus de la tête. — Charles

Ce qui va bien pour elle, c'est qu'elle sait y'est où son homme. Parce que moi, je t'explique un peu comment ce que je suis. J'ai beaucoup d'amis qui sont propriétaires de restaurant. Pis effectivement que souvent, c'est qui est arrivé, c'est que je m'en va souvent souper au restaurant pis je reviens pis il est 4 h du matin. Pas parce que je fais une connerie, mais parce que je picole avec mes amis. C'est des Français, pis l'apéro, pis des bonnes soirées. Sauf que ce qui est pas pire pour elle, c'est qu'elle sait où ce que je suis, elle s'inquiète pu. — Gino

Pour Rolland, son interdiction de consommer de l'alcool et des drogues paraît particulièrement bénéfique, non seulement dans ses efforts de réinsertion sociale, mais aussi dans le maintien de sa relation amoureuse. Comme nous l'avons vu précédemment, la consommation est un enjeu important pour ce couple et l'abstinence de chacun des membres est nécessaire à la bonne entente. Lorsqu'il a emménagé avec elle chez la sœur de celle-ci, les conditions mises en place leur ont permis d'apprendre à se connaître sans être sous influence, ce qui fut une expérience positive, dit-il. Voici comment il en parle :

Faque, on a fini par se rapprocher plus, en étant au moins straight... En étant... J'avais des conditions : pas de coke, pas de méthamphétamines, pas rien. À maison, moi je buvais pas faque l'alcool c'est pas un problème, moi je bois pas. A m'a dit : « je veux pas de drogue dans maison, pis Madeleine **(la sœur de sa conjointe)** a veut pas d'alcool ». Faque... Pour la 1^{re} fois, on s'est connu sous notre vrai jour. On s'est vraiment connu, on a appris à se parler, on a appris à se connaître, on a appris à... — Rolland

Bien qu'il y ait un certain consensus quant à la perception des conditions imposées par les conjointes de manière générale, ces mêmes conditions peuvent également être la source de certaines tensions dans le couple. Notamment, Gino partage à plusieurs reprises ses frustrations liées à ses conditions de sursis et leurs répercussions sur sa relation avec Julie. Étant assigné à domicile durant une partie de son sursis, il dit qu'il est constamment avec elle et que, par conséquent, il est beaucoup moins tolérant de ses défauts. Même si elle est rassurée de le savoir à la maison, elle s'inquiète tout de même du non-respect de ses conditions et des conséquences que cela pourrait engendrer sur leur couple. Les craintes de Julie, mêlées à sa constante présence, ont eu un tel impact négatif si bien qu'il a récemment envisagé une

rupture. Voici quelques extraits qui rendent compte des répercussions négatives de son assignation à domicile sur sa relation conjugale :

Là maintenant... Ce qui va moins bien c'est que je suis toujours avec, elle me tape sur les nerfs, j'y trouve plein de défauts que normalement j'aurais peut-être pas été à la maison pour les voir. Tsé euh... Au bout de la ligne, je fais attention à ce que je dis parce que je le sais que c'est moi aussi, c'est moi qui est écœuré. Surtout que moi ça fait six mois que... Mon sursis je l'ai pas commencé hier. Tu m'aurais posé la question y'a quatre mois, ça allait ben. — Gino

Ouin c'est trop. Pis ça, je pense que c'est n'importe qui. Passe tout le temps tout seul 24 h... Toi, j'sais pas si t'as un chum là, mais si tu passes 24/24 avec, crois-moi qu'au bout d'un mois y va te taper sur les nerfs. Imagine au bout de six. Surtout que ma femme elle, ma femme c'est une procureure là ! (*rires*). — Gino

Il apparaît donc que les conditions de surveillance peuvent être vécues de manière positive au sein du couple, notamment en rassurant les partenaires sur les allées et venues de leur conjoint ou en créant un climat favorable aux échanges entre les membres du couple. D'un autre côté, elles peuvent aussi être vécues négativement, et ce, particulièrement lorsque des mesures plus restrictives sont imposées.

4.3 Le couple comme facteur de changement

Dans le but de déterminer dans quel contexte les relations conjugales sont favorables au changement et à la réinsertion sociale, nous nous interrogerons d'abord sur la vision des conjointes quant à la criminalité afin de connaître leur degré d'adhésion aux valeurs procriminelles ; la nature du contrôle qu'elles exercent sur leur conjoint et enfin ; le support qu'elles offrent à leur partenaire. Le rôle défavorable des relations amoureuses fera aussi l'objet de cette section et permettra de nuancer l'apport du lien conjugal dans l'explication du changement. Enfin, nous tenterons de comprendre ce qui amena ces hommes à s'engager dans une relation amoureuse prosociale au départ, en analysant leur cheminement personnel.

4.3.1 La relation amoureuse dans le processus de changement

A) La relation amoureuse comme un élément favorable à la réinsertion sociale

a) Lorsque les conjointes adhèrent à des valeurs prosociales

Malgré le fait que cette information soit obtenue de manière indirecte, puisque la réalité est rapportée à travers le regard des participants et non de leur conjointe respective, le même constat s'impose : les trois conjointes ne semblent pas favorables aux comportements criminels. Pour deux d'entre elles (Julie et France), elles ne sont pas favorables à l'usage de la violence, mais elles font également clairement comprendre à leur partenaire que la relation prendra fin en cas de récidive criminelle, comme le démontrent les extraits suivants :

Cette femme-là tolérerait jamais que je rentre une arme. Ouin, même un jouet, chez elle. Quand j'écoute de la musique, moi j'écoute du hip-hop français tsé, pis assez violent pis assez cru, qui a rapport un peu au mode de vie que je vivais. Ben elle me l'a dit : « mets des écouteurs Charles, je veux pas que ma fille entende ça ». — Charles

Ben elle aime pas ça. Mais des fois elle niaise là pis elle me dit : « lala, bébé va y casser la gueule », parce qu'elle sait que je suis un bulldog là tsé. Mais jamais elle voudrait, elle serait prête à tout faire dans la vie pour pas traverser cette ligne-là.
— Gino

Ben elle, elle aime mieux le gars que je suis là. Elle dit que l'ancien Charles, ça aurait pas marché avec elle. Qu'elle a trop à perdre pis qui a pas un gars qui lui ferait risquer ses enfants. — Charles

Elle m'a ben avertie : « c'est la première, ça s'est fait avant moi - parce que c'est vrai que ça aurait été injuste un peu qu'elle me crisse là parce que c'est pas quelque chose que j'ai fait pendant que j'étais avec elle - c'est la première pis la dernière fois ». — Gino

Cela étant dit, deux hommes rapportent qu'elles aiment toutefois leur côté « *bad boy* » :

Elle aime ben ça avoir un chum qui est un *bum* éduqué, comme qu'a dit. Pis qui sait cuisiner, a trippe. Ouin. A s'ennuie pas qu'à dit. — Charles

Ma criminalité, elle... Écoute, faut être franc un peu là, toutes les femmes aiment ça les *bad boy*. Même si tu prends la plus drette des femmes, pis tu peux pas avoir plus drette que la mienne là, pis elle aime ça pareil. Pis j'y dis : « t'aime ça savoir que t'es en sécurité hen ? ». Une femme ça besoin de se savoir en sécurité. Moi, excuse-moi, mais de la manière que je suis, n'importe quelle femme marche à mes côtés est sûre que si y'arrive de quoi, m'en va au front. Y'a pas de trouble avec ça. Pis les femmes aiment ça. — Gino

Par ailleurs, deux conjointes n'ont jamais eu de démêlés avec la justice. En effet, Maryse est la seule à posséder un casier judiciaire. Bien qu'elle soit demeurée en contact avec Rolland pendant quatre ans, et ce, malgré ses délits répétitifs et ses nombreuses incarcérations ; elle a une très faible tolérance pour la violence en raison de son passé difficile. Notons que la cohabitation n'est possible que si Rolland parvient à contrôler son agressivité :

Mais elle avait peur, elle avait peur de mes réactions, pas de moi versus elle, mais de mes réactions. Pagner quelqu'un à la gorge à la maison, j'y ai pétié la tête dans le cadrage, j'ai pris le marteau, je voulais y ouvrir le crâne. C'est des choses de même que, elle a disait je peux pas vivre avec quelqu'un de violent de même (...). — Rolland

En bref, dans le but de protéger ses enfants, de se protéger elle-même de la violence ou parce qu'elle adhère fermement à un système de valeurs prosociales, chaque conjointe possède une raison de s'opposer à l'ancien mode de vie délinquant de leur partenaire.

b) Lorsque les conjointes exercent un certain contrôle positif

À la suite des éléments présentés plus haut, il est évident que le fait qu'elles ne tolèrent pas la violence et qu'elles n'adhèrent pas aux valeurs criminelles est un facteur qui contribue à maintenir les contrevenants hors de leur trajectoire déviante ou du moins, qui ne les encourage pas vers la délinquance. Nous constatons que les hommes font des efforts quotidiens pour modifier leurs comportements et leurs attitudes, notamment en ménageant leurs propos devant leur partenaire et en se retirant de situations pouvant les amener à se montrer agressifs. Ceci nous laisse croire qu'elles exercent un certain contrôle positif sur les hommes participant à l'étude. Voici quelques extraits liés au thème du contrôle :

« Salut mon amour », pis tiens son sourire, des fois ça mal été pis comme je dis, j'essaie de contrôler beaucoup, beaucoup (...), mon impulsivité ces choses-là, mais des fois ça va pas ben tsé. J'va travailler pis des fois mon boss j'en crisserais une, je me défoulerais, j'ai des images de le battre, j'enrage, je le battrais, je le battrais, mais bon, je prends mon pas de recul, pis j'essaye de mettre en ordre. — Rolland

Julie c'est elle qui met de la balance un peu. Y'a des choses que je deal pas avec parce que je le sais, je me connais. Comme quand y faut monter chez les voisins parce qu'il y a quelque chose qui marche pas ben j'essaie de pas monter pis c'est Julie qui y va.

– Gino

Moi me faire bousculer là, je m'excuse, mais au moins excuse toé. Faque je dis ça à elle au téléphone, j'y dis : « regarde, le prochain je pense qu'il mange dernière la tête mon panier là ». A dit : « Charles, tu sais ce qui faut que tu fasses ». Je dis : « ben oui ». Je criss mon panier à terre pis je sors dehors. A dit : « t'es-tu sorti là ? » Je dis : « ouais ». A dit : « viens t'en à la maison ». Je suis allé à la maison. — Charles

Parce qu'elle a raison, pas parce que j'ai envie de le faire. Parce que je trouve ça logique. Elle, elle pense que je l'écoute parce que j'ai peur de la chicane. Non. Parce que c'est logique ce qu'elle dit pis elle a pas tort. Parce que sans ça, c'est sûr que je le ferais. — Gino

Des participants font référence à l'acquisition du « pas de recul », concept pouvant se rapporter au contrôle de soi. Il peut s'agir d'un pas vers l'arrière pour se dégager d'une situation qui leur cause de la frustration, pour leur permettre de voir les choses dans leur ensemble ou même, pour réfléchir avant de poser des gestes qui seront ensuite regrettés. Cela dit, la relation n'est pas claire entre l'acquisition de ce pas de recul et l'influence de leur conjointe actuelle.

Le pas de recul qui m'a servi encore la semaine passée à l'épicerie. Pour pas assommer un gars à coup de paniers. J'ai laissé mon panier là, pis je suis sorti. — Charles

Avant je m'en foutais, j'étais impulsif. « Ah fuck ! », je regrettais après. Aujourd'hui je tourne ma langue sept fois, je prends mon pas de recul, ça me donne rien d'y faire mal pour te ramasser dans la merde. — Rolland

Pis encore là, dans toute, si on arrive pis on a un conflit, une petite chicane comme tout le monde, ça arrive on se chicane, mettrai pas de gaz sur le feu, on mettra pas rien. Tsé avant j'étais impulsif, je sautais, aujourd'hui non. — Rolland

Charles a toutefois une position nuancée quant au contrôle de la conjointe : s'il affirme qu'elle exerce effectivement un contrôle positif sur lui, car il fait des compromis afin de s'adapter à ses valeurs à elle, il n'en demeure pas moins qu'il croit que ce contrôle lui revient d'abord. En effet, sa relation amoureuse se distingue de celle des autres contrevenants, dit-il, car sa motivation à se contrôler est intrinsèque plutôt qu'extrinsèque. Voici comment il l'explique :

Mais ce que j'entends, mon histoire est pas pareille comme ceux des autres gars. Les autres gars, la fille les empêche de faire des niaiseries. (Silence) T'ES censé t'empêcher de faire des niaiseries POUR elle. — Charles

Le thème du contrôle est donc récurrent chez les trois participants et ce, que ce soit à travers le contrôle exercé par les conjointes lorsqu'ils écoutent leurs conseils ou modifient leurs habitudes pour elles, ou le meilleur contrôle de soi que développent les hommes à leur contact, notamment lorsqu'ils contrôlent leur violence et leur propos en leur présence.

c) Lorsque les conjointes offrent du support

Au-delà de l'influence positive qu'elles exercent sur les comportements de ces hommes, il ressort des entrevues que les conjointes sont aussi source de soutien moral et d'encouragements. En effet, leur contribution ne se limite pas à les empêcher de mal se comporter, mais aussi à les renforcer dans leur cheminement de réinsertion sociale par de petits gestes au quotidien. L'affection de leur conjointe les aide à passer à travers les moments plus difficiles où ils peuvent être plus vulnérables aux rechutes. Ils peuvent également partager ce qu'ils ressentent et être acceptés tels qu'ils sont. Nous avons regroupé ci-dessous les unités narratives se rapportant aux marques de soutien, de solidarité ou d'encouragements témoignés par les conjointes :

(...) j'ai ma blonde qui m'aime. Je vois ce que j'ai à la place, c'est une relation, c'est très, très sain. Pis quand ça va pas, ben j'ai quelqu'un avec qui parler, parce que moi ma conjointe, c'est mon confident, c'est mon ami, c'est la personne la plus importante. Y'a ma mère, pis elle. — Rolland

C'est sûr que le sentiment d'être épaulé, d'être accompagné dans toutes les épreuves que je vis présentement, ça pèse pour beaucoup. Juste dans mon rapport présentiel, je me suis rendu compte qu'elle, elle était pas vue comme un élément négatif dans ma vie aux yeux des autres. Même Léanne (**son agente de probation**), a disoit qu'elle la percevait comme une personne prosociale. — Charles

Faque ma femme est pognée dans la maison aussi pis y'a le côté solidaire aussi qui apparaissait. Moi j'ai pas le droit de consommer de l'alcool. Ma femme c'est une Européenne et ça fait six mois qu'elle a pas pris un verre de vin. Pas parce que ça me dérange, parce qu'elle trouve ça chiant pour moi. — Gino

Ma blonde est fière de moi. Tsé tantôt je l'ai texté quand je suis sorti de mon examen. J'y ai dit : « c'est faite, 12 pages ». Elle me dit : « pis comment ç'a été ? » Je l'ai pété. Je suis sûr qu'ils l'ont entendu jusqu'à Québec. Tsé, faque, pis elle me dit : « YES ! Qu'est-ce que tu veux manger à soir pour souper ? » Ça va être du poulet frit (*rires*). Tu comprends-tu ? Je me gâte. Mais elle aussi elle me gâte sur ce côté-là. — Charles

J'ai ma blonde, je profite de ce que j'ai versus que j'ai pas. J'ai ma conjointe qui m'aime, qui m'attend avec les bras ouverts le soir, qui me donne un bec, qui est toute contente de me voir. Tsé je suis content, t'as fait ci, t'as fait ça. — Rolland

En résumé, l'analyse de ces entrevues nous amène à constater que la relation amoureuse peut être favorable au changement et à la réinsertion sociale, dans la mesure où les conjointes sont elles-mêmes prosociales et qu'elles exercent un certain contrôle positif sur leur partenaire. De plus, sans être un facteur de changement en soi, le fait qu'elles offrent du support pendant la durée de leur sentence aide les contrevenants à maintenir leurs acquis et à rester sur le droit chemin.

B) La relation amoureuse comme un élément défavorable à la réinsertion sociale

Faisant suite aux conclusions précédentes, nous pouvons nous demander si la relation amoureuse peut être, au contraire, défavorable lorsque la conjointe n'adhère pas aux valeurs prosociales. À ce sujet, deux des hommes participant à l'étude (Charles et Rolland) comparent leur ex-conjointe, qui possédait des valeurs procriminelles, et leur conjointe actuelle, qui est plutôt vue comme ayant une influence positive dans leur cheminement vers la conformité. En effet, ces ex-partenaires avaient toutes deux des problèmes importants en matière de consommation de stupéfiants et elles les encourageaient à commettre des délits, en plus d'être elles-mêmes délinquantes. Leur relation passée était donc néfaste et contribuait à les maintenir dans un mode de vie déviant. Nous avons regroupé les fragments de leur discours se rapportant à leur ex-conjointe :

(...), J'ai été sept ans avec une danseuse qui consommait. Que c'était pas une blonde modèle que j'avais, même si elle m'aimait, c'était une tout croche. — Charles

Moi, elle m'a tout le temps encouragé dans le crime mon ex, là aujourd'hui, j'en ai une qui m'encourage dans le positif. Mais je sais qu'a comprend aussi que si elle devenait négative pour moi, j'allais même pas hésiter à la tasser pis elle comprendrait pourquoi, pis elle l'assumerait. J'ai trouvé quelqu'un qui est capable de réaliser ça. — Charles

Mon ex, j'avais sorti avec une fille deux ans entre temps, ben c'était une ex-héroïnomane. Ça coûtait 800 \$ entre moi pis elle par jour, la cocaïne, 800 \$ par jour fallait trouver. Faque fallait que je vole, fallait qu'elle, elle se prostituait. — Rolland

Moi mon ex, avec qui j'ai été sept ans, elle trainait mon arme dans sa sacoche, parce que moi, la police me fouillait, mais elle, si y voulait la fouiller, y fallait qui fasse venir une femme pis toute, faque y'a fouillaient jamais. Tu comprends ? Une blonde c'est censé vouloir le mieux pour toi, vouloir que tu deviennes quelqu'un de meilleur à chaque jour. — Charles

La relation conjugale est donc parfois un élément favorable, parfois défavorable dans la trajectoire des contrevenants. Nous pensons que l'attachement des partenaires, la présence de valeurs prosociales ou procriminelles chez la conjointe et l'influence générale de celle-ci sur les agissements de son partenaire sont des facteurs qui viennent influencer l'apport positif ou négatif de la relation de couple. Mais si le contraste apparaît évident entre les ex-conjointes délinquantes et les conjointes actuelles prosociales, cela nous informe peu sur le processus menant à ces nouveaux choix de partenaire. Nous pouvons nous demander si ce ne sont pas des changements survenus chez le contrevenant qui sont responsables du maintien d'une relation favorable à la réinsertion sociale, et non pas l'inverse.

4.3.2 *Le changement qui s'opère au-delà de la relation de couple*

A) De nouveaux critères amoureux

Un premier élément de réponse, face à notre questionnement précédent, se situe dans les critères amoureux : si auparavant les critères d'une conjointe idéale se résumaient à ses attributs physiques ou à sa capacité à partager les coûts associés à la dépendance aux drogues, les qualités internes des partenaires semblent être davantage recherchées aujourd'hui. Charles, plus particulièrement, admet qu'il accordait beaucoup d'importance à l'apparence et qu'avec sa thérapie et les conseils de son père, il a réfléchi sur les qualités qu'il recherchait vraiment chez une partenaire. Nous retrouvons ci-dessous quelques exemples qui reflètent le changement qui s'est opéré en lui, quant à ses critères amoureux :

Pis je me suis dit que p't'être qui faudrait que je mette ma barre moins haute. Tsé, pas viser le top tout le temps, que ce s'aye pour une fille non plus Tsé. Pas aller chercher la plus belle, pis la plus euh... Celle que tous les autres gars veulent. Je me suis dit crime, ça peut être plus de trouble que d'autres choses, je me suis dit vas-y vraiment avec tes priorités. — Charles

(...), Mon père qui me disait : « Charles, y'a pas juste le cul dans la vie ». Il m'a dit : « arrête de penser avec ta graine deux minutes, pis vas-y avec ce que tu recherches chez une femme, oublie le lit, vas-y vraiment avec ce qui est important pour toi ». — Charles

Ben ce qui va bien. En général, toute va bien, j'ai trouvé une bonne compagne. C'est sûr que... comment que je peux expliquer ça ? Okay physiquement, c'est pas mon genre de fille. Je me suis pas arrêté à son physique. Hum... (*Silence*). C'est sûr l'amour compense toute le reste. Pis ça je m'en rends compte. — Charles

Je suis avec une personne qui est mature pour une fois. Tsé on est capable de se parler en adulte, de s'écouter. — Charles

Comme décrit plus haut ; deux des hommes entretenaient auparavant des relations amoureuses avec des femmes consommatrices de drogues. Maintenant devenus abstinents, ceux-ci souhaitent plutôt s'engager avec une personne qui ne présente pas de problème de consommation et qui adhère à leur nouveau mode de vie.

B) Travailler sa dépendance affective

Ce changement dans le type recherché de partenaire ne s'est pas effectué du jour au lendemain. En fait, deux des participants ont dû travailler leur problème de dépendance affective, notamment à travers la thérapie, avant d'être en mesure de mettre fin à leur précédente relation amoureuse toxique. Aussi, par rapport à leur faible estime d'eux-mêmes, ils ne croyaient plus en leur propre valeur et n'avaient pas espoir d'être avec une conjointe meilleure que celle avec qui ils étaient alors. Portant sur le thème de la dépendance affective, voici ce que nous retrouvons :

C'est ça, pis mieux vaut être seul que mal accompagné. Pis ça aussi je l'ai compris avec mon ex, pis si ça faisait pas avec elle non plus, ça aurait été la même chose. J'ai travaillé ma dépendance affective, tsé j'ai vraiment ciblé ce qui était néfaste pour moi. — Charles

(...), Je suis dépendant affectif, mais avant je prenais n'importe qui, tsé tu comprends, c'était facile, je vendais de la drogue, j'avais de l'argent tout le temps dans les poches. C'était facile, n'importe quelle junkie prostituée n'importe quoi, j'ai sorti avec des prostituées combien de temps parce que je voyais pas d'autres choses, je valais pas mieux de toute façon, je valais pas mieux. — Rolland

(...), Pis ma conjointe à l'époque elle en profitait beaucoup, elle a été sept ans à me contrôler, à me dénigrer, à me rabaisser régulièrement, tellement que je me voyais pu bon pour une autre fille qu'elle. Je voyais pu d'autres avenues possibles. Je me disais : « ben tsé, au moins elle a veut de moi, tsé ». J'avais perdu la notion de ce que je valais pis de ce que je pouvais apporter de bon à quelqu'un. Pis ça, c'est une des plus grosses erreurs que j'ai faites. Quand j'ai allumé là-dessus, le déclic s'est fait vite en maudit là.
— Charles

En somme, avant même de s'engager officiellement dans la relation amoureuse actuelle, deux des participants avaient déjà effectué un certain cheminement personnel. En changeant certaines de leurs habitudes de vie, dont l'arrêt des comportements délinquants et l'abstinence aux drogues, ils en sont venus à changer leurs critères amoureux, recherchant ainsi des partenaires qui correspondaient mieux à leur nouveau mode de vie. Notons que c'est seulement lorsqu'ils ont adressé leur problématique de dépendance affective que deux d'entre eux sont parvenus à réaliser qu'ils méritaient effectivement une partenaire prosociale. Évidemment, nos conclusions sont limitées étant donné la taille de notre échantillon. Néanmoins, chez nos participants, nous constatons que leur relation amoureuse n'explique pas l'ensemble du processus de changement qui s'est opéré en eux et que, si ces relations sont effectivement favorables à la réinsertion sociale et au maintien de l'arrêt des comportements délictuels, elles ne se positionnent pas nécessairement comme des points tournants dans leur parcours criminel. Dès lors, nous pouvons nous demander quels sont les autres facteurs qui ont contribué, ou qui contribuent encore aujourd'hui, à les faire dévier de leur trajectoire criminelle.

4.4 Les autres éléments favorables à la réinsertion sociale

Au-delà des relations amoureuses, une présentation des différents liens sociaux qui marquent le parcours des hommes à l'étude permettra de rendre compte de l'apport positif de certaines interactions sociales dans la trajectoire déviante. À ce propos, nous précisons sur le soutien de la famille, l'influence des pairs, le rapport à la parentalité et enfin, le contact positif avec des acteurs sociaux clés. Thème récurrent chez tous les participants, il sera pertinent d'explorer le rôle de l'insertion dans un milieu de travail. Nous verrons comment ce facteur peut s'inscrire à la fois comme un point tournant dans la trajectoire criminelle et comme un facteur contributif au maintien du nouveau mode de vie prosociale.

4.4.1 *Au-delà des relations conjugales, les autres liens sociaux*

A) Le soutien de la famille

Précisons d'emblée que la famille ne peut être un élément favorable à la réinsertion sociale que dans la mesure où celle-ci n'est pas criminalisée. Contrairement aux deux autres participants, Gino a grandi dans une famille qui glorifiait les profits de la criminalité : cela lui a permis d'intégrer des valeurs antisociales, d'accéder à des connaissances et à des opportunités criminelles et aussi, de persévérer dans la délinquance malgré les incarcérations. Dans son cas particulier, la famille d'origine ne peut être considérée comme un facteur contributif à sa délinquance.

a) Le soutien financier

Pour deux des participants, l'aide financière de la famille est considérée comme aidante dans le maintien de leurs acquis, et ce, particulièrement durant la période post-libération, lorsqu'ils sont en situation de précarité financière et d'instabilité. Les proches peuvent alors offrir une aide de dépannage qui inclut, entre autres, de fournir de l'argent et un lieu où dormir en attendant de se trouver un logement. Ses besoins de base étant comblés, même quelques jours, le contrevenant ne ressent pas la nécessité de retourner immédiatement à ses anciennes habitudes de vie. D'ailleurs, l'un des participants affirme que s'il avait été condamné à une peine d'incarcération pour ses plus récents démêlés judiciaires, il aurait sans doute fait ce qu'il faisait auparavant, c'est-à-dire : appeler ses contacts dans le milieu criminel afin de faire de l'argent rapidement et maintenir son style de vie. Nous regroupons ci-dessous les unités de sens qui font un lien entre la précarité financière et l'aide de la famille :

(...) c'est sûr qu'en sortant... Tsé faut faire de l'argent facile quand tu sors de prison. Quand t'as 18 ans pis que tu restes encore chez tes parents, t'as encore de la famille qui est là, pis t'es jeune, pis tout le monde t'aide... Quand t'as dans la trentaine là, tu fais tes affaires tout seul, tu te sors de la marde tout seul. Tsé moi j'ai toujours fait de l'argent, toujours bien habillé, toujours bien mangé. Je serais sorti de là, c'est sûr que j'aurais pu retravailler pour mon frère. J'aurais fait quelque chose, j'aurais fait un coffre ou quelque chose. — Gino

Elle savait que je venais de sortir de prison, « je te laisserai pas dans rue », parce que sinon elle sait ce qui va arriver. Si tu m'aides pas, je vais retourner dans le milieu, je vais retourner où est-ce qu'il y a du monde qui vont m'aider, c'est sûr et certain, y savent que je vole, ça leur rapporte. — Rolland

(...), Pis j'ai des parents qui ont beaucoup d'argent pis euh... si j'avais besoin d'aide là tsé, pour pas que j'aïlle voler tsé, ben y m'en donnait, des 100 piasses, 125 \$, 200 \$.
— Rolland

Par ailleurs, la famille peut aussi offrir une aide financière afin de les encourager à persister dans leur cheminement. Par exemple, avec la contribution pécuniaire de ses parents qui croyaient en son projet, Charles a pu amener sa conjointe France pour un week-end à Québec.

b) Le soutien émotionnel

En plus du soutien financier, la famille est également une source d'appui émotionnel. En effet, deux participants (Charles et Rolland) racontent comment leurs parents ont été présents et à l'écoute durant les périodes les plus difficiles de leur parcours, et ce, même s'ils n'étaient pas toujours au courant de l'ampleur de leur problématique d'abus de substances et qu'ils n'approuvaient pas leurs activités délictuelles. Depuis que ces hommes ont apporté des changements positifs à leur mode de vie, ils sont désormais invités dans les réunions de famille. Cela représente une grande marque de confiance et de support pour eux, soulignent-ils. La famille occupe une place significative depuis qu'ils ont retissé les liens, tels qu'ils le décrivent ici-bas :

Faque, y'a ça qui a changé. Mes relations avec ma famille, ça pu de prix pour moi aujourd'hui. Avant j'avais un contact, deux cafés par année au Tim Horton avec mon père, pour donner signe de vie, qui voit que je suis en santé, que ça va bien. — Charles

Asteure tu comprends que, les fêtes de famille ces choses-là, ben je vais être invité, pour moi c'est tellement quelque chose, c'est tellement un signe de confiance qui me disent : « ben là on a confiance en toi, on a confiance que tu vas t'en sortir ». Ma mère qu'on se voit encore cinq jours par semaine, pis elle ça été une façon de m'encourager (...).— Rolland

Mais tsé je revois, la famille, toute la famille m'a fait confiance. Mon frère, on est rendu qu'on s'appelle pratiquement toutes les semaines, au moins une fois. Pis y m'a pardonné, on s'est parlé. On s'est parlé dans le truck, lui y'a un camion pis y'est venu me chercher juste avant les fêtes, pis m'en avait parlé de ça, des fêtes pis toute, pis qu'il aimerait ça. Pis moi j'y disais comment je me sentais là-dedans, avec toute le mal que j'ai pu faire, je me suis ouvert, j'ai pas été correct, je m'excuse je te demande pardon, pis essayer de mettre ça au clair. Pis lui qui me dit « je te pardonne ».
— Rolland

Sans doute le choix lexical le plus récurrent dans le discours de Charles, la fierté — que les autres ressentent envers lui ou qu'il ressent envers lui-même — est une source de motivation dans son cheminement vers la conformité. Il se sent valorisé lorsqu'il constate que ses réalisations positives génèrent la fierté de ses proches. Voici comment il parle de la fierté ressentie par les membres de sa famille :

Là je suis toute en train de rebâtir là. J'ai du monde fier de voir que je veux m'en sortir. Mon père c'est pas un criminel, ma mère non plus. Ma mère a m'a dit : « Charles je suis pas venue au monde pour faire du mal ». — Charles

Pis mon père qui me dit en braillant, y me dit : « Regarde Charles, moi je jase des fois avec d'autres pères de famille là, y me disent ah mon gars est rendu avocat, ou mon gars vient de s'acheter une maison avec sa femme pis y vont avoir un enfant, elle est enceinte. Toi ton gars, qu'est-ce qui fait ? Ah y fait ses affaires. Moi tant que ça va bien, je pose pas de questions. ». C'est la réponse qu'il a donnée pendant une dizaine d'années, là. Pis ça y a fait mal d'être obligé de mentir par rapport à son fils. Il était pas fier de moi. Pis là ben, pour la 1^{re} fois cette année, y m'a dit qu'il était fier de moi.
— Charles

Ainsi, ces hommes voient peu à peu les membres de leur famille reprendre confiance en eux et croire qu'ils vont effectivement s'en sortir. Cela semble les amener à se voir sous un jour plus positif et à persévérer dans leur cheminement de réinsertion sociale. Le contact avec leurs proches leur donne aussi accès à du soutien émotionnel lorsqu'ils vivent des moments plus difficiles. Tous ces bénéfices font que désormais, la famille apparaît occuper une place significative dans leur vie.

B) Les relations avec les pairs

Il existe un certain consensus dans la littérature criminologique quant à l'influence des pairs dans le parcours criminel d'un individu. Que ce soit parce qu'ils servent d'exemples, parce qu'ils valorisent et encouragent la délinquance, ou parce qu'ils offrent des opportunités criminelles, les amis déviants jouent un rôle dans le maintien des comportements criminels. Dans le cadre de cette étude exploratoire, deux des participants ont partagé des informations relatives à ce thème, que nous avons divisé en deux sous-thèmes : les influences positives et les influences négatives.

a) Les influences négatives

Voulant changer de mode de vie, deux des participants ont choisi de mettre de côté leurs anciennes fréquentations. Que ce soit en évitant de les rencontrer, ou même, en changeant de ville, ces hommes font des efforts pour changer leur réseau de pairs. Cette rupture semble, par ailleurs, cohérente avec le changement qui s'opère en eux : leurs valeurs et leur style de vie actuels — l'arrêt des activités délinquantes et l'abstinence aux stupéfiants — sont désormais en conflit avec ceux de leur réseau d'amis et il apparaît clair que la distanciation soit devenue inévitable. Nous étayons ci-dessous les fragments du contenu narratif liés à la rupture des liens avec les pairs délinquants :

Faque là, quand je suis sorti de prison, là on est revenu ensemble. Pis je me suis dit je vais essayer de m'en sortir, je vais essayer de m'en sortir. Faque, j'ai mis mon monde de côté, toutes les pushers, j'ai arrêté la consommation de méthamphétamines.
— Rolland

Moi je voulais pas retourner à Gatineau pour pas revoir mes anciennes fréquentations, mes anciens amis, je sortais des motards pis des gangs de rue. Je voulais pu...
— Charles

Moi pis toutes mes chums on pensait que c'était ça une probation. Là, c'est sûr que j'appellerais pas des vieilles connaissances à Gatineau pis : « aille le gros, j'ai un agent de probation, elle est cool ». Y dirait : « Criss c'est pas Charles ça ! » Tu comprends ? Mais de toute façon, je m'en fou parce que je leur parle pu. Tsé je me dis bof, je suis capable de m'en passer. — Charles

Seul l'un des participants (Gino) refuse catégoriquement de mettre ses amis de longue date de côté, et ce, au risque d'avoir un bris de ses conditions. Si nous ne pouvons inférer que ses pairs sont issus du milieu criminel, il semble, à tout le moins, que ceux-ci ne l'incitent pas à respecter ses conditions.

Quand j'ai la permission de sortir, malheureusement, j'ai pas fait une petite soirée de couple. J'ai appelé tous mes chums, on va souper au restaurant! (*Prend un ton sarcastique*) Ça finit eu... « chuis rentré à l'heure... J'ai pas bu d'alcool... » Ben c'est ça... C'est des affaires que j'ai de la misère à respecter. — Gino

Okay parce qu'à ma probation, j'ai pas le droit d'avoir du monde qui consomme, mais là, je mettrai pas un ami de côté que depuis 20 ans que j'ai parce que tsé, y fume du pot là ! — Gino

Nous constatons que certains amis, délinquants ou n'encourageant pas le respect des conditions, demeurent alors que d'autres sont plutôt mis de côté. Dans tous les cas, les trois participants semblent conscients de l'influence potentiellement négative des pairs et font des choix conscients quant au maintien, ou non, de ces liens.

b) Les influences positives

Faisant suite à la rupture des anciennes fréquentations déviantes, le nouveau mode de vie permet également de se refaire un réseau de pairs. En prenant activement et positivement part à la vie en société, le contrevenant a des occasions d'entrer en contact avec des individus prosociaux qui partagent les mêmes valeurs et intérêts. Cela dit, seul Charles mentionne ses nouvelles fréquentations et l'influence positive qu'elles ont sur lui depuis qu'il est retourné sur les bancs d'école. Toutefois, précisons qu'au moment de l'étude, Gino n'avait pas d'emploi et Rolland travaillait seulement ici et là. Aussi, aucun d'eux n'a fait mention de loisirs leur permettant d'être en contact avec des individus prosociaux. Ceci pourrait expliquer leur silence quant à l'influence positive de leurs amis et fréquentations. Voici tout de même ce que Charles rapporte à ce sujet :

Regarde encore, le mois passé je voulais lâcher l'école, j'étais juste à bout, j'étais à ça du burnout. Pis j'ai dormi une fin de semaine complète, pis après ma fin de semaine, chuis rentré à l'école, je m'ennuyais de mes amis. Je suis arrivé à l'école, tout le monde m'a dit : « hein, t'as ben l'air en forme cette semaine ! ». — Charles

De toute façon, je rencontre du bon monde. Tsé, juste à l'école, je me tiens pas avec les poteux, je me tiens avec le monde qui... : « Pis Charles ton examen ? », ouin ça ben été. « Ouin on le sait toé, ça va tout le temps ben ! Tu vas-tu pouvoir m'aider ? Tu l'as faite français analytique, aide-moi donc. ». Là j'en aide un, Claude, pour ça, pis ses travaux compensatoires pour des tickets. — Charles

Subséquent à l'analyse des entrevues, nous constatons que l'apport des pairs dans la compréhension de la trajectoire délinquante est minime pour ces trois participants. En effet, les amis déviants n'interviennent pas dans leur décision de poursuivre ou non leurs comportements criminels. Nous pouvons émettre l'hypothèse que, en raison de leur âge mature, les hommes participant à cette étude accordent une moindre importance aux amis que par conséquent, ceux-ci ont moins d'influence sur leurs comportements. Notons que deux

d'entre eux ont toutefois jugé nécessaire de rompre les contacts avec leurs amis délinquants afin de se maintenir sur la bonne route.

C) Les enfants et l'apport de la parentalité

Le thème de la paternité est présent dans le discours des trois participants à l'étude, et ce, même s'ils n'ont pas été orientés vers ce thème précis. Bien que la taille de notre échantillon ne nous permette pas de généraliser les résultats obtenus, d'un point de vue exploratoire, nous pouvons nous demander si le fait de devenir père joue un rôle dans la réinsertion sociale pour les participants à cette étude. D'abord, nous trouvons que cela permet de répondre à un certain besoin paternel, en plus d'amener l'individu à mieux se contrôler afin de s'adapter à la vie familiale, comme nous le présentons ci-dessous :

C'est pas eu.... C'est sûr qu'en vieillissant, y'a un besoin, je sais pas si c'est un sentiment paternel qu'on ressent les gars, je sais pas. De vouloir protéger quelqu'un, de vouloir tsé.... Mais eu, là je le retrouve très bien avec Marie. — Charles

J'ai plus de patience, parce que là y'a un enfant dans la maison. Avant j'avais la mèche ben courte pour certaines choses. Asteure ben, je mets plus d'eau dans mon jus d'orange (*rires*). Là j'apprends à faire des choses pour les autres. Comme faire les devoirs et leçons de la petite (...). — Charles

Particulièrement dans le cas où le contact fut rompu, nous trouvons que le fait d'avoir des liens avec ses enfants peut permettre au contrevenant de faire la paix avec lui-même et regagner sa confiance en lui. Rolland parle de l'énergie à continuer sur le droit chemin que lui a donnée sa réunion avec son fils :

Mais le versus qu'on soit capable de se parler, pis juste se dire sincèrement : « Salut, comment ça va ? Pis toi ? » Juste ça a fait le poids que ça m'a enlevé de sur les épaules, ça m'a donné, ç'a chargé ma batterie, ça m'a boosté. — Rolland

Mais ça bien été, au contraire, la confiance est revenue cette journée-là, parce que j'ai vu que bon, y'ont confiance en moi pis vraiment ça ben été (...). Ça m'a redonné de l'énergie pour continuer pis m'encourager à continuer dans le droit chemin. Ça fait ouf... ! La libération que j'ai eue. J'avais ma conjointe, là je sais que j'ai encore mon gars même si j'y ai pas reparlé depuis le mois de décembre. — Rolland

Le contact a allégé mes souffrances, j'avais une souffrance en dedans, une rage en dedans, envers moi-même. Pas envers le p'tit, c'était moi qui étais de même. Je me suis rendu compte cette journée-là, quand je suis parti de là, je me sentais tellement bien, tellement léger que ce fardeau-là, que je trainais tout le temps, tout le temps avec moi, que je m'en voulais. Ça me rendait agressif, là ça... Ouf... (*souffle*). Wow, on désarme, on baisse les bras, on laisse tomber les armes un peu, on va y aller tsé, tranquillement. Pis ça m'a donné le goût de continuer dans vie. — Rolland

La paternité peut aussi être une motivation supplémentaire à demeurer sur le droit chemin puisqu'elle amène l'homme à vouloir, d'une part, servir d'exemple positif pour sa progéniture et d'autre part, éviter de perdre contact avec son enfant en cas d'incarcération. Gino exprime d'ailleurs son désir de préserver sa fille des conséquences de sa criminalité :

Pis là, maintenant je peux dire ma petite fille, je veux pas que ma petite fille... Mon neveu, pendant que mon frère était en prison, y'a connu ça pis je veux pas qu'elle connaisse ça. — Gino

Nous en venons à la conclusion que la paternité n'est pas survenue comme un point tournant dans le parcours criminel de nos participants. En effet, l'arrêt des comportements délinquants a précédé tout changement dans leur rôle paternel et s'ils en parlent parfois avec émotion, ils n'associent pas la paternité directement à leur volonté initiale de changer. Qui plus est, il semble même que la relation soit plutôt inversée dans le cas des participants à l'étude : c'est le fait qu'ils aient changé de mode de vie qui leur a permis d'accéder à une certaine forme de paternité. Par exemple, France n'aurait jamais laissé un criminel actif entrer dans la vie de sa fille Marie. Julie, bien qu'elle soit enceinte, a clairement indiqué qu'elle quitterait Gino s'il venait à récidiver. Enfin, la famille de Rolland ne l'aurait sans doute pas invité à revoir son fils s'ils avaient eu des doutes quant à son abstinence aux drogues et à ses activités. Cependant, le lien paternel avec un enfant demeure un élément positif dans leur vie. La présence d'un enfant peut les amener à contrôler davantage leurs réactions, à vouloir créer un futur positif pour ce dernier et à rester sur le droit chemin afin de ne pas risquer de le perdre.

D) Les autres personnes significatives

Deux des trois participants font référence à une personne significative qui a eu un impact positif dans leur parcours. Avec ce que nous connaissons déjà du besoin de ces hommes à se sentir fier d'eux-mêmes et à regagner la confiance des autres, nous jugeons

pertinent d'ajouter cette section au thème général des liens sociaux. Dans le cadre de leurs travaux compensatoires ou communautaires, Charles et Rolland ont tous deux effectué des tâches dans une paroisse où ils ont développé un lien particulier avec la personne ressource. Ils auraient pu retirer toutes sortes de leçons de cette expérience, mais ce sont les paroles de ces personnes clés qui ont été les plus marquantes. La lettre du curé a eu un impact important dans la prise de conscience de Charles, comme en témoigne cet extrait :

Pis quand j'ai fait mes travaux compensatoires, le curé m'a demandé si je voulais continuer à faire du bénévolat là, tellement qu'il était satisfait de ce que je faisais. Pis j'ai accepté. Ben lui aussi m'a fourni une lettre pour le juge. Le juge m'a regardé, a enlevé ses lunettes, m'a dit : « Monsieur, ça fait 17 ans que je suis juge... », ça fait 30 quelques années qui travaille à la cour, c'est la première fois qui voyait ça, un curé qui écrivait une lettre pour dire à la Cour : « soyez clément, laissez y une chance, je pense qu'il a compris, pis c'est vraiment une bonne personne ». Ça, ça m'avait... Ouin. (*Silence, ému*). **Intervieweuse : Qu'est-ce que ça vous a fait ?** (*Silence, pleure un peu*). C'était de la joie, mais en même temps, une déception d'avoir été quelqu'un d'autre toutes ces années tsé. Tu te dis... J'en ai-tu perdu des belles occasions d'être fier de moi... Ouin, pis ça m'a fait mal (*voix tremble*), ça été comme une claque.
— Charles

Étant le participant le plus institutionnalisé, Rolland s'est forgé une perception assez négative de lui-même : il se voit difficilement autrement qu'un délinquant, il doute de sa capacité à réaliser des choses et il est constamment surpris que les gens de son entourage lui fassent confiance. C'est sans doute pour cette raison que le mot « confiance » est si récurrent dans son discours. Lorsqu'il a fait ses travaux à la paroisse, non seulement la personne responsable l'a félicité pour son bon travail, mais elle lui a même offert de rester à son service plus longtemps. Ces paroles encourageantes l'ont amené à remettre en question la perception négative qu'il avait de lui-même. Voici comment il raconte son expérience :

Mais tsé : « Ah tu travailles ben, tu travailles ben ». Ben tsé, depuis l'âge de 18 ans que je fais des petites jobines ici et là, de même. Je me débrouille, mais... (...). — Rolland

Pis j'ai pu travailler pour une paroisse, pis le monsieur qui était là, qui était en charge, parce que lui y travaillait tout seul. J'étais pas dans une usine et compagnie avec plein de monde, j'étais tout seul. Faque y me disait : « quessé que tu veux faire Rolland ? Tsé y'a ça, y'a ça, y'a ça ». On fait des choix y'a des choses à faire là tsé. Ben moi j'étais plus... J'ai grandi pas mal sur une ferme pis y'avait des arbres à abattre. Faque moi je coupais les arbres. Ça m'a redonné confiance en mes moyens que oui, j'étais encore capable de travailler. Oui, j'étais capable de faire de quoi. — Rolland

C'est le fait qu'il m'ait dit ça, ça m'a fait prendre conscience que oui, si je veux m'en sortir, ça, ça fait que oui. Pis après ben j'ai remplacé le gars qui était parti en vacances là-bas, pis y m'ont appelé pour me demander si je voulais remplacer pendant quelques semaines parce qu'il avait des vacances un peu plus tard, faque y m'ont appelé. Je me suis senti comme... Ayoye Tsé... Coudons, je dois pas être si pire que ça, tsé je dois pas... — Rolland

Dans un cas comme dans l'autre, le contact avec ces personnes clés fut significatif : cette rencontre leur a permis de prendre conscience de leur valeur, leur a redonné confiance en eux et en leurs moyens, en plus de les encourager à persévérer dans leur réinsertion sociale. Le cadre des travaux compensatoires ou communautaires étant similaire à celui d'un emploi, nous pouvons nous demander si tous ces bénéficiaires ne sont pas ceux qu'ils auraient pu retirer du milieu de travail en général.

4.4.2 *L'insertion dans un milieu de travail ou scolaire*

Bien qu'ils n'aient pas été orientés vers ce sujet durant les entrevues, les trois participants ont parlé de leur situation sur le plan occupationnel. Le thème de l'emploi, auquel nous annexons l'école et les travaux compensatoires ou communautaires — même s'ils ne sont pas rémunérés, ils sont réalisés dans un cadre organisationnel qui contribue à l'acquisition de compétences professionnelles — est en effet récurrent dans leur discours et apparaît comme étant un facteur contributif au maintien de la réinsertion sociale pour certains et même comme un point tournant dans la trajectoire criminelle de l'un d'eux. D'ailleurs, nous divisons ce grand thème en deux principales ramifications, soit le travail comme point tournant et le travail comme facteur contributif au changement. Sous ce dernier volet, nous regroupons les unités narratives qui font état de la priorisation de l'emploi et des avantages du travail.

A) Le travail comme point tournant

Dès le début de l'entrevue, Gino parle de sa carrière criminelle et de son exil au Manitoba. Sans même être questionné sur le sujet, la « maudite bonne job » qu'il a obtenu au là-bas est présentée comme étant un événement majeur dans son cheminement, car c'est à ce moment qu'il cessé tous ses agissements criminels. En effet, puisqu'il avait tout perdu après à son exil, il fut obligé de se rebâtir une vie et de travailler pour subvenir à ses besoins. Notons

que ce n'est pas banal lorsqu'un vendeur de drogues et voleur de coffre-fort dit qu'il a « travaillé pour son argent », ce qui, dans son cas, signifie qu'il faisait pour la première fois un travail légitime. Gino parle ainsi de son expérience :

Pis au Manitoba, j'ai trouvé une maudite bonne job, on m'a faite vraiment confiance. J'ai eu un camion de compagnie, je travaillais pour une sous-contraction. Faque je travaillais sur les autoroutes du Manitoba. Faque j'ai resté là longtemps, j'ai travaillé pour mon argent, j'ai changé de vie. Tsé, par la force des choses. Pis honnêtement, pas parce que je me suis levé un matin pis que je me suis dit « tsé chuis tanné là ». J'ai tout quitté au Québec pis je me suis ramassé avec rien. Fallait que... Je me suis rebâti avec de la confiance en moi, pis en travaillant, pis avec mes parents ça bien été. — Gino

S'il semble évident que le fait d'avoir trouvé un emploi lucratif et valorisant pour Gino ait été un point marquant dans son parcours, il faut toutefois apporter certaines nuances. D'abord, celui-ci a fait le choix de partir dans le but d'échapper à la justice du Québec, non pas afin de s'amender de son ancien mode de vie. Aussi, le fait qu'il ait été en exil suppose qu'il était conscient d'être recherché (des mandats étaient d'ailleurs déposés contre lui) et par conséquent, qu'il devait faire profil bas et éviter d'avoir des problèmes avec la justice du Manitoba. De plus, comme il le mentionne, il ne possédait rien dans cette province. Nous supposons donc qu'il avait très peu de connaissances et que son entourage criminel était plus que limité. Sans contact avec le milieu et qui plus est, recherché, il est possible que Gino n'ait pas eu d'autres choix que de cesser ses activités délictuelles et de se tourner vers un emploi légitime.

B) Le travail comme facteur contributif

Se stabiliser sur le plan occupationnel apparaît comme étant un objectif prioritaire chez tous les répondants, objectif qui, nous le verrons, contribue à leur réinsertion sociale. En entrevue, l'un d'eux l'énonce explicitement lorsqu'il affirme que l'école est pour lui le meilleur moyen de ne pas retomber dans le milieu criminel. Ajoutons qu'il est impératif pour certains de se trouver un emploi rapidement, car la précarité financière peut parfois les amener à choisir la facilité et ainsi, à commettre de nouveaux délits pour subvenir à leurs besoins. Pour un autre, la recherche d'emploi est une priorité, car le travail permet de se maintenir occupé durant la semaine. Nous avons regroupé ci-dessous des fragments du discours des participants concernant la priorisation de l'emploi ou de l'école :

(...), j'étais rendu euh... Comment on pourrait dire ça, pas asexué là, mais pas loin là, là. Tsé moins t'en as moins t'en veux. C'était pu ce qui *primordait* pour moi, c'était vraiment... Ce qui était primordial, c'était de retourner à l'école, mais je savais pas en quoi. — Charles

(...) j'ai beaucoup forcé quand je suis sorti l'année passée. J'ai ben, ben forcé. Je l'ai trouvé dur, j'ai travaillé dans toutes les jobines qui a pas, j'ai forcé pour travailler.
– Rolland

J'en fais des sacrifices, mais c'est sûr, moi c'est mon école qui priorise, parce que l'école va m'éviter de retourner dans ma criminalité. Va me permettre de continuer ma vie dans le droit chemin pis pas retourner en prison. — Charles

(...), Ben j'avais toute des belles choses en avant de moi, je vais travailler, j'avais espoir, on va essayer de se forcer pour qui arrive de quoi de bien, on va essayer de vivre normalement (...). — Rolland

Faque ce qui est vraiment important, c'est de vraiment garder au moins un 40h semaine. — Gino

Outre le gain salarial, les participants tirent d'autres bénéfices de l'emploi et de l'école. Chez les participants qui semblent avoir le plus de lacunes quant à l'estime de soi (Rolland et Charles), nous trouvons un gain significatif de leur confiance en eux. Les encouragements des professeurs, tout comme les bons mots des responsables de paroisse, sont des sources de motivation à persévérer et contribuent à rehausser leur confiance en eux. Voici quelques extraits de leur discours :

Ben ouais, je veux savoir jusqu'où je peux me rendre tsé. Si je suis capable de me rendre à l'université, je vais y aller là, deux ans de plus pour avoir mon bac, je me suis renseigné. Si ça va ben au Cégep, je vais le faire. Va doubler ma paye, pis en plus, ça va fermer la gueule au monde, je pense. Tsé tout le monde qui a dit que : « Ouin Charles fera jamais grand-chose dans la vie », ben toutes les petites bolées au secondaire là, ben j'ai des meilleures notes qu'eux autres aujourd'hui. — Charles

Ça, ça m'a apporté en même temps, mes travaux compensatoires, une confiance en mes propres moyens, parce qu'y'a pu personne qui va me donner une chance de travail.
– Rolland

Ça m'a redonné confiance en mes moyens que oui j'étais encore capable de travailler, oui j'étais capable de faire de quoi. Parce qu'un m'en donné c'est « ah non, ah non, ah non ! ». Tsé, ça fait tellement d'années que j'ai pas travaillé légalement. — Rolland

De cette confiance retrouvée, en ses capacités de travail et en ses aptitudes scolaires, découle un sentiment de fierté dont les participants s'accrochent avec énergie et tentent de reproduire. En ayant l'occasion de réaliser des choses concrètes et en constatant qu'ils y parviennent avec succès, ils gagnent en expériences pertinentes et en compétences, en plus de se sentir valorisés, comme qu'ils le décrivent ici-bas :

Yinke à matin, j'ai fait un examen, c'était en haut de 90. C'est sûr là ! En français, mes profs disent : « travailler avec toi, c'est comme du sucre à la crème. » C'est toutes des petits commentaires comme ça qui viennent consolider les choix que j'ai faits, qui me disent : « Charles, t'es pas un deux de pics là, t'es un gars qui est brillant pis sert toi en pour faire de quoi de bien dans la vie, ça va être plus valorisant. Tu vas être aussi valorisé, même plus que si tu faisais du mal ». — Charles

T'étais bon pour faire du mal, ben asteure, je veux savoir ce que je vaux. Tsé comme toi, tu vas à l'école, je vois tout le monde qui travaille icitte, y'ont toutes des bonnes jobs, leurs parents sont tout fiers d'eux autres, y'ont toute une belle vie stable, ben en tout cas, tu comprends ce que je veux dire. C'est ça que je veux. — Charles

Tsé asteure quand je suis fatigué ou cerné, c'est parce que j'ai étudié. J'me dis que je fais juste l'investir pour mon futur pis quand je vais chercher des grosses notes comme j'ai, je me dis que ça vaut la peine là. — Charles

Le fait d'avoir un emploi ou de suivre des cours permet aussi de maintenir un mode de vie stable et des habitudes saines : ces activités nécessitent une discipline de vie qui entre parfois en conflit avec des habitudes telles l'abus de substances illicites et les « virées » tardives. Par conséquent, afin de maintenir son emploi ou d'atteindre ses objectifs scolaires, le contrevenant est amené à réviser ses habitudes de vie. Nous avons regroupé ci-dessous les unités narratives se rattachant à l'importance de maintenir un mode de vie actif, axé sur l'emploi :

Là ces temps-ci, je travaille pas. Faque je pense que le sursis pis la probation, faut se garder ce mode de vie là. Moindrement que tu le perds là, tu tombes renfermé sur toi-même, c'est là que tu trouves ça dur. — Gino

Moi la mienne, quand j'ai eu mon sursis, j'avais ma job 45 h semaine. Pis à l'âge où ce que je suis rendu, je sors pu pis chuis rendu un gars relativement tranquille. À part les soupers par semaine, je rentrais travailler pis je m'en aller à la maison. Faque mon sursis me touchait pas super gros. Tsé c'est, j'suis très bien, je rentrais à la maison, ma routine habituelle. — Gino

Pis j'ai hâte d'avoir un emploi. Tsé l'emploi c'est pas juste une question monétaire, c'est un mode de vie. Faut ce mode de vie là, faut garder un emploi. Tsé, perd pas ton ouvrage, perd pas ce qui te fait lever le matin. Tsé asteure, je joue au PlayStation jusqu'à 2 h du matin pis je me lève y'é 13 h. Tsé j'ai pas... Tsé à l'âge de 15 ans je faisais ça. — Gino

Un autre gain notable de l'insertion dans un milieu professionnel ou scolaire est le fait de pouvoir y faire des rencontres prosociales. Rappelons que deux personnes significatives, dont les mots ont eu un impact positif certain chez Rolland et Charles, ont été rencontrées dans le cadre de la réalisation des travaux compensatoires ou communautaires. Au quotidien, cela leur permet aussi de socialiser et de développer un réseau de pairs prosociaux, comme nous le constatons dans les extraits suivants :

Moi quand je travaillais, même avec mon sursis, je voyais des gens tous les jours, ça me permettait de parler, ça me permettait de ci, permettait de ça. — Gino

J'ai pas le même réseau social non plus, j'en avais pas du tout à ce moment-là, mais aujourd'hui avec l'école, mes relations se développent pis je regrette pas. Je trouve ça génial. — Charles

À la lecture des éléments présentés, le travail volontaire, non volontaire ou académique s'impose comme un facteur qui contribue au cheminement vers la réinsertion sociale, car il permet au contrevenant de bâtir sa confiance en lui, de vivre des succès, de développer une routine saine de vie et de côtoyer des gens qui possèdent des valeurs prosociales. Aussi, dans un contexte où le délinquant est préalablement retiré de son milieu criminogène, le travail peut également être un point tournant dans sa trajectoire délinquante, l'aidant à se bâtir une nouvelle vie.

4.4.3 *Le suivi communautaire*

Toujours sous le grand thème de l'expérience du processus judiciaire, le passage dans le milieu ouvert fut aussi favorable dans leur cheminement. Rappelons que les intervenants judiciaires de ce milieu ont pour objectif d'aider à la réinsertion sociale, tout en assurant la sécurité du public. À l'intérieur de ce sous-thème, les hommes à l'étude nous partagent leur expérience de la probation et nous parlent des organismes communautaires qui leur sont venus en aide.

A) L'encadrement de la probation et la relation avec l'agent

Si deux d'entre eux ont eu des expériences négatives par le passé ou des préjugés quant à la probation, ils reconnaissent aujourd'hui que la probation leur est bénéfique, car elle leur permet d'accéder à des ressources, de partager leurs difficultés avec leur agent — dans la mesure où ils ont un rapport basé sur l'honnêteté et la confiance — et d'être encadrés. Gino est en effet le seul à manifester une attitude plutôt négative par rapport à son suivi. Par ailleurs, rappelons qu'il est aussi celui qui semble avoir le plus de mal à respecter ses conditions légales.

D'abord, nous trouvons que le suivi en milieu ouvert permet de répondre à un besoin d'encadrement, et ce, particulièrement suivant une période d'incarcération. La rapidité à laquelle la vie se passe en société peut être désarmante pour un individu qui a passé plusieurs années en détention, lieu où le quotidien se déroule, typiquement, au ralenti et de manière prévisible. Sans préambule ou période de transition, le retour en société peut être vécu comme une période très stressante en raison du changement abrupt de rythme de vie. Dans le cas particulier de Rolland, ce sont là des difficultés mentionnées à quelques reprises au cours de notre entretien :

Pis quand tu sors dehors... Le poids de la société... Premièrement, la vitesse que ça va quand tu sors, t'es pas capable, t'es habitué à... — Rolland

Je sortais dehors j'étais désemparé, tout le monde court, tout le monde court partout. Moi, où c'est que je m'en vas ? Qu'essé que j'ai ? J'ai pas de logement, j'ai pas rien (...). — Rolland

Le monde réalise pas la détresse des gens qui sortent. Au moins, t'es moins dépourvu quand t'arrives en probation. — Rolland

Cet encadrement peut aussi avoir un effet dissuasif : le contrevenant se sentant surveiller, peut chercher à contrôler davantage ses comportements. S'ils sont tous conscients d'avoir une « épée au-dessus de la tête », Charles est celui qui est le plus explicite quant à cet effet dissuasif, tel que voici :

Pis y veulent juste s'assurer que je suis pas redevenu tout croche comme j'étais avant. Que je suis pas redevenu un trou de cul. Y veulent juste m'aider, pis y veulent aider la société pis en même temps me garder à l'œil. Ce que moi aussi, j'aurais recommandé.
— Charles

Mon expérience sert. Mais la probation, c'est juste un moyen de m'avoir à l'œil encore pour 3 ans, pour la police. Pis en même temps je me dis que, si je sais qui m'a à l'œil, je ferai rien de mal. — Charles

À travers le discours des répondants, nous constatons que l'agent de probation joue un rôle positif dans la réinsertion sociale, car celui-ci amène les contrevenants à se sentir fiers d'eux-mêmes et plus confiants, notamment en les encourageant à exécuter leurs travaux compensatoires ou communautaires. Les agents les guident aussi vers une prise de conscience sur leurs problématiques. Nous présentons ci-dessous deux extraits qui résument bien l'apport de l'agent :

(son agent lui dit) « Ben, pourquoi tu prends pas le temps de le faire ? » Ah ta ! « Prends le temps de le faire, t'as pas d'emploi. » Ah ben je suis parti du bureau, j'étais en vélo, je me suis dit ben caliss ! Je suis descendu dans le bas de la ville, 24 rue St-Louis, le bureau de la ville, pis j'ai été prendre une entente. Tsé juste le fait de... Ben caliss ! Pis après j'étais fier, j'ai fait mes travaux compensatoires, sont faits, sont finis. — Rolland

Parce que justement, j'avais... Justement, mon autre agent de probation m'a fait prendre conscience de ça, elle m'a fait prendre conscience que j'avais eu un manque socioaffectif, pis j'avais besoin d'être valorisé. — Charles

Enfin, la probation est vue comme une boîte à outils dont ils peuvent se servir lorsqu'ils ont besoin de ressources ou de soutien durant les moments de faiblesse ou de rechutes toxicomaniaques ; l'agent pouvant les mettre en contact avec des ressources pertinentes en communauté :

C'est sûr que la probation, c'est comme un soutien de plus que j'ai. Si j'ai un problème, j'ai un... mettons, je sais pas moi, demain matin je consomme, ben au lieu de continuer dans mon cercle d'assuétude normale de consommation, j'appelle des personnes ressources qui peuvent m'aider. — Charles

Moi Marc, je peux dire ce que j'ai vraiment, de mon rapport à moi naturellement, j'y dis toute, pis y'é là. Moi je le vois comme y'é là pour m'aider, pis souvent, ce qui va m'apporter, c'est des choses que je vois pas. — Rolland

Tsé, moi aujourd'hui, je veux me reprendre en main pis je veux m'en sortir. Ça vient un outil de plus. — Charles

Bref, le suivi en milieu ouvert est vécu assez positivement pour deux des répondants. D'abord, le fait qu'ils se sentent encadrés et surveillés apparaît inhiber leurs comportements déviants. Aussi, particulièrement à la libération de détention, cet encadrement les aide à se

stabiliser et à s'adapter à la vie en société. Également, les agents, ainsi que les mesures de travaux communautaires ou compensatoires permettent au probationnaire de rebâtir sa confiance en lui et de se conscientiser quant à certains aspects de sa vie requérant des changements. La probation est aussi vue comme un moyen d'obtenir des ressources et du soutien dans les périodes où ils se sentent plus vulnérables.

B) L'aide des organismes communautaires

Pour deux de nos participants, les intervenants du milieu communautaire ont également joué un rôle positif dans leur cheminement vers la conformité. Dans le particulier de Charles, le passage en cure fermée était obligatoire afin de s'éviter davantage de temps en prison avant le prononcé de sa sentence : son assuétude aux amphétamines et au cannabis était l'un de ses plus importants facteurs criminogènes. Il passe donc plusieurs mois dans une thérapie en cure fermée, où il entame une véritable prise de conscience sur ses problèmes toxicomaniaques et relationnels. La thérapie fut très bénéfique pour lui, puisqu'elle l'a aidé à mettre fin à sa consommation de drogues, à revoir son système de valeurs, à changer sa perception des intervenants et de la société et finalement, à prendre conscience de ses schémas relationnels. En plus de tous ces apports positifs, notons que la thérapie fut, de façon générale, une source d'espoir pour Charles. Les intervenants lui ont permis de s'imaginer un futur positif et de se voir lui-même comme quelqu'un qui pouvait réussir. Cet espoir semble d'ailleurs le motiver à continuer dans son processus de réinsertion sociale :

(...), Y m'ont comme mis des petits rêves en tête en thérapie, pis je me suis accroché à ça. Pis quand je suis sorti, je me suis rendu compte que les expressions qu'en thérapie j'entendais pis qui me frustrait, ben je suis rendu compte que dans le fond, ça me frustrait parce qu'ils avaient raison. — Charles

Outre les intervenants travaillant dans le centre de thérapie, les hommes à l'étude mentionnent avoir vécu des expériences positives auprès d'autres organismes en communauté. Ayant tous deux des difficultés en matière d'employabilité, Charles et Rolland ont fait appel à des organismes comme le Young Men's Christian Association (YMCA), le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) et le Centre de main-d'œuvre OPEX. Pour Rolland, cette aide était cruciale afin de retrouver une certaine stabilité après son incarcération et d'avoir accès à des ressources. De son côté, Charles a un rapport plus personnel avec les intervenants de ces ressources qui, non

seulement l'ont aidé à retourner sur les bancs d'école et à maintenir son abstinence aux drogues, mais ont aussi cru en lui. Encore une fois, il semble que la valorisation et l'espoir soient au cœur de son processus de changement :

Mais y'a beaucoup de monde, tout au long, que ce soit au centre jeunesse emploi, ou à Sarca, ou euh, tous les organismes que j'ai faits, les NA, les AA, n'importe quoi qui était là pour m'aider. Eux autres y m'ont pas vu comme le pire de la gang, y m'ont vu vraiment comme : « toi tu vas rentrer dans les statistiques, tu vas être dans le 5 % de ceux qui s'en sont sortis ». Faque ça été toute pour m'encourager, toute pour me valoriser, pis regagner une bonne estime de moi-même parce qu'elle était à terre.

— Charles

Pour conclure, il apparaît que la thérapie en cure fermée fut un point tournant dans la trajectoire délinquante de Charles. Son arrestation fut importante, car elle lui a permis de cesser ses activités criminelles et ses comportements autodestructeurs, mais ce n'est qu'en thérapie qu'il s'est vraiment conscientisé : il a réévalué ses valeurs, fait le point sur la qualité de ses fréquentations et s'est fixé de nouveaux objectifs de vie. Un véritable changement semble s'être opéré en lui, l'amenant à regagner une meilleure estime de lui-même et à prendre positivement part à la société, notamment en retournant à l'école. La relation avec les organismes communautaires ne se positionne peut-être pas comme un point tournant dans la vie de Rolland, mais ceux-ci l'ont aidé à réintégrer plus facilement la société, entre autres en l'accompagnant dans ses démarches pour se loger et subvenir à ses besoins.

4.5 Pourquoi rester sur le droit chemin ?

Cette question toute simple, pierre angulaire de ce projet, est pourtant fondamentale. Qu'est-ce qui, à leurs yeux, justifie de persévérer dans leur processus de réinsertion sociale ? À cette interrogation, les trois hommes à l'étude répondent ceci : parce que j'ai beaucoup trop à perdre aujourd'hui, parce que j'ai regagné la confiance et enfin, parce que j'ai vieilli.

4.5.1 La peur de perdre

L'un des thèmes les plus forts et les plus récurrents des trois entrevues, la peur de perdre semble être une motivation importante pour ces hommes participant à l'étude à demeurer sur le droit chemin. Maintenant qu'ils ont renoué avec leurs proches et qu'ils ont apporté des changements à leur mode de vie, deux des participants ressentent une certaine

crainte à l'idée de perdre à nouveau la confiance et la fierté de ceux-ci, comme ils le décrivent ici-bas :

Tranquillement, les portes se rouvrent en avant de moi. C'est facile perdre la confiance, c'est très dur la retrouver versus les autres. Et là, tranquillement pas vite, sont en train de reprendre confiance. Faque, j'essaye tranquillement... Ma conjointe qui reprend confiance en moi. Ça fait peur, c'est sûr et certain que ça fait peur, ça fait peur.
— Rolland

Ben asteure, j'y pense avant de faire de quoi. **(Intervieweuse) : Pourquoi ?** Pour pas perdre ce que j'ai. Là je suis toute en train de rebâtir là. J'ai du monde fier de voir que je veux m'en sortir — Charles

Pis des ex qui sont enseignantes, j'en ai une qui est avocate, y veulent même pas m'avoir sur leur Facebook parce que dans leur tête, je suis pas correct. Ben des notes de même, quand je publie ça sur Facebook, c'est les premières à venir « tagger like » pis c'est valorisant... C'est ça que je veux pas perdre. Y'a ça qui a changé aussi.
— Charles

Aussi, perdre contact avec certains des membres de leur famille serait une conséquence bien réelle face à une éventuelle récidive criminelle. Que ce soit la famille dans laquelle ils ont grandi ou celle qu'ils ont bâtie avec leur conjointe, il semble que la perspective des pertes qu'ils pourraient subir sur le plan des liens familiaux pèse désormais davantage dans la balance que les bénéfices de la criminalité. Nous étayons ci-dessous quelques exemples reflétant la peur de perdre les liens sociaux advenant une nouvelle offense :

Maintenant il est trop tard. Je suis pu prêt à faire cette vie-là. Le jeu en vaut plus la chandelle. — Gino

Aujourd'hui ben ce qui a changé c'est, je veux pas perdre ce que j'ai au niveau de ma famille, au niveau de mes amis, au niveau de la qualité de vie que j'ai retrouvé.
— Charles

(Intervieweuse) Si vous retourniez là-dedans, comment elle réagirait ? Ah je la perds. C'est non discutable, c'est non discutable. Parce que je lui en ai déjà parlé.
— Gino

(...), tu fais encore une niaiserie, tu vas encore tout perdre. — Rolland

Ces liens familiaux sont donc d'une grande importance pour ces participants, des liens qu'ils ne sont pas prêts à risquer. Un bris de leurs conditions de suivi en milieu ouvert ou la commission d'un nouveau délit peut signifier le retour dans le système judiciaire. Par

conséquent, ils risquent de perdre la confiance, voire tout contact avec leurs proches. Il semble que, depuis qu'ils ont rebâti des liens significatifs avec leur entourage prosocial, la peur de compromettre ces relations agit aujourd'hui comme inhibiteur aux comportements délictuels, le rapport coût-bénéfice penchant désormais vers la conformité.

4.5.2 *La confiance regagnée*

Encore une fois, il s'agit d'un thème récurrent à travers les entrevues. Le concept plutôt large de la confiance se rattache toutefois à des thématiques que nous avons précédemment explorées. D'abord, la confiance retrouvée en ses capacités de travail et en ses aptitudes scolaires crée un sentiment de fierté auquel les participants s'accrochent et cherchent à reproduire. Aussi, ces hommes voient peu à peu les membres de leur famille et leur conjointe reprendre confiance en eux et dans le fait qu'ils vont s'en sortir : ils veulent éviter à tout prix de décevoir à nouveau leur entourage. Enfin, ils regagnent graduellement confiance en eux, ce qui les amène à se voir sous un jour plus positif, à faire des choix plus sains et à persévérer dans leur cheminement de réinsertion sociale. Rolland parle ainsi de la confiance en lui qu'il a retrouvée :

Là aujourd'hui, j'ai confiance en moi, ça prit longtemps avant d'avoir confiance de dire : « je retournerais pas ». Parce que t'as ben beau te le dire, mais avant je me suis jamais prouvé. Tsé « là c'est fini les osties de sale y vont manger de la marde », mais je retombais toujours. Je suis mort, je suis sorti de prison le 1er août, je suis mort le 1er août, la même journée, overdose de drogues. Pis je m'étais dit avant, « c'est fini, c'est fini la drogue... » Un moment donné, tu finis par perdre confiance en toi-même, coudons tsé, pis je me croyais. — Rolland

Bref, il semble que les succès sur le plan occupationnel et social sont d'importants motivateurs à persévérer dans le parcours de ces hommes. Qui plus est, même à petite échelle, ces succès surviennent lorsqu'ils adoptent des comportements prosociaux, leur prouvant qu'ils sont *capables* et qu'ils sont *quelqu'un*, même en dehors du milieu criminel. Ceci pourrait venir les renforcer positivement dans leurs nouveaux choix de vie.

4.5.3 *L'âge et la maturité*

Questionnés directement sur la raison du changement qui s'est opéré en eux, certains ont répondu que c'est l'âge et l'écœurement. Leur parcours criminel étoffé apparaît donc comme un facteur de risque de récidive, tout comme un facteur de saturation pouvant mener à l'arrêt des comportements délictuels. Charles est le plus explicite quant à la relation qu'il établit entre l'âge et le changement qui s'est opéré en lui. En effet, il affirme avoir gagné en maturité puisqu'il se sent plus responsable et en mesure de différer ses envies, comme qu'il l'exprime ici :

Faque y'a des sacrifices à faire, pis là ben, peut-être qu'en vieillissant la notion de plaisir immédiat est passée, en tout cas j'espère. Parce qu'asteure... Tsé vraiment prendre mes responsabilités pis m'occuper de moi. — Charles

De plus, dans le cas des hommes de notre étude, le vieillissement semble être corrélé avec la lassitude du milieu criminel. Les participants ont tous mentionné qu'ils n'en peuvent plus de ce mode de vie et de la violence qu'il génère. Nous avons regroupé les unités narratives qui étayaient ce sentiment de lassitude :

J'pense que j'ai juste vieilli. Ouin, ça pis être écœuré. C'est pas quelque chose que j'ai commencé à l'âge de 23 ans. Comme je te dis, quand j'étais jeune mon oncle s'est fait tirer, mes trois frères ont toujours été là-dedans. Faque j'ai grandi dans ça. Malheureusement, 20 ans, 18 ans après... Tsé un gars s'écœure. — Gino

Je suis écœuré de la violence. Le monde me croirait pas là... Je dirais ça à mes chums dans la rue, y me diraient : « voyons esti, t'es-tu rendu fif? C'est quoi qui se passe? » Non je suis pu capable, c'est tout le temps du stress, de la pression, jouer à qui est le plus toff, tu sais jamais quand est-ce que tu vas en manger un mal placé qui va te rendre légume. — Charles

Faque je suis sorti ce coup-là, j'ai dit : « là, là, c'est la dernière fois, là j'en peux plus ». — Rolland

Bref, je suis plus à l'aise avec ça, pis qu'est-ce qui a changé, ben je suis juste écœuré de tout ça. Je finis ça cette ostie d'marde là de sursis. M'a rester avec un sale caractère, mais j'aurai pu de dossier judiciaire. — Gino

En somme, nos participants sont maintenant des adultes d'âge mature et par conséquent, ne ressentent plus autant l'attrait du milieu criminel, dont ils sont même « écœurés ». Le fait qu'ils emploient des expressions telles : « je suis pu capable », « j'en peux plus », nous laisse croire qu'ils ont épuisé leurs ressources — physiques et psychologiques —

et qu'ils ont atteint leur limite dans le milieu criminalisé. La violence, le stress et les répercussions judiciaires ne sont que quelques exemples d'éléments auxquels ils souhaitent aujourd'hui se défaire. Par ailleurs, notons que l'âge possède une qualité explicative plutôt limitée. En effet, bien que les participants y fassent référence pour expliquer leur changement, l'âge n'explique pas pourquoi, par exemple, ils ne sont « plus à l'aise avec ça ». Nous estimons que les éléments précédemment cités ont davantage de poids dans la compréhension de leur réinsertion sociale.

CHAPITRE 5 : La discussion et les limites de l'étude

Notre stage s'est tenu à la Direction des services professionnels correctionnels (DSPC), bureau Sud-Ouest. Nous agissions à titre d'agente de probation et nous avons pour mandat de rencontrer les contrevenants dans le but d'évaluer leur niveau de risque de récidive et leurs besoins criminogènes, tout en mettant en place un plan d'intervention visant leur réinsertion sociale. À travers trois entretiens semi-directifs auprès d'une clientèle masculine sentencée à une ordonnance de probation (unique ou suivant une ordonnance de sursis) et sous juridiction provinciale, nous cherchions à explorer la question des relations de couple dans la trajectoire de vie des contrevenants. Grâce à une méthodologie qualitative, nous visions à approfondir la dynamique de ces relations amoureuses, apportant des précisions sur l'attachement et l'investissement des partenaires, ainsi que sur les défis auxquels ils font face. Nous voulions également rapporter leur expérience du processus judiciaire et identifier certains éléments, en plus des relations amoureuses, qu'ils estimaient avoir été contributifs à leur réinsertion sociale. Enfin, effectuant une analyse thématique des entrevues, nous cherchions à connaître la nature des changements survenus chez les participants.

5.1 Le couple, oui, mais...

Tout comme plusieurs auteurs l'ont souligné, il est important de s'interroger sur la qualité des relations amoureuses, notamment en ce qui a trait à l'attachement des membres du couple (Wright et Wright, 1992 ; Segrin et Flora, 2001 ; Rhule-Louie et McMahon, 2007 ; Serin et Lloyd, 2009 ; Chui, 2010 ; Craig et Foster, 2013 ; Dufour, 2013), ainsi que de déterminer l'adhésion, ou non, des partenaires à des valeurs prosociales (Wright et Wright, 1992 ; Segrin et Flora, 2001 ; Rhule-Louie et McMahon, 2007 ; Serin et Lloyd, 2009 ; Chui, 2010 ; Archambeau, 2011 ; Craig et Foster, 2013 ; Dufour, 2013 ; Guay et coll., 2015). En accord avec ces recommandations, nous avons choisi une méthodologie qualitative afin de rendre compte de la perception des contrevenants quant à leur relation amoureuse. Notons toutefois qu'il ne s'agit pas d'une évaluation formelle de l'attachement, à laquelle nous aurions pu procéder à l'aide d'un questionnaire, par exemple (Brennan, Clark et Shaver,

1998). L'analyse thématique des entretiens nous a permis de trouver des indices faisant état, d'une part, de *l'attachement* des trois participants envers leur conjointe respective : à travers les mots qu'ils emploient pour parler de leur relation et les marques d'attention à leur égard dont ils font mention ; et, d'autre part, de *l'investissement* des hommes dans leur relation, entre autres du fait de cohabiter, de dépendre financièrement l'un de l'autre, d'avoir un enfant ou même de projeter de se marier.

Deux des trois conjointes ne possèdent aucun antécédent judiciaire et, d'après le discours des répondants, ne proviennent pas non plus d'un milieu social et familial encourageant la criminalité. Si des valeurs laxistes peuvent être inférées chez l'une d'elles, il semble à tout le moins que l'usage de la violence ne soit toléré chez aucune des femmes. Les caractéristiques individuelles de celles-ci ainsi que leur parcours de vie permettent de comprendre leur position par rapport à la criminalité et à la violence : l'une fut victimisée tout au long de sa vie, la rendant plus sensible aux excès de colère ; deux souffrent de stress post-traumatique (TSPT) et ne peuvent supporter la violence ; une autre possède une personnalité très rigide et des valeurs morales très strictes, s'opposant au mode de vie criminel. Le fait qu'elles adhèrent à des valeurs prosociales laissait supposer qu'elles allaient réagir très fortement aux plus récents démêlés judiciaires des participants. Or, seule l'une d'elles fut particulièrement ébranlée par la situation et aucune des femmes n'a choisi de mettre un terme à la relation. L'analyse de leur situation respective nous a permis de formuler une hypothèse à l'effet que la réaction des conjointes dépend de leurs expériences antérieures du processus judiciaire (arrestations et incarcérations précédentes du partenaire), et du moment où survient l'arrestation dans leur relation (pendant ou avant le début de la relation), la réaction la plus forte étant lorsque la conjointe n'a jamais connu l'expérience du processus judiciaire et que l'arrestation survient au cours de la relation conjugale. Bien sûr, il s'agit d'une hypothèse qui demeure à vérifier auprès d'un échantillon beaucoup plus large. Par ailleurs, deux participants rapportent que leur conjointe était plutôt satisfaite, voire rassurée de l'imposition de conditions légales associées à la sentence, ces dernières étant perçues comme des moyens efficaces d'encadrer les comportements de leur amoureux. Conséquemment, ces femmes encourageaient leur conjoint à respecter ses conditions de sentence et à rester sur le droit chemin. Le fait qu'elles soient demeurées dans la relation ne signifie pas pour autant que ce

serait encore le cas advenant une récidive criminelle : deux des participants rapportent que leur partenaire leur a explicitement fait comprendre qu'elle romprait si tel était le cas. Seule la conjointe possédant un dossier judiciaire accepterait d'attendre le retour de son conjoint advenant une nouvelle incarcération.

En fait, les auteurs considèrent que pour que les liens familiaux et conjugaux soient contributifs au changement, il est nécessaire que les acteurs sociaux en relation adhèrent effectivement à des valeurs prosociales (Segrin et Flora, 2001 ; Visser et coll., 2009 ; Archambeau, 2011 ; Guay et coll., 2015). Nos résultats abondent dans le même sens. Deux participants révèlent en effet que leur ex-conjointe avait une influence négative sur leurs comportements et contribuait favorablement au maintien de leurs activités criminelles : celles-ci étaient toxicomanes, elles gravitaient dans des milieux typiquement criminalisés (prostitution et danses érotiques), elles les encourageaient à commettre des délits et enfin, elles participaient elle-même à la perpétration de crimes. Donc, ces relations amoureuses n'étaient pas source de changement positif, bien au contraire. En accord avec Guay et ses collaborateurs (2015), puisque les partenaires avaient des difficultés importantes sur le plan délictuel et toxicomaniaque, la relation amoureuse représentait plutôt un facteur de risque et de maintien du mode de vie délinquant. Aussi, seul l'un des participants a grandi dans un milieu familial criminalisé. Dès son plus jeune âge, sa famille lui a inculqué l'importance du succès financier et glorifiait les bénéfices que générait la criminalité. La famille, dans ce contexte, fut plutôt l'instigatrice de comportements délinquants, assurant la transmission des connaissances et savoir-faire nécessaires à l'évolution dans le milieu criminel.

De nombreux auteurs s'entendent sur l'apport positif des liens sociaux, tels que le couple et la famille, sur la réinsertion sociale (Anderson et coll., 1991 ; Sampson et Laub, 1993 ; Laub et coll., 1998 ; Segrin et Flora, 2001 ; Hairston, 2003 ; Wright et Cullen, 2004 ; Bersani et coll., 2009 ; Archambeau, 2011 ; Forrest et Hay, 2011 ; Craig et Foster, 2013 ; Lamet et coll., 2013 ; Guay et coll., 2015). Parmi les raisons avancées, l'on mentionne que les proches peuvent offrir le support et la motivation nécessaire à persévérer, en plus d'exercer un certain contrôle sur les comportements des contrevenants (Laub et Sampson, 2001 ; Archambeau, 2011). Il ressort des entrevues que les conjointes actuelles sont effectivement

favorables à la réinsertion sociale, puisqu'elles offrent du support dans les moments difficiles où ils sont le plus à risque de rechuter, ainsi que des encouragements lorsque ceux-ci entreprennent des démarches, notamment afin de maintenir leur abstinence aux drogues ou de retourner à l'école. En plus de l'appui émotionnel, nous avons relevé l'aide financière qui découle de la relation amoureuse. En effet, une certaine co-dépendance financière est présente chez tous les répondants, car au moment de l'étude, aucun ne possédait un emploi stable. Par conséquent, ces hommes ont besoin de la contribution pécuniaire de leur partenaire afin d'alléger leurs coûts de subsistance. Rappelons que les difficultés sur le plan occupationnel peuvent générer du stress et des préoccupations financières importantes (Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007 ; Adorjan et Chui, 2014). Dans ce cas, la conjointe permettrait donc d'atténuer ce stress additionnel.

Donc, selon les propos rapportés par les hommes à l'étude, les conjointes actuelles semblent représenter des alliées pour les intervenants du milieu correctionnel puisqu'elles peuvent amener les contrevenants à davantage contrôler leurs comportements. Selon Forrest et Hay (2011), le mariage contribue à améliorer le contrôle de soi, notamment en présentant de nouveaux standards de comportements, en étant une source de motivation pour le délinquant à se contrôler et, enfin, en donnant à celui-ci des opportunités de faire preuve de contrôle de soi. Leur analyse quantitative des données obtenues par la *National Longitudinal Survey of Youth (NLSY)* leur a permis de conclure que le mariage est associé à une amélioration significative du contrôle de soi et que, conséquemment, il réduisait les comportements délinquants. Bien sûr, notre étude qualitative se voulait exploratoire et n'autorise pas ce genre de lien causal. De plus, nos participants n'étaient pas mariés au moment des entrevues, mais plutôt des conjoints de fait, ce qui diffère de ceux étudiés par Forrest et Hay (2011). Néanmoins, la thématique du contrôle fut récurrente à travers les discours et nous trouvons que les conjointes exerçaient effectivement un certain contrôle positif sur les comportements de leur partenaire. Qu'ils se soient qualifiés de prompt, d'explosif, d'impulsif, d'excessif ou d'homme ayant la « mèche courte », nous avons trouvé des problèmes en matière de contrôle de soi chez tous les participants. Depuis qu'ils sont en couple avec leur conjointe actuelle, les hommes ont déployé des efforts au quotidien afin de modifier leurs agissements et attitudes : l'un contrôle ses propos afin de ménager la susceptibilité de sa conjointe ; un autre modifie ses habitudes

lorsqu'il écoute de la musique au contenu violent afin de s'adapter aux valeurs de sa partenaire ; un dernier s'efforce de contrôler ses émotions dans le but d'éviter d'effrayer sa conjointe par ses excès de colère. De plus, deux des participants ont partagé le fait qu'ils ont appris à se retirer de certaines situations pouvant mener à des altercations et à de l'agressivité. Chez le premier, c'est la conjointe qui est mandatée pour aller régler ces situations à risque, alors que chez le second, la conjointe agit plutôt comme un soutien, lui rappelant quels comportements adopter lorsqu'il vit de la frustration. Celle-ci semble donc favoriser l'apprentissage de nouveaux comportements prosociaux.

Nous nous sommes alors demandé pourquoi ces hommes en apparence si différents de leur conjointe ont choisi d'entrer dans ces relations conjugales majoritairement prosociales. Warr (1998) propose des hypothèses alternatives à ses résultats, dont le fait que ce soit le renoncement à la criminalité qui permet à l'individu de s'engager dans une relation amoureuse positive et non pas l'union qui amène le contrevenant à renoncer à son mode de vie délinquant. Dans le cadre de ce projet, nous trouvons qu'un changement est effectivement survenu chez les participants avant même qu'ils ne s'engagent sérieusement dans leur relation actuelle : deux d'entre-deux avaient déjà cessé leurs comportements délictuels des mois, voire des années auparavant ; deux participants ont dû travailler leur problématique de dépendance affective avant de croire suffisamment en leur propre valeur pour choisir une nouvelle relation non toxique (sans abus de drogues, de violence ou de délinquance de la conjointe). Ceci laisse supposer qu'un cheminement vers la réinsertion sociale est survenu au préalable et que, par conséquent, ces hommes ont fait des choix amoureux qui reflétaient leurs nouveaux modes de vie et valeurs. Le processus était donc déjà amorcé et les conjointes trouvées dans un tel contexte ont eu un effet positif, soit celui de favoriser le processus de changement. Encore une fois, nos conclusions se limitent à la taille de notre échantillon.

Relativement aux processus sous-jacents à la relation de couple, certains auteurs ont trouvé un lien entre la parentalité et le désistement criminel (Laub et Sampson, 2003 ; Savolainen, 2009 ; Zoutewelle-Terovan et coll., 2012), la cooccurrence des facteurs *relation de couple* et *parentalité* donnant les résultats les plus forts (Zoutewelle-Terovan et coll., 2012). Dans le cadre du stage, les participants interviewés ont tous abordé leur rapport à la

paternité. Que ce soit parce que leur présence les amenait à se contrôler davantage, à espérer un futur sans ennui judiciaire ou à demeurer sur le droit chemin par crainte de perdre le contact, nous avons trouvé que le lien avec un enfant fut positif chez tous les hommes à l'étude. Cependant, nous ne pouvons extrapoler nos conclusions voulant que la paternité soit survenue comme étant un point tournant dans la trajectoire de nos participants : d'une part, les comportements délictuels avaient cessé avant même qu'un contact soit établi ou rétabli avec un enfant ; et d'autre part, les hommes eux-mêmes n'associent pas les changements dans leur rôle paternel à leur motivation initiale à modifier leur mode de vie. En fait, à la lumière des résultats présentés, nous proposons plutôt l'hypothèse d'une relation inverse : est-ce possible que ce soit le fait qu'ils aient cessé leurs activités criminelles qui leur a permis d'accéder à une forme ou à une autre de paternité ? Dans le cas de nos trois participants, à tout le moins, il était très clair qu'un changement de leurs comportements fut nécessaire afin de leur permettre de franchir cette nouvelle étape, soit celle de la parentalité.

Selon l'étude de Warr (1998), le mariage contribue à réduire le temps passé avec les pairs délinquants et ainsi, indirectement, contribue au désistement au crime, son hypothèse étant que les relations amoureuses sérieuses engendrent toujours une certaine diminution des contacts avec les amis afin d'investir davantage les liens conjugaux, et ce, même chez le citoyen ordinaire. Or, dans notre analyse, l'apport des pairs délinquants dans la trajectoire délinquante était plutôt modeste en général. Si leur réseau d'amis leur a sans doute permis d'évoluer avec succès et sur une longue période dans le milieu criminel, il ne semble pas avoir influencé le choix des contrevenants à l'étude quant à leur décision d'arrêter ou non leurs comportements délictuels. Rappelons que ces hommes ont tous plus de 30 ans et qu'à cet âge plus mature, il est possible que les amis occupent une place moindre dans leur vie. Cette hypothèse pourrait expliquer pourquoi les pairs ont eu moins d'influence quant à leurs agissements. Cela dit, notre étude exploratoire ne cherchait pas explicitement à connaître l'apport des amis dans la trajectoire délinquante. De plus, nous n'avons pas questionné les participants sur le temps passé avec leurs amis depuis qu'ils sont en relation avec leur conjointe actuelle. Par conséquent, nos résultats ne nous permettent pas de confirmer ou d'infirmer les conclusions de Warr (1998). Par ailleurs, deux des participants ont tout de même choisi de mettre de côté leurs anciens amis et connaissances afin d'assurer leur chance

de rester sur leur nouvelle voie, une voie sans délits ni consommation de drogues. Cette distanciation paraît être le résultat d'un certain changement d'intérêt qui s'est opéré en eux, l'un voulant à tout prix demeurer abstinent aux drogues et libre, l'autre cherchant à terminer ses études et à reconstruire sa vie. Il semble que leurs motivations soient désormais en conflit avec ceux de leur ancien réseau de pairs et que, par conséquent, la rupture des liens était prévisible.

L'analyse thématique des trois entrevues menées auprès des hommes suivis en probation nous amène à poser que la relation conjugale, contrairement aux conclusions de Laub et Sampson (1993), ne se positionne pas nécessairement comme un point tournant dans la trajectoire de nos participants, mais vient plutôt consolider la transition vers une vie non délinquante. Notons que deux des participants avaient déjà mis un terme à leurs activités criminelles avant même de s'engager dans leur relation amoureuse actuelle. Les hommes qui ont participé au présent projet n'étaient pas mariés et n'étaient pas issus de la même époque ni de la même société que ceux à l'étude de Laub et Sampson (1993). Dans le cadre de notre étude, nous trouvons néanmoins que la relation amoureuse peut être favorable à la réinsertion sociale, dans la mesure où les conjointes sont elles-mêmes prosociales et qu'elles exercent un certain contrôle positif sur leur partenaire. De plus, sans être un facteur de changement en soi, le fait qu'elles offrent du support pendant la durée de leur sentence aiderait les contrevenants à maintenir leur acquis et à rester sur le droit chemin. La relation amoureuse se positionne donc comme un élément parfois favorable, parfois défavorable dans la trajectoire des contrevenants et, par conséquent, ne peut être considérée d'emblée comme un facteur contributif au changement. En effet, la qualité de la relation, l'adhésion ou non de la conjointe à des valeurs prosociales, et l'influence générale de celle-ci sur les comportements du contrevenant sont des éléments qui doivent être considérés au préalable afin de déterminer l'apport positif, ou non, de la relation de couple dans le processus de réinsertion sociale de l'individu.

Au-delà de la relation conjugale, la famille non criminalisée représente pour plusieurs auteurs un facteur qui contribue à la réinsertion sociale des contrevenants (Anderson et coll., 1991 ; Laub et Sampson, 2001 ; Segrin et Flora, 2001 ; Archambeau, 2011 ; Lamet et coll., 2013 ; Guay et coll., 2015), puisqu'elle peut également offrir du support, motiver le délinquant

à poursuivre son cheminement et contrôler ses comportements (Laub et Sampson, 2001 ; Archambeau, 2011). En accord avec ces conclusions, nous trouvons que la famille occupe une place significative dans le parcours de deux des répondants. Le soutien financier est particulièrement aidant pour ceux-ci, car sans emploi et parfois sans logement, ces hommes peuvent se retrouver en situation de précarité financière importante. Deux participants ont même explicitement indiqué que sans l'aide pécuniaire de leur famille, notamment à la sortie de prison, ils auraient probablement sollicité leurs contacts du milieu criminel afin de se loger et de rétablir leur situation financière. Par ailleurs, notons que la famille fut également source de soutien émotionnel chez nos participants. S'ils ont pu maintenir quelques minces contacts avec certains membres de leur famille durant la période la plus active de leur parcours criminel, deux des hommes ressentent désormais toute la fierté et le support de l'ensemble de leur famille depuis qu'ils ont choisi de demeurer abstinents et de cesser leurs comportements délinquants. Les marques de confiance des proches sont perçues comme étant motivantes pour eux, car elles les amènent à se sentir fiers et à rehausser l'image qu'ils se font d'eux-mêmes.

5.2 Le travail, encore le facteur gagnant

Il existe un certain consensus dans la littérature indiquant que l'insertion dans un milieu de travail contribue au changement vers la conformité (Sampson et Laub, 1990 ; Anderson et coll., 1991 ; Morgan, 1993 ; Kruttschnitt et coll., 2000 ; Wright et Cullen, 2004 ; Savolainen, 2009 ; Tremblay et Ouellet, 2014). Nos conclusions ne se distinguent pas de ce qui a été trouvé dans les études précédentes. Notons toutefois que, dans le cadre du présent projet, la notion de travail fut étendue à l'école et aux travaux communautaires ou compensatoires afin d'inclure toutes les expériences pertinentes des délinquants dans un contexte professionnel et d'apprentissage. Pour l'un des répondants, le fait d'avoir trouvé un emploi lucratif, où on lui faisait confiance, a réellement marqué le début de sa nouvelle vie, selon ses dires. Même si d'autres variables sous-jacentes sont en jeu dans le processus de changement de ce délinquant (l'exil dans une province inconnue, la rupture des connaissances criminelles, etc.), celui-ci associe néanmoins le changement qui s'est opéré en lui avec le fait d'avoir « travaillé pour son argent ». Que ce soit en investissant son temps et ses efforts dans ses travaux scolaires ou en cherchant activement de l'emploi, nous constatons que tous les répondants mobilisent leur énergie dans le but de se stabiliser sur le plan occupationnel. Pour

l'un d'eux, l'école est vue comme étant le meilleur moyen d'éviter de retourner dans la criminalité, car elle représente une source d'espoir en un avenir meilleur ; une occasion de réellement apprendre à se connaître et d'aller jusqu'au bout de ses compétences, et enfin ; la possibilité de développer une image de soi qui ne soit pas associée à la délinquance et de se sentir fier. Qui plus est, nous trouvons que le revenu d'emploi permet de subvenir aux besoins de base, se nourrir ou se loger, assurant ainsi que le contrevenant ne retombe pas immédiatement dans ses anciennes habitudes délictuelles. En effet, devant le stress engendré par la précarité financière, le contrevenant peut être tenté de choisir la facilité, compromettant ainsi le succès de sa réinsertion sociale. Le travail et l'école, en raison de leur organisation et de leurs exigences, ont permis à deux des hommes interviewés d'adopter un mode de vie axé sur l'occupation plutôt que l'oisiveté. Les deux répondants parlent des bénéfices qu'ils en retirent, notamment le fait de rencontrer de nouvelles personnes, d'y vivre des succès et d'occuper leurs journées. Par ailleurs, certains ont également été motivés à persévérer dans leur cheminement et ont repris confiance en eux grâce aux encouragements et aux félicitations qu'ils ont obtenues de leurs superviseurs à l'école ou dans le cadre de la réalisation de leurs travaux communautaires ou compensatoires.

Selon les auteurs, le travail permet aussi de réduire les probabilités de récidive (Morgan, 1993 ; Petersilia, 1997 ; Kruttschnitt et coll., 2000 ; Gray et coll., 2001 ; Ouellet, 2012), en plus d'augmenter les chances que la probation soit complétée avec succès (Anderson et coll., 1991 ; Archambeau, 2011 ; Lamet et coll., 2013). Nos données qualitatives ainsi que la taille de notre échantillon ne nous permettent pas de confirmer ou d'infirmer ces conclusions. Une analyse post-sentence sur un échantillon de taille suffisante serait en effet nécessaire afin de mesurer le taux de récidive des participants en fonction de leur insertion dans un milieu de travail. De plus, les entrevues ont été menées au cours des sentences et non à leur terme, de sorte que nous ne savons pas si ces trois hommes ont pu les compléter avec succès ou non.

5.3 Les intervenants du milieu ouvert, des acteurs sociaux précieux

Le suivi en milieu ouvert est une expérience assez positive pour deux des hommes interviewés. La probation permet parfois de répondre à un besoin d'encadrement chez certains délinquants, en plus d'inhiber la commission de nouveaux délits chez le contrevenant qui se

sent surveillé. Nous trouvons, à l'analyse des récits de ces participants, que leur rapport positif avec l'agent de probation, un rapport basé sur l'honnêteté et la confiance, est bénéfique à leur réinsertion sociale : l'agent leur permet de prendre conscience de leurs difficultés lors des évaluations. En offrant des ressources, du support et de l'écoute durant les moments difficiles, l'agent contribue à ce qu'ils ne retournent pas à leurs anciennes habitudes délinquantes. Enfin, les encouragements et parfois même l'insistance des agents afin qu'ils exécutent leurs travaux leur aurait permis de reprendre confiance en eux et en leurs capacités. Les intervenants du milieu communautaire sont également considérés comme des aidants dans leur cheminement de réinsertion sociale, offrant un accompagnement dans les démarches de retour à l'école, de recherche d'emploi ou de logement. L'un des participants a d'ailleurs exprimé que les agents des ressources communautaires ne l'ont pas vu comme un délinquant, mais comme un individu qui pouvait réussir. Ces résultats sont cohérents avec le modèle « Bonne vie » défendu par Willis et Ward (2010), à savoir que l'intérêt sincère des agents et leur foi en la capacité de changement de leur client contribuent à favoriser leur réinsertion sociale. Griffiths, Dandurand et Murdoch (2007), quant à eux, ont trouvé que les programmes de réhabilitation visant les facteurs criminogènes des contrevenants et qui utilisent une approche holistique sont les plus efficaces en matière de récidive criminelle. Bien que cette étude exploratoire ne nous permette pas de nous positionner quant à la récidive, nous trouvons un apport significatif de la thérapie contre les dépendances dans la trajectoire délictuelle de l'un des participants. Non seulement ce traitement en cure fermée lui a permis de mettre fin à sa dépendance aux drogues chimiques, mais elle lui a aussi donné l'occasion de remettre en question son système de valeurs, de revoir la qualité de son entourage et de se fixer de nouveaux objectifs de vie. Les intervenants de ce programme ont cru en ce participant et lui ont mis des « petits rêves dans la tête », comme il le dit, l'amenant à se voir d'une manière plus positive et ainsi à désirer une vie meilleure. Les comportements délinquants ont dès lors cessé et celui-ci a entrepris des démarches de réinsertion sociale. Ceci nous amène à conclure que la thérapie fut, du moins dans son cas particulier, un point tournant dans son parcours.

5.4 Ultimentement, pourquoi rester sur le droit chemin ?

Les trois hommes participants à notre étude ont été questionnés sur les raisons qui les amènent aujourd'hui à vouloir poursuivre leur processus de réinsertion sociale plutôt que de retourner à leurs anciennes habitudes criminelles. Nous avons relevé dans le discours des participants certains thèmes récurrents qui permettent de répondre à cette question, soit « la peur de perdre », « la confiance en soi » et « la maturation ».

Selon Sampson et Laub (1993), il faut que le délinquant soit préalablement attaché aux différentes institutions pour que les liens sociaux qui en découlent jouent effectivement un rôle dans la trajectoire délinquante. Or, nous avons déjà établi que nos participants sont attachés à leur conjointe, investis dans leur relation amoureuse et que, depuis qu'ils ont retissé des liens avec les membres de leur famille, certains considèrent désormais la famille comme n'ayant plus de prix à leurs yeux. En accord avec la théorie du contrat social, nous trouvons que la famille et la conjointe représentent en effet des agents de contrôle social informel. Tous les participants ont fait des efforts pour adapter leurs comportements aux valeurs de leur partenaire et, pour deux d'entre eux, la rupture serait la conséquence très probable d'une éventuelle récidive. Deux des contrevenants disent retirer une grande joie de pouvoir être à nouveau invités dans les réunions de famille et de renouer le contact avec certains proches ; ils ne veulent pas risquer de perdre à nouveau ces marques de confiance et de fierté qui leur apportent tant de bien. En accord avec les conclusions de Hirschi (1969) ainsi que de Sampson et Laub (1990), il apparaît clair que pour ces hommes, les liens sociaux revêtent désormais une importance significative et qu'ils ne veulent pas agir de manière à les risquer. En somme, le jeu n'en vaut tout simplement plus la chandelle.

Que ce soit au sein d'un milieu de travail, lors de l'exécution des travaux communautaires ou compensatoires, voire dans un cadre scolaire, les trois participants ont pris confiance en eux et en leurs capacités. Pour l'un d'eux, il s'agissait d'un premier emploi légitime où il pouvait retirer du succès de ses habiletés prosociales. Certains ne savaient pas ce qu'ils étaient en mesure de faire ou doutaient de leurs capacités à bien travailler. Rappelons que deux d'entre eux paraissaient une très faible estime d'eux-mêmes. En voyant leurs succès et en recevant les éloges des autorités en place, ils soulignent s'être sentis fiers et plus

confiants. Rester sur le droit chemin signifie alors d'obtenir d'autres succès, ce qui leur renverra une image positive de soi. Par ailleurs, chez deux des participants, leurs interactions sociales avec leur conjointe, leurs proches ou les intervenants du milieu ont également été aidantes à cet égard. Elles les ont amenés à se percevoir comme des individus capables de prendre part positivement et activement à la société, rehaussant, encore une fois, leur estime de soi.

Notons que le vieillissement fut aussi nommé comme une des raisons expliquant leur volonté de renoncement à la criminalité. En accord avec la perspective ontogénique du désistement du crime, nous trouvons chez tous les répondants une certaine lassitude de la vie délinquante, du style de vie et de la violence qu'elle engendre. Rappelons qu'ils ont tous commencé leur « carrière criminelle » à l'adolescence. L'un d'eux mentionne également être moins centré sur la notion de plaisir immédiat ; étant plus mature et responsable, il se sent plus apte à contrôler ses envies. L'apport de ces résultats est toutefois limité, elles nous révèlent en effet peu de choses quant aux processus menant au changement chez ces hommes.

5.5 Vers un changement identitaire ?

Des éléments semblent appuyer le fait qu'un changement dans la perception de soi (Giordano et coll., 2002) ou dans l'identité (Maruna, 2001 ; Maruna et coll., 2004) soit survenu chez certains participants, les amenant à se considérer de plus en plus comme de bons citoyens et non pas comme des criminels. Pour ces auteurs, la réinsertion sociale et le désistement dit secondaire passent par la réappropriation d'une identité ou d'une étiquette prosociale.

Maintenant qu'ils ont décidé d'adopter un mode de vie conforme aux lois, nous constatons que les participants à cette étude ont redirigé l'énergie qu'ils déployaient auparavant pour se maintenir dans le milieu criminel, vers de nouveaux centres d'intérêt. Gino attache beaucoup de valeur à ses possessions matérielles, mais il redirige aujourd'hui son besoin de richesse et de luxure vers l'ameublement de sa maison dont il tire une grande fierté. Charles, avec l'aide des intervenants communautaires, a trouvé un domaine qui l'intéressait, mais également réalisé qu'il était bon étudiant. Terminer sa scolarisation est maintenant son

objectif ultime et son énergie est entièrement dédiée à l'atteinte de celui-ci. Enfin, dans le cas de Rolland, celui qui voulait « être quelqu'un dans le milieu criminel », souhaite maintenant être simplement quelqu'un qui profite des petites choses de la vie et de la liberté.

Bien qu'ils ne l'expriment pas explicitement au cours des entrevues, nous relevons dans leur discours un changement dans l'image que ces trois hommes se font d'eux-mêmes. S'ils acceptaient auparavant d'assumer des étiquettes négatives telles que « celui qui fait des choses pas possibles », le « monstre » ou le « gros criminel », lors de nos rencontres, ils semblaient plutôt chercher à s'en distancier. En effet, ils nous parlaient de la satisfaction qu'ils tiraient d'aider une personne âgée à traverser la rue, à saluer leurs voisins dans leur quartier, etc. Une hypothèse serait que les participants confrontent l'image négative que reflètent leurs actions passées à celle qu'ils ont d'eux-mêmes aujourd'hui. Notons qu'un effet de désirabilité sociale ne peut être exclu dans l'explication de ce phénomène. Reste qu'il paraît assez clair que, par le biais d'interactions prosociales, que ce soient avec leur conjointe, les responsables des travaux communautaires, les professeurs à l'école, les intervenants communautaires ou même l'intervieweuse, ils rebâtissent graduellement une image plus positive d'eux-mêmes. Dès lors, ils voient qu'ils ne sont pas que des délinquants, mais aussi de bons travailleurs, des citoyens avenants, des élèves doués... Voici d'ailleurs un extrait plutôt éloquent tiré du discours de Rolland :

(...), tu te dis, coudons, peut-être que je suis pas si pire que ça. Tsé t'essayes de voir, je suis pas si méchant, pis le monde me dise que je suis quelqu'un de ben serviable, je suis quelqu'un de très généreux de mon temps, de ce que je peux donner, si je peux aider. – Rolland

Les hommes qui ont pris part aux entrevues en sont à des stades différents de leur cheminement : deux croient avoir définitivement tourné la page, alors qu'un autre en est qu'au début de son processus de réinsertion sociale. Dans tous les cas, il semble toutefois qu'ils aient tous suffisamment de recul et d'introspection pour s'interroger sur leurs comportements passés. Bien que nous n'ayons pas cherché à diriger les entrevues vers ce thème précis, des fragments de discours portant sur le regard des hommes sur leur passé émergent d'eux-mêmes. Nous trouvons qu'ils ressentent plusieurs émotions négatives, dont la culpabilité, les regrets, la honte ainsi que l'impression d'avoir gaspillé du temps. Avec de mauvais souvenirs de cette

période de leur vie et des cauchemars qui s'en inspirent, manifestement, ils semblent tous éprouver un certain dédain pour les hommes qu'ils étaient alors.

5.6 Les limites de l'étude

Ce rapport de stage comporte des limites que nous jugeons important de souligner et qui doivent être prises en considérations préalablement à une application plus étendue de nos conclusions.

Le premier volet de cette étude cherchait à connaître l'attachement et l'investissement des partenaires, en plus de déterminer la présence de valeurs prosociales chez les conjointes. Or, ces informations ont été partiellement obtenues de manière indirecte, puisque la réalité fut rapportée à travers le regard des participants et non celui de leur conjointe respective. Cette limite est due à la non-accessibilité des conjointes au moment du stage et à notre contrainte de temps. Nous devons donc nous baser sur les propos des contrevenants afin de connaître les caractéristiques de leur partenaire respective ; la réaction de celles-ci devant les récents démêlés judiciaires de leur conjoint ; et leur position face à la délinquance. Cela étant dit, il demeure pertinent de s'interroger sur les perceptions de ces hommes quant à leur relation amoureuse et de les amener à réfléchir sur des aspects dont ils n'ont pas toujours l'occasion de discuter, notamment les valeurs de leurs conjointes, leurs réactions, etc. Lors de prochaines études, il est toutefois suggéré de mobiliser la participation des conjointes afin de vraiment rendre compte de leurs expériences aux côtés d'un homme probationnaire.

Aussi, nous n'avions accès au rapport LS/CMI que d'un seul des trois participants. La raison étant simplement que nous avons mal envisagé l'utilité de ce document au moment de réaliser les entretiens. Bien qu'aucun de nos objectifs ne soit associé à la mesure du potentiel de récidive, il aurait été pertinent de connaître la cote globale de récidive de chacun des participants. Effectuée à postériori, afin que notre regard ne soit pas influencé par les résultats actuariels, la lecture de ce rapport nous aurait permis de comparer nos conclusions, notamment quant aux facteurs favorables ou défavorables à leur réinsertion sociale, avec les données probantes. De plus, le contenu du rapport LS/CMI informe le lecteur sur le parcours de vie et la trajectoire délinquante du contrevenant, en plus de lister des informations plus factuelles qui

peuvent être oubliées, telles les antécédents et les conditions de sentence. Cela étant dit, dans le cas de l'unique participant pour lequel nous disposons du rapport LS/CMI, les informations obtenues n'ont servi qu'à bonifier notre compréhension de son parcours, et non pas à corriger des informations erronées.

De plus, mentionnons que l'un des hommes participant à ce projet entamait sa sentence en milieu ouvert par une ordonnance de sursis. En raison de la sévérité des conditions associées à cette peine, il est possible que son expérience en milieu ouvert et sa satisfaction générale au sein de son couple aient été différentes de celles des autres participants. Étant donné le nombre limité de volontaires et le fait que notre objet d'étude soit la relation conjugale et non l'expérience du suivi comme tel, nous trouvons tout de même utile d'inclure son récit.

Également, soulignons que la participation à l'étude se faisait sur une base volontaire : les participants indiquaient à leur agente qu'ils étaient intéressés ou ils communiquaient directement avec nous. Il ne s'agissait donc pas d'un échantillonnage aléatoire et par conséquent, nous ne pouvons exclure un certain biais de sélection. En effet, il est possible que les hommes qui ont choisi de participer au projet partagent certaines caractéristiques qui font qu'ils ne représentent pas nécessairement la population générale des hommes suivis en milieu ouvert. Nous ne pouvons exclure la possibilité que tous ces hommes avaient, à la base, des choses positives à dire de leur relation amoureuse ; ceux-ci souhaitant en parler. Aussi, aucun de nos critères de sélection ne faisait référence au fait d'avoir cessé tous comportements criminels et aucun effort ne fut déployé pour rencontrer des individus qui avaient choisi de changer de mode de vie. Pourtant, les trois hommes que nous avons rencontrés semblaient être sur la voie de la réinsertion sociale, bien qu'à différents degrés.

Enfin, la taille de notre échantillon ne nous permet pas de formuler des hypothèses ou des conclusions généralisables à une population, le principe de saturation n'ayant pas été atteint. Cependant, notre étude se voulait exploratoire et ne nécessitait pas d'obtenir un large nombre de participants. L'intérêt visait plutôt à faire émerger de nouvelles idées, lesquelles ne sont pas sans mérite, comme que nous le verrons en conclusion, et à mieux comprendre un aspect circonscrit du parcours des contrevenants, soit la relation amoureuse.

Conclusion

Notre stage s'est donc déroulé à la DSPC Sud-Ouest et son objectif, en plus de nous initier aux diverses tâches et responsabilités de l'agent de probation, était de mieux comprendre la place qu'occupent les relations amoureuses dans la trajectoire déviante des hommes suivis en milieu ouvert afin d'en dégager le rôle dans la réinsertion sociale. Ce projet nous a également permis de nous familiariser avec les études des trajectoires délinquantes et la perspective développementale de la criminalité, plus particulièrement en ce qui concerne les écrits de Sampson et Laub (1990 ; 1993 ; 2003) sur les parcours de vie. Les trois entrevues menées auprès d'hommes sentencés à une ordonnance de probation (unique ou consécutive à une ordonnance de sursis) ont permis d'émettre certaines conclusions, quoique limitées, étant donné la taille de notre échantillon.

D'abord, l'approche qualitative possède effectivement l'avantage d'apporter des nuances quant à l'apport des relations conjugales dans les trajectoires délinquantes, surtout en ce qui a trait à la réinsertion sociale. Au-delà du fait d'être en couple ou non, l'attachement des partenaires, leur engagement dans la relation et les valeurs de la partenaire sont également des variables qui paraissent devoir être évaluées, car elles peuvent contribuer tant au maintien des comportements délinquants, qu'à la consolidation du changement vers la conformité. Cela signifie donc que la relation conjugale n'est pas considérée d'emblée comme un point tournant, mais plutôt comme un potentiel catalyseur d'un changement déjà amorcé dans la trajectoire déviante.

Tout comme les autres structures sociales significatives dans le parcours des contrevenants, notamment la famille et le milieu de travail, la relation conjugale contribue à la réinsertion sociale dans la mesure où l'individu y est préalablement *attaché* et qu'elle revêt une certaine *importance* pour celui-ci. Dans ce contexte, le contrevenant peut alors tirer profit du soutien, tant financier qu'émotionnel, offert par sa partenaire prosociale, ainsi que des opportunités qu'elle lui offre de faire preuve de contrôle de soi et d'agir selon les normes sociales. De plus, l'apport des relations amoureuses est particulièrement notable dans la

trajectoire des contrevenants lorsque, à travers elles, ils se bâtissent une image plus positive d'eux-mêmes, et se convainquent enfin de mériter cet amour. Que ce soit à travers la peur de perdre ou la volonté de vouloir répondre aux attentes de l'être cher, l'individu fait alors des efforts afin de rester sur le droit chemin.

Dès lors, la question demeure... Si les relations amoureuses n'ont pas été à l'origine du changement chez ces hommes, alors quels sont les facteurs qui en sont responsables ? Une partie de la réponse réside sans doute dans le rôle qu'ont joué la famille, l'insertion dans le milieu de travail et la probation elle-même. En effet, ces trois institutions sociales ont en commun le fait d'avoir haussé la confiance en soi des hommes à l'étude et de leur avoir permis de vivre des succès en dehors de leur mode de vie délinquant. Avoir l'occasion de retisser les liens brisés ; ressentir toute la fierté des proches devant les efforts pour s'amender et se réhabiliter ; réaliser qu'on possède des talents et des compétences en société ; constater qu'on *se sent* et qu'on est *perçu* comme étant plus qu'un simple délinquant... À notre sens, ce sont là les véritables clés du succès de la réinsertion sociale.

Au point de vue de l'intervention, nous sommes d'avis que les agents de probation doivent accorder une attention plus soutenue aux problèmes liés à l'insertion dans un milieu de travail ou scolaire dans le but de favoriser la réinsertion sociale ; l'emploi s'étant avéré une priorité chez tous nos participants, voire un point tournant dans la trajectoire de l'un d'eux. Il est intéressant de noter que les travaux communautaires et compensatoires ont également joué un rôle déterminant dans le parcours de ces hommes participants. Particulièrement dans le cas d'individus ayant peu d'expérience de travail légitime, une ordonnance de travaux à effectuer en milieu communautaire peut leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles, vivre des succès dans un contexte prosocial et, ultimement, rehausser leur confiance en eux. Cependant, il ne faudrait pas négliger les interventions visant à augmenter le capital social du contrevenant, par exemple en l'amenant à prendre conscience de l'importance de préserver les liens conjugaux ou familiaux prosociaux qui l'entourent, ou même en favorisant le dialogue entre les différents acteurs. Par ailleurs, nous estimons que les agents de probation sont eux-mêmes des vecteurs de changement. Ceux-ci peuvent, entre autres, amener le contrevenant à prendre conscience de l'influence négative d'une conjointe adhérant à des valeurs

procriminelles ou, au contraire, l'apport d'une nouvelle conjointe prosociale dans leur vie. En somme, les agents de probation ne devraient pas sous-estimer les retombées positives d'une alliance thérapeutique basée sur la confiance et le respect du client, et d'un regard qui reflète la croyance sincère en son potentiel de changement.

L'apport du présent projet demeure sans doute modeste, mais possède néanmoins la qualité d'amener de nouvelles idées pour de futures recherches. D'abord, il serait intéressant d'inclure cette fois le point de vue des conjointes quant au parcours judiciaire de leur partenaire, et ce, afin de mieux comprendre leur expérience et leur perception du changement survenu chez ce dernier et au sein de leur relation. Des rencontres tripartites avec les membres du couple pourraient aussi venir bonifier les entrevues, rendant compte *in vivo* de la dynamique et des difficultés du couple, tout en permettant à chacun de prendre conscience de la réalité de l'autre durant la mesure sentencielle. Il serait également pertinent d'ajouter des mesures objectives de la satisfaction des partenaires et du degré d'attachement de ceux-ci, dans le but de dépeindre la qualité de la relation amoureuse avec plus d'exactitude. Enfin, il est clair qu'un échantillon beaucoup plus large serait nécessaire lors d'une prochaine étude, puisque la légitimité des thèmes qui ressortent de l'analyse dépend, entre autres, de leur répétition dans les données et à travers les témoignages.

Nous sortons de cette expérience avec la conviction que de favoriser la réinsertion sociale est effectivement le « moyen de protéger la société de façon durable » (ministère de la Sécurité publique, 2010). Si le simple fait de considérer leurs besoins criminogènes est suffisant pour certains, pour d'autres, la trajectoire délinquante ne sera véritablement déviée que lorsqu'ils prendront racine au sein des différentes structures de leur communauté.

Références

- Adorjan, M. et Chui, W. H. (2014). Aging Out of Crime Resettlement Challenges Facing Male Ex-Prisoners in Hong Kong. *The Prison Journal*, 94(1), 97-117.
- Anderson, D. B., Schumacker, R. E. et Anderson, S. L. (1991). Releasee characteristics and parole success. *Journal of Offender Rehabilitation*, 17(1-2), 133-145.
- Apel, R., Blokland, A. A., Nieuwbeerta, P. et van Schellen, M. (2010). The impact of imprisonment on marriage and divorce: a risk set matching approach. *Journal of Quantitative Criminology*, 26(2), 269-300.
- Archambeau, B. (2011). *Factors that Contribute to Success of Probationers: Probation Officers' Point of View*. Master Thesis, Department of Criminal Justice College of liberal Arts, Rochester institute of technology, Rochester, New York.
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (n. d.). Qu'est-ce que la réinsertion sociale ? Récupéré à : http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion_qrs.php
- Beaver, K. M., Wright, J. P., DeLisi, M. et Vaughn, M. G. (2008). Desistance from delinquency: The marriage effect revisited and extended. *Social Science Research*, 37(3), 736-752.
- Bersani, B. E., Laub, J. H. et Nieuwbeerta, P. (2009). Marriage and desistance from crime in the Netherlands: Do gender and socio-historical context matter? *Journal of Quantitative Criminology*, 25(1), 3-24.
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26 (2), 1-18.
- Blanchet A. et Gotman A. (1992). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Nathan Université, Collection sociologie.
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2007). Risk-need-responsivity model for offender assessment and rehabilitation. *Rehabilitation*, 6, 1-22.
- Bonta, J., G. Bourgon, R. Jesseman et A. K. Yessine. (2005). *Les rapports présentenciels au Canada*. Ottawa : Rapport pour spécialistes no 2005-03, ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada, www.sppcc-psepc.gc.ca.
- Bonta, J., G. Bourgon, T. Rugge, T. L. Scott, A. K. Yessine, L. Gutierrez et J. Li. (2011). An experimental demonstration of training probation officers in evidence-based community supervision. *Criminal Justice and Behavior*, 38(11), 1127-1148.

- Brennan, K. A., Clark, C. L. et Shaver, P. R. (1998). Self-report measurement of adult attachment: An integrative overview. Dans J. A. Simpson et W. S. Rholes (Eds.), *Attachment theory and close relationships* (pp. 46-76). New York: Guilford.
- Brent, B. B. (2001). Factors that discriminate between recidivists, parole violators, and non recidivists in a 3-year follow-up of boot camp graduates. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 45(6), 711-729.
- Brown, S. L. (2002). *Prévision de la récidive criminelle au moyen de facteurs dynamiques : étude prospective en trois phases* (Thèse de doctorat). Université Queen, Kingston, Ontario.
- Brunelle, N. et Cousineau, M. M. (2005). *Trajectoires de déviance juvénile : les éclairages de la recherche qualitative* (Vol. 18). PUQ.
- Burnett, R. et McNeill, F. (2005). The place of the officer-offender relationship in assisting offenders to desist from crime. *Probation Journal*, 52(3), 221-242.
- Campbell, K. M. (2005). Rehabilitation Theory. Dans Mary Bosworth (ed.), *Encyclopedia of Prisons and Correctional Facilities* (p. 832-30), Sage Publications, Thousand Oaks.
- Charton, T., Couture-Poulin, J. F. et Guay, J. P. (2011). L'évaluation de la validité prédictive du LS/CMI dans la prédiction des incidents disciplinaires en prison. *Criminologie*, 279-303.
- Chéné, B. (2014). *Statistiques correctionnelles 2012-2013*. Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Chui, W. H. (2010). "Pains of imprisonment": narratives of the women partners and children of the incarcerated. *Child and Family Social Work*, 15(2), 196-205.
- Craig, J. et Foster, H. (2013). Desistance in the Transition to Adulthood: The Roles of Marriage, Military, and Gender. *Deviant Behavior*, 34 (3), 208-223.
- De Coninck, G. (1982). La famille du détenu : de la suspicion à l'idéalisation. *Déviance et société*, 6 (1), 83-103.
- Deslauriers, J.-P. (1997). L'induction analytique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pires (Dir.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p.293-308). Boucherville : G. Morin.
- Dufour, I. F. (2013). *Réalisme critique et désistement du crime chez les sursitaires québécois : Appréhension des facteurs structurels, institutionnels et identitaires* (thèse de doctorat). Université de Montréal, École de criminologie, Montréal, Canada.
- Edin, K., Nelson, T. J. et Paranal, R. (2001). Fatherhood and incarceration as potential turning points in the criminal careers of unskilled men. *Evanston, IL: Institute for Policy Research*, Northwestern University.

- Einhorn, L., Williams, T., Stanley, S., Wunderlin, N., Markman, H. et Eason, J. (2008). PREP inside and out: Marriage education for inmates. *Family Process*, 47(3), 341-356.
- Elder, G. H. (1985). Life course dynamics: trajectories and transitions 1968-1980.
- Farrall, S. (2004). Social capital and offender reintegration: Making probation desistance focused. *After crime and punishment: Pathways to offender reintegration*, 57-82.
- Farrington, D. P. (1986). Age and Crime. Dans Tonry, M. et Morris, N. (Eds). *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, 7. Chicago: University of Chicago Press.
- Fishman, L. T. (1988). Prisoners and their wives: Marital and domestic effects of telephone contacts and home visits. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 32(1), 55-66.
- Fishman, L. T. (1988). Stigmatization and prisoners "wives" feelings of shame. *Deviant behavior*, 9(2), 169-192.
- Fishman, S. H. et Alissi, A. S. (1979). Strengthening Families as Natural Support Systems for Offenders. *Fed. Probation*, 43, 16.
- Forrest, W. et Hay, C. (2011). Life-course transitions, self-control and desistance from crime. *Criminology and Criminal Justice*. 11, 487.
- Gendreau, P., Little, T. et Goggin, C. (1996). A META-ANALYSIS OF THE PREDICTORS OF ADULT OFFENDER RECIDIVISM: WHAT WORKS!*. *Criminology*, 34(4), 575-608.
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A. et Rudolph, J. L. (2002). Gender, crime and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*, 107(4), 990-1064.
- Giordano, P., C., Cernkovich, S., A. et Holland, D., D. (2003). Changes in friendship relations over the life course: implications for desistance from crime. *Criminology*, 41(2), 293-328.
- Giroux, L. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : La population correctionnelle du Québec*. Services correctionnels, ministère de la sécurité publique du Québec.
- Glueck, S. et Glueck, E. (1950). Unraveling juvenile delinquency. *Juvenile Court Judges Journal*, 2, 32.
- Gobeil, R. et Barrett, M. R. (2008). *Rates of recidivism for women offenders*. Retrieved from Correctional Service of Canada: <http://www.csc-scc.gc.ca/research/index-eng.shtml>
- Gottfredson, M. et Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, CA: Stanford University Press.

Gray, M. K., Fields, M. et Maxwell, S. R. (2001). Examining probation violations: Who, what, and when. *Crime & Delinquency*, 47 (4), 537-557.

Griffiths, C. T., Murdoch, D. et Dandurand, Y. (2007). La réintégration sociale des délinquants et la prévention du crime. Centre national de prévention du crime, Sécurité Publique Canada. Récupéré à : <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/scl-rntgrtn/index-fra.aspx#s3>

Guay, J. P., Benbouriche, M. et Parent, G. (2015). L'évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice : méthodes et enjeux. *Pratiques Psychologiques*, 21 (3), 235-257.

Hairston, C. (2003). Prisoners and their families. Prisoners once removed: The impact of incarceration and reentry on children, families, and communities, 259-284.

Hairston, C. F. (1991). Family ties during imprisonment: Important to whom and for what. *Journal of Sociology & Social Welfare*, 18, 87.

Hepburn, J. R. et Griffin, M. L. (2004). The effect of social bonds on successful adjustment to probation: An event history analysis. *Criminal Justice Review*, 29(1), 46-75.

Hirschi, T. (1969). *Causes of Delinquency*. University of California Press, 309. Récupéré à : https://books.google.ca/books?id=53MNtMqy0fIC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

Jorgensen, J. D., Hernandez, S. H. et Warren, R. C. (1986). Addressing the social needs of families of prisoners: A tool for inmate rehabilitation. *Fed. Probation*, 50, 47.

Kazemian, L. (2007). Desistance from crime theoretical, empirical, methodological, and policy considerations. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23(1), 5-27.

Kruttschnitt, C., Uggem, C. et Shelton, K. (2000). Predictors of desistance among sex offenders: The interaction of formal and informal social controls. *Justice Quarterly*, 17(1), 61-87.

Lafortune, D. (2015). Parcours : développement d'une stratégie de prévention de la récidive adaptée aux milieux ouverts. *Pratiques Psychologiques*, 21 (3), 275-292.

Lalande, P. (2012). La probation, perdue dans l'angle mort de la criminologie québécoise. Québec : Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique du Québec.

Lamet, W., Dirkzwager, A., Denkers, A. et Van Der Laan, P. (2013). Social Bonds Under Supervision Associating Social Bonds of Probationers With Supervision Failure. *Criminal justice and behavior*, 40(7), 784-801.

Laub, J. H. et Sampson, R. J. (1993). Turning points in the life course: Why change matters to the study of crime. *Criminology*, 31(3), 301-325.

Laub, J. H. et Sampson, R. J. (2001). Understanding desistance from crime. *Crime and justice*, 1-69.

Laub, J. H., Nagin, D. S. et R. J. Sampson. (1998). Trajectories of change in criminal offending: Good marriages and the desistance process. *American Sociological Review*, 63, 225-238.

LeBel, T. P., Burnett, R., Maruna, S. et Bushway, S. (2008). The chicken and egg of subjective and social factors in desistance from crime. *European Journal of Criminology*, 5(2), 131-159.

Lussier, P. (2010). Trajectoires criminelles et récidive des délinquants sexuels adultes : l'hypothèse « statique » revue et corrigée. *Criminologie*, 269-302.

Maruna, S. (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuild their lives*. American Psychological Association.

Maruna, S., Immarigeon, R. et Lebel, T. P. (2004). Ex-offender reintegration: Theory and practice. *After crime and punishment*, 3-26.

Maruna, S., LeBel, T. P., Mitchell, N. et Naples, M. (2004). Pygmalion in the reintegration process: Desistance from crime through the looking glass. *Psychology, Crime and Law*, 10(3), 271-281.

Massoglia, M., Remster, B. et King, R. D. (2011). Stigma or separation? Understanding the incarceration-divorce relationship. *Social forces*, 90(1), 133-155.

McCulloch, T. (2005). Probation, social context and desistance: Retracing the relationship. *Probation Journal*, 52 (1), 8-22.

Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Supérieur.

Ministère de la sécurité publique. (2010). *Plan d'action gouvernemental 2010-2013 — La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable*. Récupéré à http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/plan_action_2010-2013.pdf

Morgan, K. D. (1993). Factors Influencing Probation Outcome: A Review of the Literature. *Federal Probation*, 57(2), 23-30.

Mucchielli, A. (1991). *Les méthodes qualitatives*. Presses universitaires de France.

Murray, J. (2005). The effects of imprisonment on families and children of prisoners. *The effects of imprisonment*, 442-492.

Newsome, J. (2014). Life-Course and Development Theories of Crime. Dans Jay S. Albanese (ed.): *The Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice, First Edition*, John Wiley & Sons, Inc.

Ouellet, F. (2010). La dynamique de la déviance : comparaison entre les trajectoires de vie de délinquants et de joueurs excessifs (thèse de doctorat). Université de Montréal, École de criminologie, Montréal, Canada.

Ouellet, F. (2012). La dynamique des séquences de rechute chez des joueurs excessifs et des joueurs délinquants. *Criminologie*, 45 (2), 51-85.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.

Petersilia, J. (1997). Probation in the United States. *Crime and Justice*, 149-200.

Piquero, A. R. (2015). What we know and what we need to know about developmental and life-course theories. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 48(3), 336-344.

Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 113-169.

Point, S. et Fourboul, C. V. (2006). Le codage à visée théorique. *Recherche et applications en marketing*, 21 (4), 61-78.

Pratt, T. C. et Cullen, F. T. (2000). The empirical status of Gottfredson and Hirschi's general theory of crime: A meta-analysis. *Criminology*, 38(3), 931-964.

Publications Québec. (2007). Chapitre S-4.01, Loi sur les services correctionnels. Récupéré à : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_01/S4_01.html

Rastier, F. (1995). La sémantique des thèmes ou le voyage sentimental. L'analyse thématique des données textuelles, 223-249.

Rex, S. (1999). Desistance from offending: experiences of probation. *Howard Journal*, 38, 366-383.

Rhule-Louie, D. M. et McMahon, R. J. (2007). Problem behavior and romantic relationships: Assortative mating, behavior contagion, and desistance. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 10(1), 53-100.

Sampson, R. J. et Laub, J. H. (1990). Crime and deviance over the life course: The salience of adult social bonds. *American sociological review*, 609-627.

Sampson, R. J. et Laub, J. H. (1992). Crime and deviance in the life course. *Annual Review of Sociology*, 63-84.

Sampson, R. J. et Laub, J. H. (2003). Desistance from crime over the life course (pp. 295-309). Springer US.

Sampson, R. J. et Laub, J. H. (2012). Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants. Dans M. Marwan (ed.), *Les sorties de délinquance*, La Découverte « Recherches », 20-43.

Sampson, R. J., Laub, J. H. et Wimer, C. (2006). Does marriage reduce crime? A counterfactual approach to within-individual causal effects. *Criminology*, 44(3), 465-508.

Santos, S. K. (2014). Probation. Dans J. Mitchell Miller (ed.): *The Encyclopedia of Theoretical Criminology, First Edition*, Blackwell Publishing Ltd.

Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.) : *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données (5e édition)*. Québec, (Québec) : Presses de l'Université du Québec.

Savolainen, J. (2009). Work, Family and Criminal Desistance: Adult social bonds in a Nordic welfare state. *Britain Journal of Criminology*, 49, 285-304.

Schwartz, M. C. et Weintraub, J. F. (1974). Prisoner's Wife: A Study in Crisis, *The Federal Probation*, 38, 20.

Sécurité publique Québec. (2014). Cadre de gestion du suivi des personnes contrevenantes dans la communauté. Récupéré à : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/suivi-communaute/suivi-personnes-contrevenantes.html>

Sécurité publique Québec. (2014). Direction générale des services correctionnels. Récupéré à : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/structure/mandat-dgsc.html>

Sécurité publique Québec. (2014). Ordonnance de probation avec surveillance. Récupéré à : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/suivi-communaute/mesures-sentencielles/probation.html>

Sécurité publique Québec. (2015). *La récidive/reprise des probationnaires ayant terminé leur période de probation en 2007-2008*. Récupéré à : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/enquete-sur-la-recidivereprise/rapport-synthese-3.html#toc-6>
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14163-fra.htm#a4>

Segrin, C. et Flora, J. (2001). Perceptions of relational histories, marital quality, and loneliness when communication is limited: An examination of married prison inmates. *The Journal of Family Communication*, 1(3), 151-173.

Serin, R. C. et Lloyd, C. D. (2009). Examining the process of offender change: The transition to crime desistance. *Psychology, Crime and Law*, 15(4), 347-364.

Silverman, M. (1993). Ethical issues in the field of probation. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 37(1), 85-94.

Statistiques Canada. (2015). *Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2013-2014*. Récupéré à : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14163-fra.htm>

Strauss, A. et Corbin, J. (2003). L'analyse des données selon la grounded theory. Procédures de codage et critères d'évaluation. Dans D. Céfai (Eds.) : *L'enquête de terrain*. Paris, Éditions de la Découverte, 363 — 379.

Theobald, D. et Farrington, D. P. (2009). Effects of getting married on offending: Results from a prospective longitudinal survey of males. *European Journal of Criminology*, 6(6), 496-516.

Tremblay, P. et Ouellet, F. (2012). La réhabilitation par l'intervention : trajectoire inusitée ? *Criminologie*, 45 (2).

Tripodi, S. J. (2010). Influence of social bonds on recidivism: A study of Texas male prisoners. *Victims and Offenders*, 5(4), 354-370.

Tuckett, A. G. (2005). Applying thematic analysis theory to practice: A researcher's experience. *Contemporary Nurse*, 19 (1) (2), 75-87.

Uggen, C. (2000). Work as a turning point in the life course of criminals: A duration model of age, employment, and recidivism. *American Sociological Review*, 529-546.

Uggen, C. et Staff, J. (2001). Work as a turning point for criminal offenders. *Corrections Management Quarterly*, 5, 1-16.

Visher, C. A. et Travis, J. (2003). Transitions from prison to community: Understanding individual pathways. *Annual review of sociology*, 89-113.

Visher, C. A., Knight, C. R., Chalfin, A. et Roman, J. K. (2009). The Impact of Marital and Relationship Status on Social Outcomes for Returning Prisoners. *Urban Institute, Justice Policy Center*.

Visher, C. A., Winterfield, L. et Coggeshall, M. B. (2005). Ex-offender employment programs and recidivism: A meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 1(3), 295-316.

Wadsworth, T. (2006). The meaning of work: Conceptualizing the deterrent effect of employment on crime among young adults. *Sociological Perspectives*, 49(3), 343-368.

Warr, M. (1998). Life-course transitions and desistance from crime. *Criminology*, 36(2), 183-216.

Warr, M. (2002). *Companions in crime: The social aspects of criminal conduct*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

Weber, J. P. (1963). *Domaines thématiques*. Paris, Gallimard.

Willis, G. M. et Ward, T. (2010). Risk Management versus the Good Lives Model: The Construction of Better Lives and the Reduction of Harm. Dans M. Herzog-Evans (Ed). *Transnational Criminology Manual*. Nijmegen: Netherland, Wolf Legal Publishers. (Vol. 3, p. 763-781).

Wright, J. P. et Cullen, F. T. (2004). Employment, Peers and Life-Course transitions. *Justice Quarterly*, 21(1), 183.

Wright, K. N. et Wright, K. E. (1992). Does Getting Married Reduce the Likelihood of Criminality-A Review of the Literature. *Fed. Probation*, 56, 50.

Zoutewelle-Terovan, M., van der Geest, V., Liefbroer, A. et Bijleveld, C. (2012). Criminality and family formation: Effects of marriage and parenthood on criminal behavior for men and women. *Crime & Delinquency*, 0011128712441745.

ANNEXE 1 : Grille d'entretien par thème

PARTICIPANT			
Thèmes explorés	Consignes de départ	Relances	Objectifs visés
L'histoire de la relation de couple	– Pourriez-vous me parler de votre relation avec votre conjointe ?	– Comment vous êtes-vous rencontrés ? – Où en étiez-vous dans votre vie au moment où vous avez rencontré votre conjointe ? – Avez-vous eu des pauses ou des ruptures durant votre relation ? Si oui, pourquoi ?	Situer la relation de couple dans la trajectoire de vie du probationnaire.
La satisfaction des partenaires quant à leur relation de couple	– Qu'est-ce qui fait que vous choisissez de rester dans cette relation avec votre partenaire ?	– Quels sont les aspects qui vont bien et moins bien dans votre relation ? – Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à votre relation de couple ?	Connaître la perception de l'homme probationnaire quant à la qualité de sa relation avec sa conjointe.
L'expérience du probationnaire quant à son suivi en probation	– Comment vous êtes-vous retrouvé en probation ? – Comment se déroule votre suivi en probation ?	– Qu'est-ce qui se passait dans votre vie avant vos récents démêlés judiciaires ? – Qu'est-ce que vous pensez de votre suivi en probation ? – Quels ont été les impacts de vos récents démêlés judiciaires sur votre vie ? Les impacts pour votre conjointe selon vous ? – Qu'est-ce qui vous aide ou vous motive à respecter vos conditions de probation ?	Connaître le point de vue de l'homme probationnaire quant à son parcours judiciaire, aux impacts de ses récents démêlés judiciaires et aux facteurs qui sont favorables au succès de sa probation.
Le changement vécu par les individus au sein du couple durant le parcours judiciaire	– Qu'est-ce qui a changé dans votre vie depuis que vous êtes en couple avec votre conjointe ? – Comment vous et votre conjointe vous êtes-vous adaptés face à vos récents démêlés judiciaires ?	– Qu'est-ce qui a changé chez vous depuis vos récents démêlés judiciaires ? Comment l'expliquez-vous ? – Quels sont les principaux changements que vous avez remarqués au sein de votre relation de couple depuis vos récents démêlés judiciaires ?	Connaître la nature des changements survenus chez l'homme probationnaire et les éléments qui y ont contribué.

ANNEXE 2 : Affiche pour le recrutement de participants

HOMMES PARTICIPANTS RECHERCHÉS

✓ **Avez-vous présentement une sentence de PROBATION ?**

✓ **Êtes-vous présentement EN COUPLE ?**

Si vous avez répondu **OUI** à ces deux questions et que vous souhaitez parler un peu de votre cheminement et de votre relation de couple,
C'est **VOUS** que nous recherchons !

Dans le cadre d'un travail de maîtrise à l'Université de Montréal, nous voulons connaître **VOTRE POINT DE VUE** sur le cheminement de votre sentence de probation et sur la place qu'occupe votre relation amoureuse dans votre vie actuelle.

Les entrevues demeureront totalement **CONFIDENTIELLES** et votre identité sera **PROTÉGÉE** tout au long du projet. Une compensation financière de **20 \$** sera offerte à chaque participant.

Si vous êtes intéressé à participer, simplement laisser vos coordonnées à votre agent(e) et nous vous contacterons dans les meilleurs délais. Vous pouvez aussi nous laisser un message au numéro ci-dessous.

514-873-6651 (52 597)

514-873-6651 (52 597)

514-873-6651 (52 597)

514-873-6651 (52 597)

514-873-6651 (52 597)

514-873-6651 (52 597)

514-873-6651 (52 597)

514-873-6651 (52 597)

514-873-6651 (52 597)

ANNEXE 3 : Formulaire de consentement éclairé

Titre du projet : La relation conjugale dans la réinsertion sociale des délinquants sous l'autorité des Services correctionnels du Québec

Étudiante : Sarah Coumba Cissé, candidate à la maîtrise, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

Directeur de maîtrise : Frédéric Ouellet Ph.D., professeur adjoint, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Le but de ce projet est de mieux comprendre l'expérience des personnes qui ont eu une peine de probation. Les objectifs seront de situer votre relation de couple dans votre trajectoire de vie ; connaître votre point de vue quant à la qualité de votre relation de couple ; connaître votre expérience du suivi en probation et la manière dont il est vécu par votre conjointe ; connaître les facteurs qui vous aident à respecter vos conditions de probation ; connaître les changements que vous avez remarqués dans votre vie depuis votre suivi en probation.

2. Participation à la recherche

Votre participation à ce projet consiste à prendre part à une entrevue qui devrait durer entre une et deux heures. Les questions posées porteront sur votre degré de satisfaction par rapport à votre relation de couple, ce qui a changé dans votre vie depuis que vous êtes dans cette relation amoureuse, le déroulement de votre suivi de probation, les impacts de votre récent passage dans le système judiciaire sur vous et votre conjointe et enfin, ce qui vous aide ou vous motive le plus durant votre suivi en probation.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Les entrevues seront transcrites et les enregistrements effacés. Chaque participant à ce projet se verra attribuer un nom fictif et seule l'étudiante aura la liste des participants et des noms fictifs qui leur auront été attribués. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits après la fin du projet.

Je consens à ce que les entrevues soient enregistrées : Oui____/Non____

4. Avantages et inconvénients

En participant à ce projet, vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances et à l'amélioration des services offerts à la clientèle des services correctionnels du Québec. Votre participation pourra également vous donner l'occasion de mieux vous connaître et de mieux comprendre votre parcours. Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec l'étudiante. S'il y a lieu, l'étudiante pourra vous référer à une personne-ressource.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps sur simple avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer du projet, vous pouvez communiquer avec l'étudiante au numéro de téléphone indiqué ci-dessous. Si vous vous retirez du projet, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Compensation

Les participants recevront une compensation financière de 20 \$ pour leur participation à ce projet.

7. Diffusion des résultats

Au cours des prochains mois, lorsque les analyses auront été effectuées, un rapport décrivant les conclusions générales de ce projet sera transmis à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à ce projet et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de ce projet. Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à ce projet. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans aucun préjudice, sur simple avis verbal et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____
Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de l'étudiante : _____ Date : _____
Nom : _____ Prénom : _____

ANNEXE 4 : Fiche signalétique

Nom : _____

Prénom : _____

Âge actuel :

- 18 à 25 ans
- 26 à 35 ans
- 36 à 45 ans
- 46 à 55 ans
- 56 à 65 ans

État civil : Marié(e)

Conjoint(e) de fait

Union libre

Nombre d'enfants : _____

Niveau de scolarité complétée :

- Primaire
- Secondaire
- Collégiale
- Universitaire
- Cycles supérieurs

Lieu de résidence : _____

Principale source de revenu : _____

Date du début de la relation : _____

Dossier criminel : OUI NON

Antécédents de délits : _____

Nature des délits actuels : _____

Date de début de sentence de probation : _____

Date de fin de sentence de probation : _____

Principales conditions de probation :

Antécédents de sentence : (Si autre) _____

Détention provinciale	Durée :		Travaux communautaires	
Détention fédérale	Durée :		Sursis	
Probation			Amendes	

Filename: Rapport de stage final
Directory: C:\Users\scoumbacisse\Desktop\Maitrise Intervention\Maitrise
Template: C:\Users\Sarah\Pictures\Downloads\These_UdeM.dot
Title: Université de Montréal - modèle Word thèse et mémoire
Subject: feuille de styles Word
Author: Utilisateur Windows
Keywords:
Comments:
Creation Date: 24/08/2016 2:56:00 PM
Change Number: 7
Last Saved On: 25/08/2016 10:26:00 AM
Last Saved By: Sarah Coumba Cisse
Total Editing Time: 66 Minutes
Last Printed On: 25/08/2016 10:27:00 AM
As of Last Complete Printing
Number of Pages: 138
Number of Words: 48,437 (approx.)
Number of Characters: 276,096 (approx.)